



Société Anonyme au capital de 460 751,54 euros  
Siège Social : 37-39 Rue Boissière - 75116 PARIS  
326 300 969 RCS PARIS

## **DOCUMENT D'INFORMATION EN VUE DE L'ADMISSION SUR EURONEXT GROWTH DE L'ENSEMBLE DES 460 751 540 ACTIONS ORDINAIRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE GECI INTERNATIONAL**

### **Avertissement**

Euronext Growth Paris est un marché géré par Euronext Paris S.A. Les sociétés admises sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur Euronext Growth Paris peut en conséquence être plus élevé que d'investir dans une société du marché réglementé.

Le présent document d'information (le « Document d'Information ») ne constitue pas un prospectus au sens du règlement européen (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

Le présent Document d'Information a été établi sous la responsabilité de l'Emetteur. Il a fait l'objet d'une revue par le Listing Sponsor et d'un examen par Euronext de son caractère complet, cohérent et compréhensible.

### **Conformément :**

- à la loi n° 2009-1255 du 19 octobre 2009 « tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises à améliorer le fonctionnement des marchés financiers » et prévoyant « la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations de ses instruments financiers sur un système multilatéral de négociation organisé « SMNO »,
- à l'arrêté du 4 novembre 2009 portant sur l'homologation des modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, tel que publié au journal officiel du 13 novembre 2009, et
- aux articles 1.4 et 3.1 des règles des marchés Euronext Growth en date du 10 juin 2019.

Euronext Paris SA a approuvé l'admission sur Euronext Growth des 460 751 540 actions ordinaires composant le capital social de la société GECI International.

L'admission des actions de la société GECI International aura lieu le 29 mars 2021, selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert du marché réglementé d'Euronext Paris vers Euronext Growth.

Le présent document d'information sera disponible sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)) et sur celui de la société GECI International ([www.geci.net](http://www.geci.net)).

---

## Table des matières

<b>Chapitre 1. Responsable du document d'information</b>	3
<b>Chapitre 2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	4
<b>Chapitre 3. Facteurs de risque</b>	5
<b>Chapitre 4. Informations concernant l'émetteur</b>	22
<b>Chapitre 5. Aperçu des activités</b>	23
<b>Chapitre 6. Structure organisationnelle</b>	33
<b>Chapitre 7. Gouvernement d'entreprise et conseil d'administration</b>	36
<b>Chapitre 8. Information sur l'actionnariat et Evolution du cours de bourse</b>	49
<b>Chapitre 9. Comptes Consolidés GECI International au 31 mars 2020</b>	53
<b>Chapitre 10. Comptes Sociaux GECI International au 31 mars 2020</b>	111
<b>Chapitre 11. Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020</b>	132
<b>Chapitre 12. Informations supplémentaires</b>	162
<b>Chapitre 13. Justification du flottant au 10 mars 2021</b>	175
<b>Chapitre 14. Situation de trésorerie au 31 décembre 2020 (données non auditées)</b>	176
<b>Chapitre 15. Etat des communications au cours des 12 derniers mois</b>	178
<b>Chapitre 16. Description de l'opération et des titres faisant l'objet de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth</b>	182

## Chapitre 1. Responsable du document d'information

### 1.1 Responsable du Document d'information

M. Serge Bitboul en qualité de Président Directeur Général

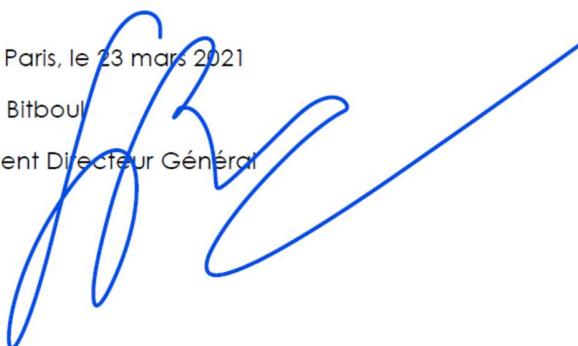
### 1.2 Attestation de la personne responsable

Le présent Document d'Information (ci-après le « Document d'Information ») a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Nous déclarons qu'à notre connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et que, à notre connaissance, le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente.

Fait à Paris, le 23 mars 2021

Serge Bitboul

Président Directeur Général



## Chapitre 2. Contrôleurs légaux des comptes

### 2.1 Commissaires aux comptes titulaires

**RSM Paris**, représenté par Madame Martine LECONTE, 26 rue CAMBACERES, 75008 PARIS.

Date de renouvellement du mandat : 12/09/2016

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2022.

RSM Paris est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux Comptes de Paris.

**A.E.C.D** représenté par Monsieur François LAMY, 19 avenue de Messine, 75008 Paris.

Date du premier mandat : 21/09/2018

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2024.

A.E.C.D est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux Comptes de Paris.

### 2.2 Commissaires aux comptes suppléants

**FIDINTER**, représenté par Monsieur François AUPIC, 26 rue Cambacérès, 75008 PARIS.

Date de renouvellement du mandat : 12/09/2016

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2022

## Chapitre 3. Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document d'information, y compris les facteurs de risques propres à la société et décrits dans la présente section avant de décider d'acquérir des actions de la société.

Dans le cadre de la préparation du présent document d'information, la société a procédé à une revue des principaux risques importants qui leur sont propres et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

La société a synthétisé ces risques en 5 catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Toutefois, au sein de chaque catégorie, les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par la société sont présentés en premier lieu compte tenu de leur incidence négative sur la société et de la probabilité de leur survenance à la date de dépôt du document d'information.

Lorsque cela était possible, la société a fourni une information quantitative sur la matérialité du facteur de risque.

### 3.1 Risques financiers

#### Risque de liquidité/trésorerie

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

L'effet de la crise sanitaire a pesé encore plus sur ce risque et a amené le Groupe à revoir ses prévisions à la baisse et d'anticiper des impacts négatifs sur la trésorerie.

Les dettes financières du Groupe, à la date du 30 septembre 2020, s'établissent à 10,7 millions d'euros. Une partie des dettes financières sont :

- des emprunts bancaires contractés par le Groupe Eolen avant son rachat par le Groupe et sont en cours de remboursement (1,2 million d'euros de capital restant dû à fin septembre 2020), pour rappel, il n'existe aucun covenant sur ces emprunts ;
- d'autres dettes liées au rachat des sociétés Eolen et aujourd'hui contestées (« put » et option de rachat à hauteur de 3,5 millions d'euros) ;
- des avances consenties sur créances cédées à hauteur de 1,8 million d'euros
- des émissions d'ORNAN (à hauteur de 0,36 million d'euros), et qui ont été remboursées au pair le 12 novembre 2020, lors du premier tirage du nouveau programme signé le 30 septembre 2020.
- l'application de l'IFRS 16 sur le retraitement des loyers pour 2,0 millions d'euros, dont la diminution s'explique par la restitution sans pénalités à fin mars 2020, d'une partie des locaux situés à rue Boissière (Paris 16ème).

Le Groupe a accru ses besoins de trésorerie à court terme depuis le début de la pandémie. Le niveau de trésorerie du Groupe est passé ainsi de (+1,2) million d'euros à fin mars 2020 à (+0,7) million d'euros à fin septembre 2020. La signature du contrat de financement par voie d'ORNAN, le 30 septembre 2020, a permis au Groupe de faire face à ses besoins de trésorerie immédiats, et diminuer le risque de liquidité à court terme afin de traverser sereinement la période de crise sanitaire.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des dettes selon leur nature et leurs catégories.

	30/09/2020	Courant	Non Courant	Total	2019/2020
Dettes Loyers locations	472	1 587	<b>2 059</b>	<b>3 319</b>	
Emprunt bancaires	1 292		<b>1 292</b>	<b>1 465</b>	
Autres dettes Financières	434		<b>434</b>	<b>450</b>	
Crédit Vendeur		700	<b>700</b>	<b>700</b>	
Put		2 750	<b>2 750</b>	<b>2 750</b>	
ORNAN	410		<b>410</b>	<b>1 081</b>	
Comptes courants d'actionnaires	200		<b>200</b>	<b>0</b>	
Avances perçues du Factor	1 801		<b>1 801</b>	<b>3 028</b>	
Découvert bancaires	1 029		<b>1 029</b>	<b>1 023</b>	
<b>Total Dettes Financières</b>	<b>5 638</b>	<b>5 037</b>	<b>10 675</b>	<b>13 816</b>	
Provisions	717	166	<b>883</b>	<b>1 652</b>	
Impôts différés Passif		222	<b>222</b>	<b>275</b>	
Fournisseurs	3 111		<b>3 111</b>	<b>4 787</b>	
Dettes Sociales	3 676		<b>3 676</b>	<b>3 742</b>	
Dettes Fiscales	4 386		<b>4 386</b>	<b>5 512</b>	
Produits Constatés d'Avances	23		<b>23</b>	<b>71</b>	
Autres	537	1	<b>538</b>	<b>1 067</b>	
<b>Total Autres Dettes</b>	<b>12 450</b>	<b>389</b>	<b>12 839</b>	<b>17 107</b>	
<b>Total Dettes</b>	<b>18 088</b>	<b>5 426</b>	<b>23 513</b>	<b>30 923</b>	
<b>Disponibilités</b>	<b>(715)</b>	<b>0</b>	<b>(715)</b>	<b>(1 172)</b>	
<b>Endettement net</b>	<b>17 373</b>	<b>5 426</b>	<b>22 798</b>	<b>29 751</b>	

Les provisions concernent notamment les provisions retraites, des litiges commerciaux et prud'homaux (0,7 million d'euros).

En k€	Mars.20	Dotations	Reprises suite à consommation	Impact capitaux propres	Reclassement Etud	Sept.20
<b>Provisions retraites et assimilées</b>	<b>872</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>(131)</b>	<b>(696)</b>	<b>55</b>
Litige Fiscal	332		(221)			112
Litige Actionnaires Minoritaires	49		(49)			0
Divers	14		(14)			(0)
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>395</b>	<b>0</b>	<b>(284)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>112</b>
Litiges prud'homaux	150	179	(12)		(45)	272
Litiges Commerciaux	150	210				360
Litiges Urssaf	85					85
Autres Litiges	0	97			(97)	0
<b>Provisions courantes</b>	<b>385</b>	<b>486</b>	<b>(12)</b>	<b>0</b>	<b>(142)</b>	<b>717</b>
<b>Total des Provisions</b>	<b>1 652</b>	<b>495</b>	<b>(296)</b>	<b>(131)</b>	<b>(838)</b>	<b>883</b>

Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte dans le calcul du fonds de roulement sur les 12 prochains mois, des échéances et obligations financières, notamment du remboursement des dettes bancaires. Les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet de report et de demande d'étalement, dont des moratoires ont déjà été obtenus. Selon la même méthode que lors de la clôture au 31 mars 2020, et lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères (i) l'état

d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), (ii) l'analyse juridique des dossiers, (iii) le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie (iv) et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Une analyse de l'impact de ces litiges sur le plan de trésorerie est indiquée dans la note 9.6.4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation » du Rapport Financier Annuel 2019/2020.

La crise sanitaire avec son impact négatif sur la conjoncture économique et les incertitudes qui l'accompagnent, a amené le Groupe à revoir son budget. En effet, le Groupe a établi des prévisions prudentes de son chiffre d'affaires consolidé par rapport à l'exercice précédent, et cela en tenant compte de son embarqué et les appels d'offres en cours chez les clients ayant des chances de gain.

Le budget qui a été établi pour l'appréciation de la continuité d'exploitation a donc été basé sur une hypothèse de niveau d'activité faible, impactée par la COVID-19, compte tenu du premier semestre fiscal et de son carnet de commandes. La non-réalisation de ce chiffre d'affaires prévisionnel peut amener à la constatation d'un déficit plus important qui augmentera le niveau de besoin en fond de roulement de la Société. Aucun prêt garanti par l'état (PGE) n'a été prévu. Le Groupe ferait appel de nouveau à l'activité partielle en cas de nouveau confinement dur qui empêcherait la poursuite de l'activité. Cette mesure qui n'est pas prise en compte dans les prévisions, viendrait alors amortir le poids des charges du personnel, et compenserait pour partie, la baisse d'activité liée à cette pandémie.

Par ailleurs, le plan de trésorerie prévisionnel inclut l'encaissement du CIR 2016, que la Société peut prétendre sur la société Alliance Services Plus. Les demandes ont été faites mais l'administration fiscale n'a pas encore donné de réponses. Si cet encaissement ne devait pas intervenir dans une période de moins de douze mois, le solde de trésorerie en serait affecté.

Enfin, la dette bancaire courante de 1 million d'euros (découvert sur la Caisse d'Epargne) n'a pas été prise en compte dans le plan de trésorerie compte tenu de l'avancement des procédures en cours. Si la Société devait rembourser ce découvert, indépendamment de toute évaluation et analyse juridique du litige, le solde de la trésorerie prévisionnel à douze mois en serait affecté. La Société devrait ainsi allouer une enveloppe plus conséquente lors du tirage d'ORNAN, en lieu et place du financement de développement de la Société.

De façon générale, si tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes réclamées et indépendamment de toute évaluation des dossiers, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation aurait été différente et aurait conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation. Par ailleurs, si la totalité des montants provisionnés devait être intégrés dans les prévisions de trésorerie, et indépendamment de toute évaluation des dossiers, cette situation aurait également conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation.

Les coûts de structure ont été estimés à partir de ceux connus à la date de l'arrêté des comptes, de nouvelles pistes de réduction de coûts, non pris en compte dans le plan de trésorerie, sont à l'étude et impacteront favorablement celui-ci.

Et pour renforcer de manière durable le fonds de roulement de la Société, elle a signé le 30 septembre 2020, un contrat de financement obligataire pouvant aller jusqu'à 10 millions d'euros bruts. Ce financement a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF sous le numéro 20-487, le 30 septembre 2020, et a été approuvé par les actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire le 12 novembre 2020. Les actionnaires ont ainsi conféré au Conseil d'administration, aux termes de la 21ème résolution, une délégation de compétence à l'effet

d'émettre des ORNAN, directement ou sur exercice de Bons d'Emission attribués gratuitement, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur.

Le jour même, et faisant usage de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration a décidé (i) la mise en place du financement par émission d'ORNAN en application du Contrat d'Emission ; et (ii) l'émission à titre gratuit de 1.000 Bons d'Emission, dont les caractéristiques sont conformes à celles décrites dans le Prospectus, lesquels ont été intégralement souscrits le même jour par l'Investisseur. Au cours de cette même réunion, le Conseil d'administration a constaté le tirage d'une première tranche de 200 ORNAN, par l'exercice de 200 Bons d'Emission détenus par l'Investisseur, représentant un montant nominal de 2 millions d'euros. Ce premier tirage a permis le remboursement des 55 ORNAN non converties en janvier 2020, issues de l'ancien financement mis en place le 11 février 2019 pour 0,9 million d'euros, ainsi que le rachat à leur valeur nominale des 34 dernières ORNAN encore en circulation émises dans le cadre du même financement. Ce tirage permet au Groupe de faire face à ses besoins de trésorerie immédiats et d'assurer ainsi la poursuite de ses activités.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net reste élevé, à court et moyen termes, tant que la période de crise sanitaire perdure et qu'elle impacte toujours autant l'économie.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage. Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement. Le délai de règlement usuel est de 60 jours. Les créances pouvant présenter des pertes attendues font l'objet de provisions sans attendre le dépassement de délai de règlement. C'est ainsi que les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%. Le Groupe n'a pas constaté de problème particulier sur le recouvrement de ses créances ni avant, ni pendant la crise sanitaire.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par le coût amorti de chaque actif financier figurant au bilan. La Société estime qu'elle est moyennement exposée à ce risque sur le court et moyen termes.

#### **Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan**

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International.

En k€	Sept.20			Mars.20
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine <sup>(1)</sup>	17 200	17 200		17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune <sup>(2)</sup>	500	500		500
Garantie sur emprunts bancaires <sup>(3)</sup>	340	138	202	340
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>18 040</b>	<b>17 838</b>	<b>202</b>	<b>18 040</b>

<sup>(1)</sup> La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe. GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières avances ne sont pas réunies (9,1 millions d'euros au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft s'installera dans une autre région que la Région Lorraine ; 7,1 millions d'euros au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion) et en ce que le versement de la dernière aide - avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région. Le 16 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Brieul a prononcé la liquidation judiciaire de la société SKY AIRCRAFT. La Société estime que la liquidation de sa filiale ne saurait être considérée comme une désimplantation en Région Lorraine.

<sup>(2)</sup> La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 16 juillet 2016. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2020. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

<sup>(3)</sup> L'emprunt Caisse d'Epargne IDF, de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) est garanti par un nantissement des titres Amundis.

Le degré de criticité de ce risque est estimé « moyen » à court terme. A long terme, selon les issues des procédures évoquées sur le point n° 1, le degré de criticité peut évoluer.

#### Risque de taux.

Le risque de taux porte uniquement sur une partie de l'endettement bancaire du Groupe (l'emprunt BNP) et les avances sur créances cédées au factor, les autres dettes financières (crédit-vendeur, option de rachat, dettes vis-à-vis d'actionnaires, avances liées à des ORNAN non encore converties) n'étant pas soumises à des taux d'intérêts variables. Ce risque s'est

considérablement réduit depuis la fin mars 2020 et qu'aucun nouvel emprunt bancaire n'a été souscrit. Durant la période de la crise sanitaire, les échéances bancaires ont été suspendues et ont repris au mois de novembre 2020. Le tableau ci-dessous reprend les mêmes chiffres expliqués dans la rubrique « Risque de liquidité/trésorerie » ci-dessus.

En k€	Septembre.20				Mars.20	Mars.19
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total	Total
Dettes Loyers	<b>2 059</b>	472	1 587		<b>3 319</b>	0
Dettes Bancaires <sup>(1)</sup>	<b>1 292</b>	1 292			<b>1 465</b>	2 388
Autres dettes financières	<b>434</b>	434			<b>450</b>	565
Crédit Vendeur	<b>700</b>		700		<b>700</b>	700
"Put"	<b>2 750</b>		2 750		<b>2 750</b>	2 750
ORNAN	<b>410</b>	410			<b>1 081</b>	3 646
Comptes courants actionnaires	<b>200</b>	200				
Factor <sup>(2)</sup>	<b>1 801</b>	1 801			<b>3 028</b>	3 097
Découverts et autres	<b>1 029</b>	1 029			<b>1 023</b>	1 022
<b>Dettes financières</b>	<b>10 675</b>	<b>5 638</b>	<b>5 037</b>	<b>0</b>	<b>13 816</b>	<b>14 168</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	5 638	5 638			6 999	9 536
<i>dont long terme</i>	5 037		5 037	0	6 817	4 632
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>(715)</b>	<b>(715)</b>			<b>(1 172)</b>	<b>(3 992)</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>9 960</b>	<b>4 923</b>	<b>5 037</b>	<b>0</b>	<b>12 644</b>	<b>10 175</b>

<sup>(1)</sup> Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,34 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. La date d'échéance est juillet 2021,
- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 0,95 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 30 septembre 2020. La date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

<sup>(2)</sup> Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

En conclusion, GECI International estime être moyennement exposé au risque de taux, à court, moyen ou à long termes.

#### Risques liés à la dépréciation de la marque Eolen

La marque, dont la valeur comptable au bilan est de 4,8 millions d'euros, a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 13 ans d'existence bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des Entreprises de Services Numériques au regard de la taille de la société.

Le test a été établi sur la base des données utilisées également pour le test de perte de valeur des UGT :

1. Un prévisionnel sur cinq ans, qui tient compte de plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie etc. Pour cet exercice, l'impact de la COVID-19 a été pris en compte ainsi que l'analyse de la capacité de la Société à poursuivre les missions qui lui sont confiées en télétravail. L'axe stratégique défini par le Groupe porte sur le renforcement de la position auprès des clients importants et la pénétration des marchés porteurs à forte valeur ajoutée, malgré une fébrilité du marché à cause de la circulation du virus qui n'a toujours pas été circonscrit. Ce même prévisionnel a été établi pour la projection de plan de trésorerie.

La Société a retenu pour les sociétés « Eolen » un niveau de chiffre d'affaires en recul par rapport à celui de l'exercice 2019/2020, afin de tenir compte de l'impact de la pandémie. Pour les exercices suivants, la société devrait profiter de l'accélération de la transformation numérique des entreprises. La société dispose d'un socle de clients qui lui permet d'envisager de meilleures perspectives pour les prochains exercices. Les différents référencements que détient la Société sur des contrats cadres lui permettent également de (i) s'assurer un minimum d'activités et de (ii) se positionner sur de nouveaux appels d'offres. Son équipe commerciale travaille sur la consolidation de ses référencements et surtout sur l'obtention de nouveaux.

La tendance des quatre exercices suivants devrait suivre l'évolution du marché, notamment dans les domaines de la digitalisation, protection de données, cybersécurité etc. En effet, la crise a mis en évidence le recours massif à la digitalisation des sociétés et la sécurisation des données : mise en place et/ou recours à la vente en ligne, paiement sécurisé, travail à distance, partage et sauvegarde et sécurisation des données. Tous les secteurs sont dans cette mutation forcée. L'arrivée de la 5G va accélérer cette transformation. L'utilisation de l'informatique, du numérique se généralise de plus en plus, tous les ménages investissent et/ou renouvellent leurs équipements. Ces besoins devraient donc donner un élan positif pérenne aux marchés des ESN. Et les acteurs qui disposeront de référencements solides auront les plus grandes parts de marché, d'autant plus que cette crise réduira considérablement le nombre de sociétés concurrentes à court et moyen termes. La société estime avoir un rôle à jouer malgré cet environnement incertain et dispose de référencements auprès de donneurs d'ordre majeurs (BNP, Natixis, CEA, Orange ..) qui lui permettraient d'atteindre ces objectifs de croissance.

2. Un taux d'actualisation déterminé à 10,2% au 30 septembre 2020 pour les UGT en France.

Le tableau ci-dessous, indique le résultat du test de dépréciation.

## Valeur d'utilité - Marque EOLEN

En k€	Plan d'affaires					Valeur Terminale
	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	
CA - assiette redevances	14 145	17 648	18 707	19 651	20 643	21 055
Croissance (%)	-	24,8%	6,0%	5,0%	5,0%	2,0%
Redevances	707	882	935	983	1 032	1 053
<b>Redevances nettes avant impôts</b>	<b>707</b>	<b>882</b>	<b>935</b>	<b>983</b>	<b>1 032</b>	<b>1 053</b>
Impôts	(198)	(234)	(234)	(246)	(258)	(263)
<b>Redevances après impôts</b>	<b>509</b>	<b>649</b>	<b>702</b>	<b>737</b>	<b>774</b>	<b>790</b>
Période d'actualisation	1,0	2,0	3,0	4,0	5,0	
Coefficient d'actualisation	0,91	0,82	0,75	0,68	0,62	
<b>Redevances après impôt actualisées</b>	<b>462</b>	<b>534</b>	<b>524</b>	<b>500</b>	<b>476</b>	
<b>Redevance terminale</b>	<b>9 629</b>					
Somme des redevances après impôt actualisées 2021-2025	2 496					
Redevance terminale actualisée	5 925					
<b>Valeur de la marque</b>	<b>8 421</b>					
<b>VNC de la marque EOLEN au 31/03/20</b>	<b>4 849</b>					
<b>Marge de confort IFRS</b>	<b>3 572</b>					

## Analyse de sensibilités de la valeur de la marque EOLEN, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	6 911	7 281	7 692	8 150	8 664
1,5%	7 164	7 567	8 016	8 521	9 090
<b>2,0%</b>	<b>7 445</b>	<b>7 886</b>	<b>8 380</b>	<b>8 939</b>	<b>9 575</b>
2,5%	7 758	8 243	8 792	9 416	10 133
3,0%	8 109	8 647	9 259	9 963	10 779

En cas de non-réalisation des prévisionnels qui ont été établis, notamment sur le plan opérationnel (perte de référencements par exemple) ou conjoncturel (effet de la pandémie qui perdure, inefficacité du vaccin), la situation financière de la Société pourrait en être affectée, et une perte de valeur pourrait ainsi être constatée. La Société estime le degré de criticité de ce risque « moyen » à court et moyen termes.

#### Risque de recours à de nouveaux financements complémentaires en cas de dégradation de la situation financière de la Société

Les besoins en fonds de roulement de la Société ont été établis sur la base de prévisions qui tiennent compte de plusieurs facteurs. La non-réalisation d'une ou plusieurs hypothèses retenues, peuvent impacter les résultats de la Société, sa situation financière et ainsi augmenter son besoin en trésorerie. Aussi, il n'est pas exclu que la Société, en fonction de son développement, ait recours à des financements complémentaires. Le Groupe travaille sur un accompagnement de nouveaux partenaires bancaires afin de limiter le recours à une opération en capital qui entraîne une dilution du capital et une pression sur le cours boursier.

La Société estime, à date, que l'enveloppe nette de 9,3 millions d'euros (dont 2 millions d'euros ont déjà été tirés comme prévu), devrait être suffisante pour couvrir cet aléa négatif. La Société estime le degré de criticité de ce risque « moyen ».

#### Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que

possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

L'impact de la dévaluation d'une devise sur les comptes consolidés du Groupe se repère notamment sur :

- l'endettement intragroupe libellé en euros pour les filiales GECI Ltd, AS+ Do Brasil et GECI Advanced Technologies.
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde des créances et dettes (notamment sur GECI Ltd et AS+ Do Brasil)
- le résultat net des filiales étrangères.

Compte tenu de la dévaluation du réal brésilien et la contribution des filiales étrangères dans les comptes consolidés du Groupe (plus de 21% du chiffre d'affaires total consolidé), la Société estime qu'elle est moyennement exposée à ce risque à court terme.

### 3.2 Risques liés à l'activité de la Société

#### Risques liés au marché et à la concurrence

Le marché dans lequel évolue le Pôle Conseil en Technologie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent.

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels.

Cette pression concurrentielle pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices. Pour faire face à cette concurrence, le Groupe se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques. Ses équipes commerciales ont comme mission principale de consolider les référencements et surtout d'obtenir de nouveaux référencements afin que le Groupe puisse se positionner sur de nouveaux appels d'offres.

Les filiales du Groupe ont acquis au cours des dernières années une solide reconnaissance de leur savoir-faire. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents dont la majorité sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. L'expérience et la présence auprès de ces prescripteurs sont des atouts indéniables pour le Groupe. Néanmoins, le Groupe déploie tout son effort d'une part, sur ses programmes R&D (avec la solution HPC) et d'autre part, sur la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Le risque repose donc sur une baisse cyclique du chiffre d'affaires quand une technologie arrive à maturité, mais elle peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Ses concurrents sont soumis aux mêmes problématiques.

La crise sanitaire a mis en exergue le besoin de changement des sociétés, tant dans leur organisation que dans leur stratégie. La pandémie a été un facteur accélérateur de la transformation numérique des sociétés, de la plus petite entreprise aux grands groupes. La mutation s'est ainsi imposée aux entreprises. Les besoins augmentent fortement sur ce marché, ce qui attire un nombre de plus en plus important d'acteurs. La concurrence devient accrue car c'est un enjeu considérable pour les sociétés. Le Groupe, à l'écoute de ses clients, renforce

ses référencements, à travers des partenariats stratégiques, une veille technologique et la formation de ses collaborateurs.

Le degré de criticité de ce risque est estimé « élevé » à moyen et long termes.

### Risques liés à la conjoncture

Au même titre que l'ensemble des acteurs des services numériques, le Groupe est exposé au ralentissement de la croissance des marchés sur lesquels il est présent. Par ailleurs, la santé de certains secteurs d'activité et l'intensité des investissements de R&D, notamment dans le secteur automobile, ont une incidence directe sur l'activité du Groupe. L'impact est très important sur la filiale « ETUD Integral » (-63,3%). Le Groupe sera moins exposé à la crise du secteur de l'automobile, après la sortie de périmètre de cette filiale en décembre 2020.

De manière générale, le Groupe enregistre un recul de son chiffre d'affaires de (-26,4%). Les activités dans chaque pôle ne sont pas touchées de la même manière (recul entre 8% et 36%), et le Brésil est en plus, fortement impacté par la dévaluation du Real Brésilien.

Recap Chiffre d'affaires	Devises	En monnaie Locale				En K euro			
		fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %	fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %
<b>Conseil en Technologies</b>									
Energie Transport Industrie	EUR	253	351	(98)	-27,8%	253	351	(98)	-27,8%
Israël	ILS	454	0	N/A		116	(18)	N/A	
Afrique du Sud	GBP	596	726	(130)	-17,8%	510	644	(135)	-20,9%
<b>Total</b>						<b>878</b>	<b>976</b>	<b>(232)</b>	<b>-23,8%</b>
<b>Transformation Digitale</b>									
Banque et Assurances	EUR	1 643	1 787	(144)	-8,1%	1 643	1 787	(144)	-8,1%
Télécoms et Multimédias	EUR	1 374	2 133	(758)	-35,6%	1 374	2 133	(758)	-35,6%
Infogérance	EUR	2 137	2 719	(582)	-21,4%	2 137	2 719	(582)	-21,4%
HPC	EUR	1 100	1 016	84	8,3%	1 100	1 016	84	8,3%
Brésil	BRL	7 694	11 377	(3 682)	-32,4%	1 265	2 594	(1 328)	-51,2%
<b>Total</b>						<b>7 519</b>	<b>10 248</b>	<b>(2 730)</b>	<b>-26,6%</b>
<b>Chiffre d'Affaires Total (hors ETUD)</b>									
						<b>8 397</b>	<b>11 225</b>	<b>(2 962)</b>	<b>-26,4%</b>
ETUD Integral	EUR	646	1 740	(1 095)	-62,9%	646	1 740	(1 095)	-62,9%
<b>Chiffre d'Affaires Total</b>						<b>9 043</b>	<b>12 965</b>	<b>(4 057)</b>	<b>-31,3%</b>

La crise dans le secteur de l'automobile, accentuée par la pandémie, a fortement pesé sur l'activité du pôle « Conseil en Technologie ». Suite à la fermeture temporaire du site de production de la filiale ETUD Integral, et l'arrêt ou report d'un grand nombre de projets, le Groupe a mis en place des mesures proposées par le pouvoir public pour faire face à cette crise. Ces mesures ont permis d'atténuer le poids des charges incompressibles, mais aussi de donner du temps à la Société de relancer ses clients sur la reprise des projets, et d'en explorer d'autres. La reprise se faisant attendre et la situation devenant intenable, le Tribunal de Commerce de Versailles a décidé d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire, sans poursuite d'activités sur la filiale « ETUD Integral ». La sortie de périmètre est ainsi effective au 1er décembre 2020, date de la décision.

Le Groupe se concentre désormais sur la réduction de sa dépendance vis-à-vis d'un client spécifique, ainsi que sur le suivi de la situation financière de ses clients. Pour faire face à la rationalisation des politiques d'achats dans certains grands groupes industriels, le Groupe capitalise sur son positionnement de spécialiste, son savoir-faire, sa capacité à répondre à des projets et sa maîtrise des technologies.

La Société estime son exposition à ce risque, « élevé » à court et moyen termes.

### Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur un accroissement de sa clientèle, une extension des activités dans des secteurs connexes, et enfin la valorisation de son savoir-faire et de sa connaissance des marchés internationaux au travers d'une offre de concepts et de projets en partenariat industriel.

Cette stratégie de développement devrait permettre au Groupe de se diversifier de façon beaucoup plus importante. Par ailleurs, le Groupe fait valoir son savoir-faire et ses relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte de sa marque EOLEN. Cela lui permet d'intégrer de nouveaux clients et de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques.

Le tableau ci-dessous indique le poids des clients sur chaque UGT :

	Transformation Digitale		Conseil en Technologie		
	France	Brésil	France	Afrique du Sud	Israël
TOP 3	59%	94%	91%	100%	100%
TOP 5	73%	97%	100%	100%	100%
TOP 10	88%	100%	100%	100%	100%

Le Groupe multiplie également ses référencements pour conforter son chiffre d'affaires auprès de grands donneurs d'ordre et lui assurer une pérennité de ses activités. Ce risque est considéré comme « moyen » par la Société à moyen et long termes.

### Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent, dans le conseil et le service en haute technologie, les contrats au forfait. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une re-planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte d'aléas éventuels. De manière générale, les forfaits sont générateurs de marges plus importantes. Pour les sociétés Eolen, les contrats au forfait représentent un peu moins de 23% du chiffre d'affaires pour 1,5 million d'euros. Le reste concerne l'Assistance Technique (contrats en Régie).

Néanmoins, le Groupe est attentif aux propositions commerciales ainsi que leurs suivis dès le moment où les projets sont gagnés. Le Groupe multiplie la sensibilisation des acteurs, et le contrôle concernant ces projets. Le volume du chiffre d'affaires lié au « forfait » représente moins de 18% du chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe est exposé dans une moindre mesure à ce risque à court, moyen et long termes.

### Risques en cas de croissance externe

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies à ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés ciblés.

Les éventuelles acquisitions s'entendent, sous réserve de disposer des financements nécessaires et après avoir mobilisé les moyens nécessaires pour assurer la continuité d'exploitation du Groupe.

La Société estime être moyennement exposée à ce risque à court, moyen et long termes.

### 3.3 Risques juridiques

#### Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est partie à un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de ses affaires.

La Direction Juridique Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés (nature, montants, procédure, niveau de risques), en fait un suivi régulier, croise ces informations avec celles détenues par la Direction des Services Financiers et en rend compte régulièrement au Conseil d'Administration mais également au Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes.

Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques. Les litiges qui seront évoqués ci-après sont le plus significatifs.

#### a) Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :

**Le litige opposant la Société à la Région Grand Est :** Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a passé avec la société Sky Aircraft une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft s'installera dans une autre région que la région Lorraine. Suite aux difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion. Enfin le 30 janvier 2012 la société Sky Aircraft a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet afin de permettre la continuité de l'exploitation. Faute d'avoir pu bénéficier des financements complémentaires nécessaires à la réalisation complète du programme, la société Sky Aircraft s'est déclarée en état de cessation de paiement et une procédure de

redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, qui a abouti à la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013. A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECI International pour le remboursement des sommes versées à la société Sky Aircraft. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du Groupe. La société GECI International a assigné le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable du Conseil devant le Tribunal de Grande Instance de Metz, afin de faire constater qu'elle n'est pas tenue du remboursement desdites sommes.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra. Dans ce protocole d'accord homologué le 3 mars 2014, il en résulte que :

- si le Tribunal faisait droit aux demandes de la société GECI International, le Conseil Régional serait irrecevable ou mal fondé à solliciter le remboursement des sommes versées, et devrait en outre, restituer la somme de 4 millions d'euros perçue en application du protocole.
- si le Tribunal rejetait les demandes de la société, alors le remboursement serait, en vertu de ce protocole, limité à 10% du résultat annuel net de la société GECI International sur l'exercice de la date du jugement définitif.

Le 16 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Brieu a prononcé la liquidation judiciaire de la société Sky Aircraft. La Société estime que la liquidation de sa filiale ne saurait être considérée comme une désimplantation en Région Lorraine.

Le contentieux sur le bien-fondé de la créance de la Région Lorraine est toujours pendant devant le Tribunal de Grande Instance de Metz. La procédure d'échange d'arguments est terminée et que l'affaire a été plaidée le 17 novembre 2020. La délibération est prévue pour le 2 mars 2021. La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, et au regard des arguments développés, de ne pas passer de provision au titre de ces avances remboursables. En revanche, le montant de 17,1 millions d'euros (21,1 - 4) figure dans les engagements hors bilan.

**La procédure introduite par des actionnaires de GECI AVIATION :** La Société GECI International a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme Skylander, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,92 million d'euros. Le 2 mars 2020, le tribunal judiciaire de Paris a rendu son jugement pour une condamnation pour un montant total de 0,55 million d'euros. Le Groupe a fait appel de cette décision le 6 mars 2020. Compte tenu des éléments juridiques développés (fondements juridiques des demandes erronées), de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, le Groupe a estimé qu'aucune provision complémentaire n'est à constituer.

**b) Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :**

**Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA International au cédant des sociétés EOLEN :** Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA International. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,6 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie

d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,3 million d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère sans cause réelle et sérieuse du licenciement. A ce titre, la société ALTONA International a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,6 million d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA International ont interjeté appel, et la prochaine audience a eu lieu fin septembre 2020 et le délibéré obtenu fin novembre 2020. Si le caractère sans cause réelle et sérieuse du licenciement a été confirmé, le cédant des sociétés EOLEN a été débouté de sa demande de garantie d'emploi et de rappel d'ancienneté, la société ALTONA International étant condamnée à 2 000 euros (non fourniture de documents et Article 700).

**Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN sur la validité de la cession et ses conséquences :** De l'acquisition du Groupe EOLEN sont nés des litiges avec le cédant la société ANTHEA et l'ancien mandataire social Monsieur Leblanc. Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA (actionnaire de la Société Groupe EOLEN à hauteur de 20%) et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 3,6 millions d'euros au titre de dommages et intérêts, et à titre subsidiaire, de l'exécution forcée de la cession, réclamant dans cette hypothèse, outre des indemnités, le paiement de 5 millions d'actions de GECI International ainsi que 3 millions d'euros au titre du rachat des parts détenues dans la société ALTONA International.

Les sociétés GECI International et ALTONA International ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également d'éléments remettant en cause gravement la valorisation de la société (certains ayant donné lieu au dépôt de plaintes pénales), ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix. La société Groupe EOLEN, intervenante volontaire dans la procédure, sollicite également l'indemnisation de ses préjudices. La somme globale sollicitée par le Groupe s'élève à 14 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Paris avait rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016 et les sociétés concernées avaient interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel de Paris a ordonné une expertise le 13 novembre 2018 portant sur les comptes de la société présentés à la cession. Le rapport de l'Expert était prévu pour février 2020, mais la Cour d'appel de Paris, par une ordonnance du 3 mars 2020, a étendu la mission de l'expert judiciaire sur tous les redressements fiscaux notifiés au titre des exercices 2009 à 2014 à la société Groupe EOLEN et ses filiales pour un montant total de 6,2 millions d'euros. Les observations des parties sur ledit rapport ont été fournies le 20 novembre 2020. La procédure devant la Cour d'Appel reprendra dès le calendrier de procédure communiqué.

La somme de 3,45 millions d'euros, correspondant au paiement du prix est enregistrée au passif du Groupe (2,75 millions au titre de l'option de rachat de titres d'ALTONA + 0,7 million d'euros au titre du crédit vendeur). L'option de rachat de 2,75 millions, consiste à l'acquisition entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2019, par ALTONA International, des 20% de titres détenus par la société ANTHEA. Le crédit vendeur correspond au reliquat de prix de cession défini lors de l'acquisition.

**Le volet pénal de l'affaire :** La société ANTHEA et son dirigeant ont fait citer la société GECI International et la société ALTONA International devant une juridiction pénale et sollicitent la

réparation d'un préjudice moral allégué. Une audience était fixée en mars 2020 qui a étendu la mission de l'expert judiciaire. Ce litige s'inscrit dans la continuité de celui portant sur l'acquisition du Groupe EOLEN, et les Sociétés contestent fermement les accusations. Les procédures sont en cours. Compte tenu du contexte, la société GECI International a choisi de ne rien provisionner.

**c) Les litiges nés de la gestion passée du Groupe EOLEN :**

**Les litiges opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes :** En novembre 2016, les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe EOLEN clos au 31 décembre 2014, ainsi qu'en relèvement de leurs fonctions. Concernant le relèvement de leurs fonctions, la Société s'est désistée et a dédommagé les trois commissaires aux comptes pour un montant total de 25 milliers d'euros. La procédure est en cours pour la responsabilité pour faute. Après l'audience de mise en état de fin septembre 2020, une date d'audience de plaidoiries est attendue.

**Les litiges opposant la société aux prestataires et/ou fournisseurs du Groupe EOLEN antérieurs à la cession :** Une société sollicitée en 2010 par la société EOLEN Finance en qualité d'agent commercial a assigné, en novembre 2015, la société dans une première procédure aux fins de la faire condamner à l'indemnisation d'une rupture abusive de son contrat, au paiement de commissions et factures, et dans une seconde procédure en communication de pièces sous astreinte. La Cour d'Appel de Versailles est aujourd'hui saisie des deux aspects du litige. La médiation ordonnée par la Juridiction s'est déroulée au cours de l'exercice mais n'a pas abouti à un accord. Le délibéré a été prorogé en septembre 2020. La Société a été condamnée en appel avec une exécution provisoire pour une somme complémentaire de 0,37 million d'euros. La Société étudie les voies de recours afin de trouver un accord sur l'étalement du paiement. Un premier paiement de 0,1 million d'euros a été effectué en janvier 2021.

La société a d'ores et déjà réglé 0,15 million d'euros à la société en cause. Une provision totale de 0,37 million d'euros a été comptabilisée pour ce dossier.

**Le litige opposant le Groupe EOLEN à un établissement bancaire :** Un établissement bancaire a assigné la société Groupe EOLEN afin d'obtenir le paiement de la somme de 0,98 million d'euros due au titre d'un découvert antérieur à son acquisition par la société GECI International. Compte tenu des graves manquements contractuels de la Banque commis dans le cadre de sa relation avec la société, cette dernière forme des demandes reconventionnelles d'indemnisation s'élevant à 4,6 millions d'euros. Ce dossier devait être plaidé le 27 novembre mais suite à l'absence de la partie adverse, a été repoussé à avril 2021. La somme sollicitée par la Banque figure bien au passif de la société.

**d) Les litiges propres à la société GECI International :**

Une société avec laquelle des discussions avaient été engagées en 2015 sur un éventuel rapprochement sollicite une indemnisation à hauteur de 0,2 million d'euros pour rupture abusive des pourparlers. La société GECI International a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 0,6 million d'euros au titre de l'indemnisation des frais engagés dans le cadre de ce projet et dans la procédure. Compte tenu du contexte de ce dossier, aucune provision n'a été enregistrée. Ce litige a été plaidé le 13 juin 2019, et la décision est intervenue le 5 juillet 2019. La société a été condamnée au paiement de 0,1 million d'euros. La Société a interjeté appel de

la décision et a dû exécuté les termes de la décision en raison de l'exécution provisoire. La procédure d'appel est actuellement en cours. La Cour a arrêté une date de clôture en avril 2021 et une date de plaidoirie fin mai 2021.

**e) Les litiges en droit social :**

Hormis le dossier prud'hommal lié à l'acquisition des sociétés EOLEN évoqué dans le point b), les autres dossiers sont en cours de d'instruction à divers niveaux d'avancement. L'objet de ces litiges est de manière générale la contestation par l'ex-salarié du licenciement (motif ou gravité des fautes).

Pour les sociétés du Groupe EOLEN, trois dossiers sont en appel pour le premier semestre 2021. Deux d'entre eux ont une audience fixée (février et mars 2021), le troisième est en attente de fixation de date par la Cour d'appel de Paris. Un nouveau dossier réunira les parties en février 2021 devant un Bureau de Conciliation et d'Orientation La somme totale provisionnée est de 0,14 million d'euros.

Enfin, concernant la société GECI International, un dossier est en attente de fixation de date par la Cour d'appel de Paris. La Société reste confiante sur l'issue favorable de ce dossier. Un nouveau dossier amènera la société devant un Bureau de Conciliation et d'Orientation en juin 2021. Ces deux dossiers totalisent une provision de 0,1 million d'euros.

Le Groupe estime que les montants déjà provisionnés sur chaque dossier correspondent aux risques probables et sont suffisants eu égard aux avancements de ceux-ci.

**Propriété intellectuelle**

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. La société estime donc son exposition à ce risque extrêmement faible.

### 3.4 Risques liés à l'organisation de la Société

#### Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Si le Groupe venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. La catégorie de poste qui présente le plus grand risque est celle des Managers de Centres de profit et des activités dites « support ». Une revue des postes clés au sein du Groupe est régulièrement effectuée afin de veiller à la bonne gestion de l'ensemble des missions du Groupe. Les Managers des activités dites « support » sont sélectionnés pour leur polyvalence et leur aptitude à gérer a minima des sujets périphériques de leur cœur de métier. Le taux de turnover est très variable d'une activité à une autre au sein du Groupe. Aucun poste clé n'est laissé vacant, dans l'hypothèse d'un départ non anticipé, une répartition temporaire des responsabilités est définie dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle recrue ou une réorganisation est décidée.

Toutefois, ce risque a été atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management répondant à des critères de multi-compétences et polyvalence accrue, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés. Le Groupe a su ainsi,

s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients.

Une analyse approfondie est apportée lors des rapprochements capitalistiques. L'identification des personnes clés est primordiale, et l'analyse du contrôle interne permet d'accélérer cette identification et de dégager ainsi des risques éventuels et d'apporter des solutions.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services. Le Groupe compte s'appuyer sur cette équipe réduite afin de respecter le plan de réduction de coûts. La Société estime être moyennement exposée à ce risque à court, moyen et long termes.

#### **Risques liés à l'environnement**

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le Groupe entend axer ses efforts de développement futur.

La crise sanitaire a impacté l'organisation du Groupe, avec la généralisation du télétravail, le partage de données. Le Groupe constate qu'il n'y a pas eu de perte de qualité ni de productivité. Le Groupe a diminué ainsi les pertes de temps du transport, et par extension, les déplacements et l'effet sur l'environnement (l'empreinte carbone).

#### **3.5 Assurances**

La principale couverture d'assurance regroupe la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation de GECI International et de ses filiales à plus de 50%. Le plafond d'indemnisation est d'un maximum de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile exploitation et de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile professionnelle limité à 1 million d'euros pour ETUD Integral. L'assureur est Liberty Specialty Markets Europe SARL.

GECI International a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 2 millions d'euros par période d'assurance. L'assureur est Liberty Specialty Markets Europe SARL.

En outre, les sociétés du Groupe ont souscrit plusieurs multirisques bureaux.

Les risques couverts sont de façon générale, les dommages corporels (y compris intoxications alimentaires), matériels et immatériels confondus.

Au 31 mars 2020, le montant total des primes d'assurance versées est de 0,1 million d'euros, et lors du dernier exercice, le montant s'élevait à environ 0,1 million d'euros.

## Chapitre 4. Informations concernant l'émetteur

### 4.1. Dénomination sociale et nom commercial de la société

La société a pour dénomination sociale : GECI International

La société est titulaire des noms commerciaux suivants : GECI International, Eolen et Etud Integral.

### 4.2. Lieu et numéro de l'enregistrement de la société

La société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 326 300 969.

Le code LEI de la société est : 9695003CV1KE3DI24K30

### 4.3. Date de constitution et durée

La société anonyme a été immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris le 12 mars 1984 pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 12 mars 2083, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### 4.4. Siège social de la société, forme juridique, législation applicable et site internet

Le siège social de la société est situé : 37-39 rue Boissières 75116 PARIS

Numéro de téléphone : +33 (0) 1 46 12 00 00

La société est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit français.

Site internet : [www.geci.net](http://www.geci.net)

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que, sauf s'il en est disposé autrement au sein du présent document d'information, les informations figurant sur ce site web ne font pas partie du présent document.

## Chapitre 5. Aperçu des activités

### 5.1 Présentation générale – Activités et situation du Groupe GECI

Le Groupe GECI International est spécialisé dans le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale et offre à ses clients, grands comptes, PME et start-ups, solutions et services intelligents.

Doté d'un réseau d'entreprises partenaires et de compétences à l'échelle mondiale, GECI International se positionne, avec agilité, sur toute la chaîne de valeur des projets : conseil, intégration, infogérance et formation.

### 5.2 Activités du Groupe GECI

Le Groupe s'organise autour de deux pôles : « Transformation digitale » et « Conseil en Technologie ».

Dans le digital, malgré le ralentissement temporaire de la demande de certains clients, l'activité du Groupe demeure solide. Elle bénéficie d'un profil résilient axé principalement sur des contrats pluriannuels avec des expertises importantes en Télécoms, Finance et HPC (High Performance Computing).

Ces compétences se sont notamment illustrées dans la situation spécifique liée au Covid-19 avec des besoins de solutions digitales sans faille pour les infrastructures des clients et de puissance de traitement supplémentaire pour faire face à la généralisation du télétravail. Cette situation a engendré également un besoin accru sur la protection de données, ce qui place la cybersécurité au cœur des préoccupations des sociétés.

Le Groupe, encouragé par la réussite de ses activités de support informatique dans un contexte généralisé de télétravail, a développé une offre complète dorénavant proposée à ses clients et prospects depuis sa base de Roanne.

Le Conseil en Technologies est plus fortement impacté par une conjoncture dégradée dans l'industrie automobile qui se traduit par le report de programmes de R&D et la diminution de plusieurs budgets par certains constructeurs et équipementiers. La pandémie a accentué ce ralentissement et a obligé la société mettre la majorité de son effectif en activité partielle dans l'attente d'un redémarrage en septembre 2020. Cette crise sanitaire a également obligé la société à réorienter et diversifier sa stratégie commerciale autour de ce pôle d'expertise.

**Pôle Transformation Digitale.** Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Transformation Digitale » s'établit à 20,6 millions d'euros, soit 80,7% du chiffre d'affaires consolidé.

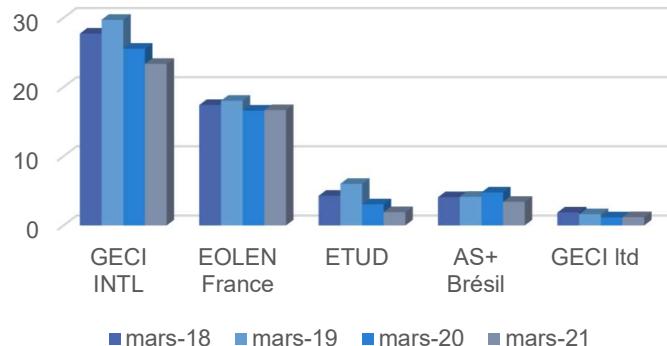
Le pôle Transformation Digitale enregistre une croissance de son chiffre d'affaires de 1 % par rapport à une base de comparaison élevée. Au cours de l'exercice, le Groupe a focalisé ses actions sur le renforcement des contrats existants et l'élargissement de ses référencements. La progression des ventes dans les Télécoms, en Finance et en HPC (High Performance Computing) permet de compenser un tassement en Infogérance. Même si elles demeurent encore marginales, les offres de cybersécurité ont confirmé leur apport stratégique en permettant au Groupe d'enrichir son portefeuille de solutions digitales et d'enregistrer de nombreuses marques d'intérêt de donneurs d'ordres. Cette stratégie prend tout son sens avec

le recours massif des sociétés, au télétravail au cours de ces dernières périodes. Le Groupe reste confiant dans sa capacité à bénéficier de l'accélération attendue de la demande de technologies digitales.

**Pôle Conseil en Technologie.** Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Conseil en Technologie » s'élève à 4,9 millions d'euros, soit 19,3% du chiffre d'affaires consolidé.

Le pôle Conseil en Technologies enregistre un ralentissement de son développement après deux exercices de forte croissance. Les ventes ont été notamment affectées par les évolutions de plusieurs clients clés de l'industrie automobile et par le report de leurs nouveaux programmes de R&D. Avec un positionnement d'expert sur le marché des nouvelles mobilités au cœur de la smart-city, le Groupe anticipe une reprise des activités du pôle durant le dernier trimestre civil 2020.

	Réalisé 2017/2018	Réalisé 2018/2019	Réalisé 2019/2020
<b>GECI INTL</b>	<b>27,72</b>	<b>29,72</b>	<b>25,54</b>
<b>EOLEN France</b>	<b>17,40</b>	<b>18,02</b>	<b>16,58</b>
<b>ETUD</b>	<b>4,28</b>	<b>6,01</b>	<b>3,03</b>
<b>AS+ Brésil</b>	<b>4,07</b>	<b>4,13</b>	<b>4,77</b>
<b>GECI Itd</b>	<b>1,86</b>	<b>1,61</b>	<b>1,16</b>
<b>GAT Israël</b>		<b>0,20</b>	<b>0,01</b>



### 5.3 Informations Chiffrées à fin septembre 2020

Dans un contexte économique et sanitaire sans précédent, le Groupe GECI International a enregistré au premier semestre 2020-21 un net retrait de son chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le pôle « Transformation Digitale » a été sensiblement affecté par le ralentissement de la demande des clients avec le report ou l'annulation de commandes, tandis que le pôle « Conseil en Technologies » a atteint un point bas d'activité amplifié par la fermeture pendant le premier trimestre du site de production de la filiale ETUD Integral et par la baisse des programmes de R&D dans l'industrie automobile.

- Chiffre d'affaires

Recap Chiffre d'affaires	Devises	En monnaie Locale				En K euro			
		fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %	fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %
<b>Conseil en Technologies</b>									
Energie Transport Industrie	EUR	253	351	(98)	-27,8%	253	351	(98)	-27,8%
Israël	ILS	454	0	N/A		116	(18)	N/A	
Afrique du Sud	GBP	596	726	(130)	-17,8%	510	644	(135)	-20,9%
<b>Total</b>						<b>878</b>	<b>976</b>	<b>(232)</b>	<b>-23,8%</b>
<b>Transformation Digitale</b>									
Banque et Assurances	EUR	1 643	1 787	(144)	-8,1%	1 643	1 787	(144)	-8,1%
Télécoms et Multimédias	EUR	1 374	2 133	(758)	-35,6%	1 374	2 133	(758)	-35,6%
Infogérance	EUR	2 137	2 719	(582)	-21,4%	2 137	2 719	(582)	-21,4%
HPC	EUR	1 100	1 016	84	8,3%	1 100	1 016	84	8,3%
Brésil	BRL	7 694	11 377	(3 682)	-32,4%	1 265	2 594	(1 328)	-51,2%
<b>Total</b>						<b>7 519</b>	<b>10 248</b>	<b>(2 730)</b>	<b>-26,6%</b>
<b>Chiffre d'Affaires Total (hors ETUD)</b>						<b>8 397</b>	<b>11 225</b>	<b>(2 962)</b>	<b>-26,4%</b>
ETUD Integral	EUR	646	1 740	(1 095)	-62,9%	646	1 740	(1 095)	-62,9%
<b>Chiffre d'Affaires Total</b>						<b>9 043</b>	<b>12 965</b>	<b>(4 057)</b>	<b>-31,3%</b>

- Transformation Digitale : 7,52 millions d'euros, soit 89,5 % du chiffre d'affaires du semestre

Après plusieurs trimestres d'activité soutenue, le premier semestre 2020-21 marque un coup d'arrêt dans la dynamique des activités de Transformation Digitale avec un impact important de la crise sanitaire du fait du ralentissement de la demande. Le chiffre d'affaires est ainsi en baisse de 26,6% par rapport à une base de comparaison élevée. Les ventes dans les Télécoms et en Infogérance ont été plus lourdement affectées, notamment en raison du report ou du non-renouvellement de commandes, tandis que les offres HPC (High Performance Computing) et Finance ont montré une meilleure résilience.

- Conseil en Technologies : 0,88 million d'euros, soit 10,5 % du chiffre d'affaires du semestre (hors ETUD)

Le pôle Conseil en Technologies enregistre un chiffre d'affaires en repli de 23,8% par rapport à l'année précédente, hors ETUD Integral compte tenu de la décision du Tribunal de Commerce de Versailles le 1er décembre 2020 d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire de cette société. Sur le semestre, la filiale ETUD Integral a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de 62,9% imputable à (i) la fermeture temporaire de son site de production au plus dur de la crise de la COVID-19 et (ii) l'impact significatif de la crise sur les activités et la santé financière de plusieurs clients clés de l'industrie automobile et le report ou l'annulation de leurs programmes de R&D.

- Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique

Au 30 septembre 2020, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se répartit entre la France (77,5%), le Brésil (15,1%) et l'Afrique du Sud (6,1%). Il tient compte d'un effet de change négatif au Brésil pour un montant de 0,5 million d'euros, compte tenu de la dévaluation du real brésilien face à l'euro au cours du premier semestre 2020-21.

	En K euro			
	fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %
<b>Conseil en Technologies</b>				
France	253	351	(98)	-27,8%
Israël	116	(18)	N/A	
Afrique du Sud	510	644	(135)	-20,9%
<b>Total</b>	<b>878</b>	<b>976</b>	<b>(232)</b>	<b>-23,8%</b>
<b>Transformation Digitale</b>				
France	6 254	7 655	(1 401)	-18,3%
Brésil	1 265	2 594	(1 328)	-51,2%
<b>Total</b>	<b>7 519</b>	<b>10 248</b>	<b>(2 730)</b>	<b>-26,6%</b>
<b>Chiffre d'Affaires Total (hors ETUD)</b>	<b>8 397</b>	<b>11 225</b>	<b>(2 962)</b>	<b>-26,4%</b>
France (ETUD Integral)	646	1 740	(1 095)	-62,9%
<b>Chiffre d'Affaires Total</b>	<b>9 043</b>	<b>12 965</b>	<b>(4 057)</b>	<b>-31,3%</b>

- **Résultat**

En M€	Semestre 1			Exercice	
	2020-2021	2019-2020	Ecart	2019-2020	2018-2019
<b>Chiffre d'affaires</b>	8,4	13,0	(4,6)	25,5	29,7
Résultat opérationnel courant	(1,3)	(1,6)	0,3	(2,9)	0,1
marge en %	-16%	-13%		-11%	0%
Résultat courant avant impôt	(1,4)	(3,0)	1,6	(6,5)	(3,8)
Résultat net consolidé	(2,1)	(3,0)	0,9	(6,9)	(3,8)
Résultat net part du Groupe	(1,7)	(2,6)	0,9	(6,4)	(3,0)

L'impact du résultat net contributif de la filiale « ETUD Integral », pour (-0,7) million d'euros, a été isolé sur une ligne « Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être cédées » sur l'état du résultat global. Le Groupe a procédé à ce reclassement pour anticiper la sortie de périmètre de cette filiale en raison de la perte de son contrôle à la suite du jugement d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de cette société prononcée par le Tribunal de Commerce de Versailles le 1er décembre 2020. Dans le tableau ci-dessus, seuls le résultat net consolidé et le résultat net part du Groupe sont impactés par ce reclassement.

#### Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est de (-1,3) million d'euros sur le premier semestre de l'exercice 2020-2021, contre (-1,6) million d'euros lors du premier semestre de l'exercice 2019-2020. La baisse du chiffre d'affaires, qui a impacté mécaniquement le résultat opérationnel, a été compensée par une amélioration de la marge sur coûts directs et par le plein effet du plan d'économies et de réduction des frais fixes engagés depuis un an. Des pistes d'économies additionnelles sont à l'étude.

Pour rappel, le résultat contributif de la filiale « ETUD Integral », pour (-0,7) million d'euros, ayant été reclassé sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être cédées », n'est donc pas inclus dans ce résultat.

Résultat Net

Le résultat net part du Groupe du premier semestre de l'exercice 2020/2021 est une perte de (-1,7) million d'euros contre une perte de (-2,6) millions d'euros lors de la même période de l'exercice précédent. Ce résultat inclut le résultat net contributif de la filiale « ETUD Integral » pour (-0,7) million d'euros. Le ralentissement de l'activité est l'une des principales raisons de ce déficit qui reste important malgré les efforts consentis en matière de réduction des coûts fixes.

- **Situation financière**

En M€	2020-2021 (6 mois)	2019-2020 (12 mois)	Ecart
<b>Résultat net part du Groupe</b>	(1,7)	(6,4)	4,7
Capital Social	2,4	2,1	0,3
Primes d'émission	67,0	66,6	0,3
Capitaux Propres (part du Groupe)	(5,9)	(4,9)	(1,0)
<i>Endettement net</i>	<i>22,8</i>	<i>29,8</i>	<i>(7,0)</i>
<i>Trésorerie et équivalents</i>	<i>0,7</i>	<i>1,2</i>	<i>(0,5)</i>

Après la prise en compte du résultat semestriel, les capitaux propres part du Groupe au 30 septembre 2020 sont négatifs de (-5,9) millions d'euros contre (-4,9) millions d'euros au 31 mars 2020. Le déficit important enregistré l'exercice précédent (-6,4) millions d'euros et celui de cette période pour (-1,7) million d'euros ont fortement pesé sur les capitaux propres consolidés. L'endettement net du Groupe s'élève à 22,8 millions d'euros et les liquidités à 0,7 million d'euros.

La Société a signé le 30 septembre 2020, un contrat de financement par émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles (« ORNAN ») pour une enveloppe globale de 10 millions d'euros bruts. Ce financement permettra au Groupe de traverser sereinement cette période de crise conjoncturelle.

- **Événements postérieurs à la clôture du premier semestre 2020-2021**

Mise en place d'un financement

Afin de faire face à l'après crise sanitaire, la Société a opté pour la mise en place d'un financement par émission d'ORNAN. Ce financement permet une levée potentielle d'un montant net maximum de 9,3 millions d'euros au titre de la souscription des 1 000 ORNAN.

Le contrat a été signé avec YA II PN, Ltd, le 30 septembre 2020, dans le cadre du projet de financement d'un montant brut de 10 millions d'euros par voie d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles.

Le prospectus relatif à l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au profit de YA II PN, Ltd sur conversion des ORNAN a été approuvé le 30 septembre 2020, par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro 20-487.

La mise en place de ce financement a été soumise au vote des actionnaires de la Société, convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 12 novembre 2020, en faveur de la 21ème résolution prévoyant l'émission réservée à l'Investisseur de bons d'émissions donnant accès aux ORNAN (les « Bons d'Emission »). Cette résolution a été votée favorablement et conformément à la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux termes de cette 21ème résolution, le Conseil d'Administration a, le 12 novembre 2020 :

- approuvé le principe d'une émission de 1 000 bons d'émission (les « Bons d'Emission »), lesquels donneront lieu, sur exercice, à l'émission de 1 000 ORNAN, au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD (l'« Investisseur »), représentant un financement obligataire d'un montant net maximum de 9,3 millions d'euros, et
- délégué au Président Directeur Général le pouvoir de décider le lancement de cette opération, d'en arrêter les termes définitifs, d'émettre les Bons d'Emission, et de procéder à l'émission des ORNAN.

Faisant usage de la subdélégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration, le Président Directeur Général a décidé de procéder le 12 novembre 2020, au tirage d'une première tranche de 200 ORNAN, par l'exercice de 200 bons d'émission d'ORNAN détenus par l'investisseur, représentant un montant nominal de 2 millions d'euros. Ce premier tirage permettra ainsi le remboursement des 55 ORNAN non converties en janvier 2020 issues de l'ancien financement mis en place le 11 février 2019 pour 0,9 million d'euros et, le rachat à leur valeur nominale des 34 dernières ORNAN encore en circulation émises dans le cadre du même financement.

La mise en place de ce financement, qui a pour objectif de poursuivre le redressement de GECI International et de renforcer sa structure financière, permet de doter le Groupe des ressources financières nécessaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes.

Sur les 200 ORNAN du premier tirage, toutes les ORNAN ont déjà été converties, et ont fait l'objet d'une création de 185 000 000 actions nouvelles.

Un deuxième tirage de 150 ORNAN, par exercice de 150 bons d'émission d'ORNAN, a été procédé le 26 février 2021. Au 10 mars 2021, 75 ORNAN ont déjà été converties et ayant fait l'objet de la création de 29 166 666 actions nouvelles.

#### Réduction du Capital Social par absorption des pertes

A l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2020, les actionnaires ont consenti au Conseil d'administration, aux termes de la 26ème résolution, l'autorisation de procéder à une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,01 euro à 0,001 euro.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du même jour, a décidé de procéder à une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes, d'un montant de 2 219 247,89 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,01 euro à 0,001 euro. Le capital social de la Société s'élève désormais à 246.583,10 euros et est composé de 246.583.099 actions ordinaires de 0,001 euro de valeur nominale chacune.

#### Ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de la société ETUD Integral

Le Tribunal de Commerce de Versailles a prononcé le 1er décembre 2020 la résolution du plan de redressement par voie de continuation dont bénéficiait depuis le 17 mai 2011 la société ETUD Integral, filiale du Groupe GECI International, ainsi que l'ouverture concomitante d'une procédure collective de liquidation judiciaire.

Cette décision intervient après la présentation d'un rapport d'audit indépendant demandé par le Tribunal de Commerce de Versailles, sur recommandation du commissaire à l'exécution au plan de redressement par voie de continuation de la société ETUD Integral. Ce rapport a évalué les besoins de trésorerie à court terme de la société ETUD Integral à près de 1,2 million

d'euros, notamment suite au refus par la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers) d'une demande de moratoire des dettes fiscales et sociales. Un soutien financier de GECI International, en sa qualité d'actionnaire d'ETUD Integral, devenait nécessaire à la poursuite de l'activité de cette filiale.

La société ETUD Integral, spécialisée dans le design, l'ingénierie et le prototypage, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports, était en plan de redressement par voie de continuation lors de son acquisition par GECI International en 2016. Son activité s'est fortement détériorée au cours du dernier exercice avec la crise dans le secteur de l'automobile, accentuée par l'effet dévastateur de la pandémie pour l'exercice actuel.

Malgré un plan de restructuration initié fin 2019, le résultat opérationnel de la société ETUD Integral a été fortement négatif sur l'exercice 2019-20 et cette société connaît, du fait de la crise sanitaire, des difficultés accrues pour l'exercice actuel 2020-21. Au premier semestre 2020-21, son chiffre d'affaires contributif s'élève à 0,6 million d'euros (soit 3 % du chiffre d'affaires semestriel du Groupe à fin septembre 2020 contre 13 % lors de l'exercice 2019-20) pour une perte estimée de (-0,7) millions d'euros et des dettes d'environ 5,6 millions d'euros. L'effectif de la société ETUD Integral était, au 30 septembre 2020, de 57 personnes sur un effectif total du Groupe GECI International de 417 personnes.

Dans ces contextes économique et sanitaire défavorables, et compte tenu des besoins importants de cette filiale, le Groupe GECI International a décidé lors de son Conseil d'administration du 24 novembre 2020 de ne pas poursuivre son soutien financier.

Suite à l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire de la société ETUD Integral, le Groupe va impacter ses comptes consolidés semestriels, en isolant ses actifs (3 millions d'euros) et passifs (5,6 millions d'euros) sur la ligne dédiée « actifs et passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés ou abandonnés », et son résultat net contributif sur la période de (-0,7) million d'euros sera également isolé sur la ligne « Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

#### Augmentation de capital de la filiale Alliance Services Plus

La société Groupe Eolen a souscrit à une augmentation de capital de sa filiale Alliances Services Plus, le 2 décembre 2020, de 23 000 parts à 15 euros, pour un montant total de 345 000 euros, portant ainsi le capital social de cette dernière à 390 000 euros. Par ailleurs, le 6 janvier 2021, une nouvelle augmentation de capital de 34 000 parts à 15 euros, a été souscrite par la société Groupe Eolen, pour un montant total de 510 000 euros, portant ainsi le capital social de cette dernière à 900 000 euros. Ces augmentations de capital se sont faites par incorporation de son compte courant. Cette opération a permis à la filiale Alliance Services Plus de reconstituer ses capitaux propres et dont le montant post-opération sera au-dessus de la moitié de son capital social.

#### **5.4 Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe**

Compte tenu du retrait des activités, GECI International a engagé depuis un an une profonde réorganisation qui donne la priorité au redressement de sa situation financière à travers un plan drastique d'économies et de réduction des frais fixes.

La crise sanitaire a accéléré la nécessité du Groupe de renforcer ces ajustements et d'adopter des changements. Les filiales optimisent leurs coûts, rénovent leurs process, s'adaptent aux nouveaux enjeux et redéploient leur stratégie en explorant de nouvelles voies de diversification

sur des prestations innovantes et à forte valeur ajoutée. Des premiers résultats sont tangibles, comme l'illustre l'important contrat signé en septembre 2020 pour le déploiement de réseaux mobiles au Brésil. Ce contrat devrait produire tout son effet à partir du premier trimestre civil 2021.

L'accélération de la transformation digitale des entreprises devrait redonner du tonus au marché et permettre de renouer avec la croissance. Néanmoins, le Groupe demeure prudent dans ses prévisions compte tenu des incertitudes liées à la sortie de crise. Ses équipes commerciales s'évertuent à renforcer ses contrats et ses référencements afin de consolider son chiffre d'affaires, de se placer sur de nouveaux appels d'offres et de profiter d'opportunités liés aux nouveaux besoins des clients.

C'est dans cette optique que le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats avec des sociétés innovantes afin d'enrichir son offre de solutions et services intelligents, notamment en Cybersécurité et Intelligent Traffic Management System, et ainsi saisir de nouvelles opportunités de développement issues d'un monde en pleine transformation. Des projets pilotes pour la mise en place de ce système, sont en cours de négociation.

En outre, la mise en œuvre du financement par émission d'ORNAN permet au Groupe d'accompagner son redressement et de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court terme, mais également de retrouver une sérénité financière afin de lui assurer une pérennité stable à moyen et long termes. Le Groupe poursuit ainsi son redéploiement avec pour objectif de retrouver son équilibre financier, puis sa rentabilité.

## 5.5 Activité en matière de recherche et développement

Prenant acte des préoccupations grandissantes des sociétés et des particuliers, notamment en matière environnementales, sociales et sociétales, le Groupe poursuit sa stratégie de Recherche et Développement dans les nouveaux modes de mobilité innovants (protection maximale, facilité d'utilisation et empreinte carbone faible), mais aussi, dans la Cybersécurité (protection de données), le calcul intensif afin d'améliorer les performances des super calculateurs (HPC) ou l'intelligence artificielle.

Les nouveaux modes de mobilités innovants qu'ils soient individuels ou collectifs, transport de personnes ou de fret, qu'ils répondent à la logistique du dernier km, sur terre, sur mer ou dans l'espace, font majoritairement appel à des solutions utilisant des motorisations électriques alimentées par des batteries ou des piles à combustible à Hydrogène qu'il faut intégrer dans des systèmes existants ou à inventer.

Ces nouveaux modes répondent aux problématiques de transports personnels, collectifs ou industriels tels que des Véhicules autonomes, des PODS urbains, des Robotaxis et tout type de transports collectifs à la demande.

La recherche de solutions innovantes nécessite des travaux de Recherche et Développement, la réalisation de « Proof of Concept » et de prototypes fonctionnels aboutis, et de nombreuses phases de tests et d'évaluation, elle requiert également la maîtrise d'une approche d'ingénierie Système robuste intégrant la Sûreté de fonctionnement et la Cybersécurité.

Des techniques de maintien en condition opérationnelle des capteurs de perception en usage routier intensif, l'inter connectivité entre véhicules, les espaces urbains et les plateformes de contrôle, sont autant de sujets transverses nécessitant également de nombreux efforts de R&D pour ces nouveaux modes de transport.

Le Groupe GECI International développe ces compétences au sein de ses différentes filiales, d'une part au travers de prestations et de collaborations de R&D, avec des centres de recherche publiques et privés internationaux, et d'autre part en développant ses propres briques technologiques et systèmes embarqués pour être en mesure de développer, produire et commercialiser une gamme de produits liés aux nouvelles mobilités autonomes et urbaines.

Le Groupe GECI International a orienté également sa stratégie R&D autour de la Cybersécurité en intégrant diverses technologies de sécurités informatiques aussi bien dans le monde IT que OT et dans l'internet des objets (IoT). Sa recherche a permis de mettre en avant une plate-forme de supervision et de sécurisation des réseaux multi environnements : bureautique et industriel. Le Groupe GECI International poursuit ses recherches dans la Cybersécurité des véhicules connectés et autonomes.

En complément de ces sujets, le Groupe GECI International est aussi très fortement impliqué dans la R&D des prochaines générations de supercalculateurs. Un département métier est totalement dédié à cette activité. A travers ce département, le Groupe GECI International a participé ou participe à plusieurs projets de recherche collaboratifs, parmi lesquels,

- MACH : Dans le cadre de ce projet la Société a plus précisément collaboré avec le CEA List pour concevoir un compilateur permettant de produire à partir d'un même code source des exécutables de calcul pour des architectures hybrides CPU (ARM, Intel), et accélérateurs de calcul (GPU, FPGA).
- M2DC, autre projet européen dédié à la conception de serveurs basse consommation reposant sur une architecture modulaire à base de micro-serveurs CPU et d'accélérateurs GPU et FPGA. Les équipes du Groupe ont travaillé à adapter la chaîne de compilation développée dans le cadre du projet MACH pour la rendre compatible avec une exécution distribuée sur plusieurs micro-serveurs. Ces travaux constituent une base pour l'utilisation ultérieure de cet outil dans un vrai contexte HPC.

De manière opérationnelle, la stratégie du Groupe en matière de Recherche et Développement s'articule autour de 3 axes :

- L'identification de nouveaux usages de mobilité, de nouvelles tendances émergentes, et de nouvelles technologies, le plus en amont possible pour être en mesure de défricher le plus tôt possible ces nouveaux espaces vierges.
- La mise en œuvre de collaborations sur des programmes d'innovation avec les clients les plus en pointe sur les technologies liées aux nouvelles mobilités, à une meilleure protection des données et des systèmes, et sur l'évolution des supercalculateurs au travers de projets européens.
- La formation individuelle, l'embauche de nouveaux ingénieurs et techniciens à forte valeur ajoutée dans les métiers concernés, la mise en place de cellules de veille technologique et d'innovation ouvertes à tous les collaborateurs du Groupe.

Ainsi structurée, la R&D et l'innovation du Groupe ouvre de nouvelles perspectives vers des sources de revenus à valeur ajoutée :

- Au niveau des prestations assurées auprès des clients traditionnels
- Auprès de nouveaux acteurs émergents du marché de la mobilité
- Pour de nouveaux produits en développement

En 2019-20, les sujets de Recherche et Développement se sont poursuivis dans la continuité des exercices précédents. Comme chaque année, le Groupe a procédé à un audit

méthodologique de ses projets éligibles au Crédit d'Impôt Recherche (C.I.R). Ainsi au titre de l'exercice écoulé, le montant du C.I.R. est d'un montant de 0,7 million d'euros.

### 5.6 Marché et concurrence

L'informatique s'est développée sans discontinuer pendant les 40 dernières années au point d'être dorénavant au cœur de la vie des personnes, des entreprises et des institutions. Ce marché évolue en permanence avec l'émergence de nouvelles technologies qui continuent de modifier profondément nos habitudes et notre environnement.

Ainsi, la banque, l'assurance, la distribution, les transports, les loisirs, la santé et bien d'autres secteurs sont tous affectés, avec des données échangées colossales, exigeant des protocoles d'échanges de plus en plus puissants et sécurisés, tout en étant aisés à l'utilisation et intégrées intelligemment.

Pour accompagner ces évolutions, le Groupe a choisi de se positionner à la fois dans la transformation numérique avec un tropisme dans les télécoms, les calculs liés au big data, les applications informatiques et leurs utilisations, ainsi que dans le conseil en technologies avec l'étude, le développement et la réalisation de concepts nouveaux dans le vaste domaine des transports.

Aujourd'hui, GECI International figure parmi les 100 premières ESN françaises. Il ambitionne de jouer un rôle significatif dans l'intégration du numérique et des nouvelles technologies.

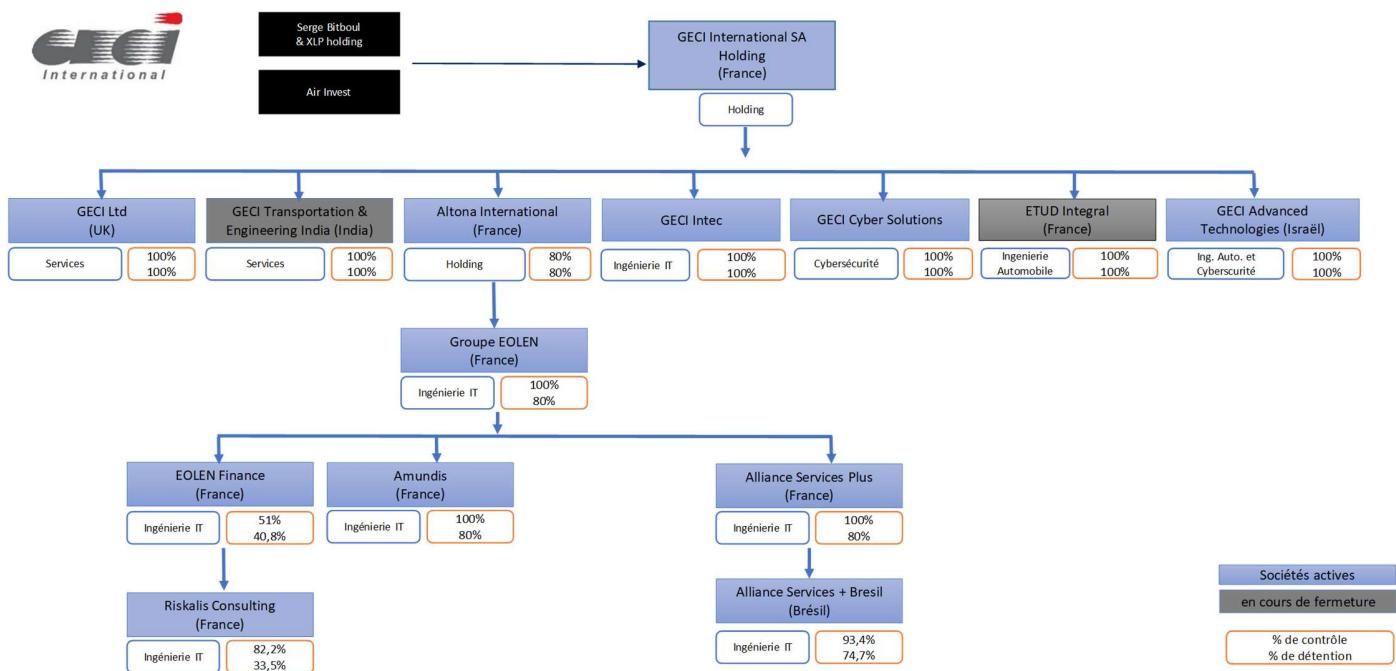
La concurrence de GECI International est très atomisée : on estime à 3 800 le nombre de sociétés de plus de 10 personnes. Ainsi, elle est extrêmement diverse et constituée de compétiteurs différents et de tailles variables, plutôt que de concurrents globaux.

Dans le domaine de la transformation numérique, GECI International est en compétition avec une large palette d'ESN (Atos, Cap Gemini, Sopra Steria, GFI, Econocom par exemple) ou de cabinets de Conseil en Management de toutes tailles.

Dans le domaine du conseil en technologies, la concurrence est également large (Altran, Alten, Akka, Assystem par exemple).

## Chapitre 6. Structure organisationnelle

### 6.1 Organigramme du Groupe au 31 décembre 2020



Siège du Groupe basé à Paris, France.

### 6.2 Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu		Valeur comptable des titres (EUR)	Devise	Capital social
		Brut	Net			
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000
GECI INTEC	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	100	10 000	-	EUR	10 000
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000
ALTONA International	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000
ETUD INTEGRAL	Rue E.Branly - 78190 Trappes ( France)	100	20 000	20 000	EUR	1 300 000
GECI ADVANCED	Andrei Saharov 9 -Haifa ( Israël )	100	240	240	ILS	1 000
GECI CYBER SOLUTION	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	100	10 000	10 000	EUR	10 000
<b>Sociétés consolidées</b>		<b>5 195 403</b>	<b>1 030 240</b>			

La liste des participations est présentée dans les états financiers annuels (cf. partie 7). Il s'agit des filiales directes et indirectes.

**GECI Advanced technologies (Israël).** Cette société, filiale à 100% de la Société depuis le 1er janvier 2018, a pour objet d'offrir de nouvelles solutions innovantes dans les domaines de la cybersécurité, de l'internet des objets et des véhicules autonomes en France et à l'International.

**GECI Ltd (Royaume Uni).** Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité la réalisation de prestations d'ingénierie dans les domaines du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux.

**GECI Transportation and Engineering India (Inde).** Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique. Geci transportation & Engineering India n'ayant eu aucune activité depuis plusieurs années sa radiation a été demandée et dans l'attente de l'obtention du document officiel de radiation du registre des sociétés indien, elle reste présentée comme en cours de fermeture.

**SAS ETUD Integral (France).** Cette société, filiale détenue à 100% par la Société, a été créée en 1984, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois de juin 2016. Elle a pour activité le design, l'ingénierie et le prototypage, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports. Cette société est en procédure de liquidation depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**SAS GECI Cyber Solutions (France).** Cette société, filiale à 100% de la Société, a été créée le 11 décembre 2018. Elle n'a pas encore d'activité.

**SAS GECI Intec (France).** Cette société, filiale à 100% de la Société, a été créée le 11 juin 2019. Elle n'a pas encore d'activité.

**ALTONA International (France).** Cette filiale, est détenue à 80% par la Société depuis octobre 2015, la société Anthéa détient les 20% restant. Cette filiale créée en août 2015, est une sous holding qui détient les titres du Groupe EOLEN.

**SAS Groupe EOLEN (France).** Cette société, filiale détenue à 100% par la société ALTONA International, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en technologies et Infrastructures.

**SAS AMUNDIS (France).** Cette société, filiale détenue à 100% par la société Groupe EOLEN, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en Télécom et convergence multimédia.

**SAS EOLEN Finance (France).** Cette filiale, détenue à 51% par la Société Groupe EOLEN et à 49% par la société RK Développement, créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en banque et industries pharmaceutiques.

**SAS RISKALIS Consulting (France).** Cette société, filiale détenue à 82,15% par la société EOLEN Finance et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste, a été créée en 2011, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

**SAS ALLIANCE SERVICES Plus (France).** Cette filiale, détenue à 100% par la Société Groupe EOLEN, créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en banque et industries pharmaceutiques.

**SAS AS+ DO Brasil Servicos De Info (Brasil).** Cette société, filiale détenue à 93,40% par la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en banque, le Télécom et industries pharmaceutiques.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'Intérêt
<b>France</b>			
<b>GECI International SA</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	Société Mère
<b>Altona International</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>Groupe EOLEN</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>EOLEN Finance</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	40,8
<b>Riskalis Consulting</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	33,52
<b>AMUNDIS</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>Alliance Services Plus</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>ETUD Integral</b>	Parc Héliopolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES	Globale	100
<b>GECI Cyber Solution</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
<b>GECI INTEC</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
<b>Europe</b>			
<b>GECI LTD</b>	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100
<b>Proche Orient</b>			
<b>GECI Advanced LTD</b>	Andrei Sacharov 9 - Haifa (Israël)	Globale	100
<b>Amérique</b>			
<b>Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda</b>	Av Paulista 568, 7º andar Bela Vista - 01310-000 São Paulo Brasil	Globale	74,72
<b>Asie</b>			
<b>GECI Transportation and Engineering India Private Limited</b>	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100

## Chapitre 7. Gouvernement d'entreprise et conseil d'administration

### 7.1. Le Gouvernement d'Entreprise et ses missions

La Société a initié une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites paru en décembre 2009 et réactualisé en septembre 2016, qui apparaît adapté aux spécificités de la Société, notamment sa taille réduite. Le code Middlenext est disponible sur le site Middlenext à l'adresse suivante : [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com).

Le Conseil d'Administration s'est saisi d'un projet d'adoption de ce Code de gouvernance comme nouveau code de référence dans sa séance du 17 juin 2013 et l'a adopté lors de cette séance.

Le Code de référence contient 19 recommandations, ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance, qui rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance, ont été étudiés lors de la réunion du 17 juin 2013.

Il ressort que les recommandations ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale.

**Règlement intérieur.** Le règlement intérieur applicable est celui adopté lors de la séance du 19 juillet 2011.

Ce règlement traite principalement des points suivants :

- rôle du Conseil et questions soumises à son autorisation
- composition du Conseil et fixation des critères d'indépendance
- devoirs des membres : énonciation des règles de déontologie à respecter
- fonctionnement du Conseil
- fixation des règles de détermination de la rémunération des membres

Un nouveau texte est en cours d'examen et d'adoption par le Conseil.

**Missions.** Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et du Groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du Groupe.

Ainsi que les statuts de la société le définissent, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

**Ordonnance 2017-1162 du 12/07/2017.** En application de l'ordonnance citée, le Groupe présente ici son rapport sur le gouvernement d'entreprise en accord avec son texte.

## 7.2. Composition du Conseil d'Administration

### Composition du Conseil d'Administration

L'Article 12 des statuts de la Société dispose que la Société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminés par les dispositions légales en vigueur, soit trois membres au moins et dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Du 1er avril au 12 février 2020, le Conseil d'Administration de la Société était composé de cinq membres :

- Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil et Directeur Général, administrateur
- Monsieur Gérard DELAGE, administrateur
- Monsieur Gérard NICOU, administrateur
- Monsieur Patrick HAYOUN, administrateur ayant souhaité mettre fin à ses fonctions avec effets au 12 février 2020
- Madame Muriel TOUATY, administrateur

Madame Nathalie LEBARGY, a été nommée lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2020, pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 12 des statuts et son mandat viendrait à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

**Serge BITBOUL** : Fondateur et Président-de GECI International.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de cette société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder la Société qu'il dirige, depuis, en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2019/2020, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du Groupe GECI International, ledit groupe étant composé des sociétés GECI International, ALTONA International, Groupe EOLEN, EOLEN Finance, ALLIANCE SERVICES Plus, AMUNDIS, RISKALIS CONSULTING, ETUD Integral (le Groupe).

- Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni),
- Directeur de GECI Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de XLP Holding SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- Gérant de SB Ternes SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Les mandats de Président du Conseil, Directeur Général et administrateur de Serge Bitboul expirent, chacun, respectivement, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2024.

**Gérard DELAGE** : Administrateur depuis le 27 septembre 2006, administrateur indépendant.

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe International du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2024.

**Gérard NICOU** : Administrateur depuis le 5 novembre 2013, administrateur indépendant.

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAME en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staffs de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media (SA)
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables)
- membre du Conseil de Surveillance de Riber depuis le 15 décembre 2015.

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2024.

**Patrick HAYOUN** : Administrateur depuis le 12 septembre 2016, administrateur.

Diplômé de la Business School Lausanne, Patrick Hayoun a plus de 20 années de développement entrepreneurial. Administrateur et directeur général de Guggenheim & Associates depuis 1997, il apporte son savoir dans la création et le développement International des entreprises. Dans le cadre de ses fonctions en tant que Directeur Général de Guggenheim & Associates, il a reçu en 2015, le prix Entreprendre et Réussir, Aide à la création et au développement International des entreprises.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- Administrateur et directeur général de Guggenheim Group (Suisse, Hong-Kong) depuis 1997

Suite à des divergences stratégiques, le Conseil d'Administration du Groupe GECI International réuni le 12 février 2020, a mis un terme au mandat de Directeur Général de Monsieur Patrick Hayoun à compter de cette date. Celui-ci a choisi de démissionner de son mandat d'administrateur et de Vice-Président du Conseil d'Administration. Le Conseil a exprimé à Monsieur Patrick Hayoun ses remerciements pour son engagement auprès de GECI International depuis 2016 et a salué les progrès accomplis au cours de ces derniers mois dans

la mise en œuvre de la restructuration du groupe, notamment dans l'autonomisation des filiales et la réduction des coûts du Groupe.

**Muriel TOUATY** : Administrateur depuis le 28 juillet 2017, administrateur indépendant.

Diplômée de l'Université de Tel Aviv avec un diplôme de maîtrise en Science Politique, Muriel Touaty est Directrice générale de l'Association Technion France depuis 2002.

Muriel Touaty, à ses débuts, a travaillé dans une start-up israélienne à forte croissance centrée dans les domaines de la communication améliorée et des relations publiques entre la France et Israël. Elle a été également Directrice Marketing et des relations publiques pour l'Europe de Business Layers, une start-up qui a développé le e-provisioning logiciel. C'est cette mission qui l'a ramenée vers la France.

Elle dirige aujourd'hui l'Association Technion France, représentation française de l'Université du Technion, l'Institut Technologique d'Israël, à Haifa. Sa mission est de faciliter et d'établir des coopérations bilatérales industrielles, universitaires et scientifiques avec le Technion et la France, de promouvoir l'innovation, de recueillir des fonds pour les étudiants du Technion. Membre de la commission scientifique de la FFI, elle a été, en 2009, promue Chevalier de L'Ordre National du Mérite par Mme Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

En 12 ans et en sa qualité de Directrice Générale du Technion France, Muriel Touaty a initié et concrétisé des contrats de coopération R&D avec les grands groupes industriels français et le Technion (TOTAL, VEOLIA, MERIEUX, ARKEMA, SCHNEIDER ELECTRIC), ainsi que des partenariats entre des Start up françaises et celles du Technion.

Elle a concrétisé des coopérations académiques avec toutes les grandes Ecoles françaises (Polytechnique) et crée des laboratoires associés (Inserm), en plus d'avoir tissé un réseau important avec le monde, institutionnel, politique et les médias professionnels et nationaux.

Grace à toutes ses actions, le Technion France s'est imposé à Paris et dans toutes les régions françaises ainsi qu'en Europe francophone comme l'Ambassadeur et la plateforme incontournable de l'innovation et l'excellence israélienne.

Son mandat viendra à expiration à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 mars 2021.

**Nathalie LEBARGY** : Administrateur depuis le 29 octobre 2021, administrateur indépendant.

Nathalie Lebargy a suivi une formation managériale, destinée aux entrepreneurs d'entreprises, après une formation dans la gestion hôtelière. Après des expériences réussies dans divers postes à responsabilités, dans le secteur de l'hôtellerie traditionnelle, elle est gérante de sociétés dans l'hôtellerie-restauration.

Son mandat viendra à expiration à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 mars 2024.

**La parité Hommes / Femmes.**

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'Administration. Conformément à cette loi susmentionnée, le Conseil d'Administration compte deux femmes parmi ses cinq membres, depuis le mois d'octobre 2020, à savoir Madame Muriel Touaty et Madame Nathalie Lebargy. Elles représentent donc 40% du Conseil d'administration.

**Administrateurs indépendants.**

Le Conseil est actuellement composé à 60% d'administrateurs indépendants respectant ainsi les exigences de la recommandation Middlenext n°3.

En conformité avec la recommandation n°9 préconisant d'adapter la durée aux spécificités de l'entreprise, la durée statutaire des prochains mandats d'administrateur (renouvellement ou nouvelle nomination) dans la Société est de 4 ans.

### 7.3.        **Organisation et Travaux du Conseil d'Administration et des Comités**

**Convocations - Invitations.** Conformément à la loi et aux statuts, les administrateurs sont convoqués par courrier électronique. Le délai moyen de convocation sur l'exercice 2019/2020 est de 7 jours.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués aux séances pour lesquelles leur présence est requise.

Les membres du Conseil d'Administration, qui disposent d'une expérience et d'une expertise complémentaires sont régulièrement informés de la vie de la Société. Ils sont consultés sur des projets stratégiques de la Société ainsi que sur des sujets particuliers. Cette expérience facilitera la mise en œuvre de comités.

**Information des Administrateurs**

Les administrateurs ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement, l'ensemble des documents utiles.

**Durée – fréquence des Conseils d'administration.** Le Conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2019/2020, aux dates suivantes :

- Le 22 mai 2019
- Le 24 juillet 2019
- Le 18 septembre 2019
- Le 10 octobre 2019
- Le 18 décembre 2019
- Le 28 janvier 2020
- Le 12 février 2020
- Le 25 février 2020
- Le 3 mars 2020

Le taux de présence moyen des membres du Conseil est de 100%.

**Ordres du jour des Conseils d'administration.** Les principaux sujets examinés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code du Commerce
- Arrêté du texte des résolutions et convocations d'une Assemblée Générale Mixte

- Examen et établissement des documents de gestion prévisionnelle
- Point sur la situation du Groupe
- Présentation de la Stratégie
- Arrêté des comptes 2018-2019 et semestriels 2019-2020
- Examen des conventions réglementées
- Examen du projet de droit de vote double
- Examen du projet de transfert vers Euronext Growth
- Emission d'actions ordinaires nouvelles,
- Constatation de réalisation des opérations de reconstitution des capitaux propres (augmentation de capital réservées, réduction du capital et émission de BSA)
- Constatation d'augmentation de capital
- Proposition d'attribution d'actions gratuites au profit de salariés de la Société
- Point sur la gouvernance
- Fermeture de filiales dormantes
- Démission de Monsieur Patrick Hayoun

La date et l'heure des séances du Conseil d'Administration ont été fixées en prenant en compte les disponibilités des administrateurs.

Lors de chaque réunion, un registre des présences a été signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance.

**Représentation des administrateurs.** Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

**Visioconférence.** Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

**Présidence des réunions.** En sa qualité de Président, Monsieur Serge Bitboul a présidé toutes les réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice.

**Procès-verbaux.** Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres. Le secrétariat des réunions est normalement attribué à la Direction juridique de la Société.

Le procès-verbal définitif a été approuvé lors d'une des réunions suivantes du Conseil d'Administration ou par envoi par courrier électronique, et signé par le Président et un administrateur.

Les procès-verbaux et le registre des procès-verbaux sont conservés par la Direction Juridique Groupe.

**Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et de leur Président** En application de l'article L.225-82-2 II du Code de commerce, de fixer à 60 000 euros le montant maximum de la somme annuelle pouvant être allouée au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence pour l'exercice clos à fin mars 2019 et les suivants, le montant global des jetons de présence a été fixé à 60 000 euros lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 septembre 2019 (Résolution n°6).

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non-salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice	
	2019/2020	2018/2019
<b>Gérard DELAGE</b>		
Jetons de présence	13 500 €	13 500 €
Jetons de présence au titre du Comité d'audit	3 000 €	3 000 €
Autres rémunérations		
<b>Patrick HAYOUN</b>		
Jetons de présence	7 500 €	10 500 €
Autres rémunérations	26 250 €	
<b>Gérard NICOU</b>		
Jetons de présence	13 500 €	13 500 €
Autres rémunérations		
<b>Muriel TOUATY</b>		
Jetons de présence	13 500 €	13 500 €
Autres rémunérations		

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019/2020, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration et Comité à laquelle il a assisté au cours de cet exercice. Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2019/2020 d'un total de 51.000 euros de jetons de présence, qui n'ont pas été encore versés. Le montant des jetons de présence non alloués aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

**Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.**

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

**Organisation d'un comité d'audit.** Un comité d'audit a été nommé par le Conseil d'administration le 27 mai 2015 : Monsieur DELAGE a été nommé président et Madame VALETTE secrétaire, qui a été remplacée par Madame LEBARGY depuis le mois de novembre 2020. Une charte du comité d'audit a également été approuvée lors de la même séance. Le comité d'audit s'est réuni deux fois cet exercice : une première fois 17 décembre 2019 et une deuxième fois le 28 juillet 2020.

Le Comité d'Audit est chargé notamment des missions suivantes :

- Suivre le processus de l'élaboration de l'information financière, et formuler le cas échéant des recommandations,
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle internes et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne en ce qui concerne l'élaboration de l'information comptable et financière,
- Emettre des recommandations sur les sujets relevant de sa compétence.

Le Comité remplit parfaitement ses missions, et constitue un organe de contrôle de la gouvernance.

Les Comités Stratégique et de Rémunération, dont la mise en place a été envisagée au cours de l'exercice précédent, ont été finalement abandonnés par le Conseil d'Administration, compte tenu du faible nombre d'Administrateurs.

#### 7.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assumée par Monsieur Serge Bitboul, nommé Président du Conseil et Directeur Général par le Conseil d'Administration, entre le début de l'exercice et au 18 décembre 2019, puis du 12 février 2020 à ce jour. Monsieur Patrick HAYOUN, a été nommé, Vice-Président du Conseil d'administration et Directeur Général, entre le 18 décembre 2019 et le 12 février 2020, date à laquelle il a démissionné de toutes ses fonctions au sein de la Société.

En dehors des limitations légales et réglementaires, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président Directeur Général ; de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles visées ci-dessus, reprises à l'Article 15 des statuts de la Société.

#### 7.5. Rémunération des mandataires sociaux

La Société applique les principes énoncés dans la Position-Recommandation Guide d'élaboration des documents de référence n°2009-16 disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société. Les jetons de présence précisés pour Monsieur Patrick HAYOUN concernent des jetons de présence durant la période où il n'était pas Directeur Général de la Société.

Tableau récapitulatif des rémunérations	Exercice 2019/2020		Exercice 2018/2019	
	Montant dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
<b>Serge BITBOUL</b>				
Rémunération fixe :				
- Mandat du Président Directeur Général de GECI International	238 532	238 532	181 957	120 212
Jetons de présence	X	X	X	X
Avantages en nature (GECI International)	X	X	X	X
<b>Patrick HAYOUN</b>				
Rémunération fixe :				
- Mandat du Président Directeur Général de GECI International	23 408	23 408	X	X
Rémunération sur Missions confiées par le Conseil d'administration	26 250	26 250	X	X
Jetons de présence	7 500	7 500	10 500	10 500
Avantages en nature (GECI International)	X	X	X	X

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités susceptibles de leur être dues à raison de la cessation de leur mandat ou du changement de leurs fonctions.

		Contrat de Travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Serge BITBOUL</b> Président Directeur Général			X		X		X		X
<b>Patrick HAYOUN</b> Directeur Général (du 18/12/19 au 12/2/20)			X		X		X		X

Monsieur Serge BITBOUL adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC). Monsieur Patrick HAYOUN a adhéré également au même régime durant la période où il a perçu un salaire de la Société.

### 7.6. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites à l'article 17 des statuts de la Société et consultables sur le site internet de la Société [www.geci.net](http://www.geci.net).

### 7.7. Délégations et autres

Le tableau des délégations est présenté dans la partie 11.2.5 du présent Document d'Information.

Par ailleurs, il n'existe pas au sein du Groupe de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

### 7.8. Contrôle Interne

Le Groupe a retenu la définition du contrôle interne mentionnée dans « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » - Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites en date du 22 juillet 2010.

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du Groupe qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. Dans le cadre du Groupe, la Société, en tant que société mère, veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la Société et ses filiales.

**Organisation du contrôle interne et Activités de contrôle répondant à ces risques**

Le Groupe s'est doté au cours des derniers exercices d'un ensemble de dispositifs de contrôle interne à la fois par la mise en place de notes de procédure, de systèmes d'information et de Reporting/contrôle qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique. Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe.

La Direction Générale a veillé à la mise en place opérationnelle de ces dispositifs.

Le système de contrôle interne repose :

- d'une part sur le fait qu'à l'intérieur de chaque unité du Groupe opérationnelle ou fonctionnelle c'est le Directeur d'Unité seul qui a le pouvoir d'effectuer des actes de gestion.

La Direction Juridique du Groupe centralise l'ensemble des données juridiques. Des procédures juridiques, impliquant l'intervention de la Direction Juridique à différents niveaux des process déjà existants, ont été mises en place, et notamment l'analyse des risques juridiques et la validation des dispositifs contractuels préalablement à toute conclusion de contrat (baux commerciaux, achats...).

La Direction Financière, se porte garante de la qualité des informations financières et s'assure avec les contrôleurs légaux que la Société respecte l'ensemble des règles qui régissent la comptabilité et la gestion d'une entreprise.

La direction des Ressources Humaines est responsable des missions d'administration et d'expertise en la matière et également responsable du développement humain et social de l'entreprise.

- d'autre part, sur un système de délégation encadrant les actes de gestion qui peuvent être pris au niveau des unités.

Systèmes locaux administrés en fonction des règles Groupe

- ❖ Outil Boond – Déclaration des temps par projets, autorisation des congés, gestion des projets, base des contrats commerciaux et base des collaborateurs, suivi financier d'activité,
- ❖ Outil de gestion - les bases CVaden, Monster, qui permettent une optimisation des recrutements et d'un contrôle sur l'ensemble des annonces passées ainsi qu'une globalisation de la fonction recrutement de toutes les unités du Groupe
- ❖ Administration des ventes, facturation et suivi des paiements,
- ❖ Comptabilité,
- ❖ Paie

Ce système est formalisé dans une note de procédure dont les principales rubriques sont les suivantes :

Domaine	Règle de contrôle interne
Contrats commerciaux	Pour les contrats cadres, les contrats inférieurs à 250.000 €, s'il s'agit d'un client habituel, seule la signature du Directeur d'Unité est nécessaire (modèles de contrat déjà approuvés en amont). Si les contrats ont un montant supérieur à 250.000 € et/ou que ceux-ci comportent des clauses susceptibles de faire courir un risque significatif au groupe, une revue technique, juridique et financière des services support et la double signature du Directeur d'Unité et le RAF de l'Unité sont nécessaires.
Contrats particuliers	Notamment pour les contrats de partenariat, MOU (Protocole d'Accord), Letter of Intent (Lettre d'Intention), Shareholders' Agreement (Pacte d'Actionnaires), Cooperation Agreement (Accord de Coopération/Collaboration), une revue technique, administrative, sociale, juridique et financière des services support et la signature du mandataire social est nécessaire.
Embauches, Licenciement	Préalablement au <i>hiring form</i> (formulaire d'embauche), un <i>requirement form</i> (formulaire de demande/besoin) est établi et permet de formaliser et de suivre les demandes. Pour les recrutements, intérim, consultants et licenciements productifs, les signatures du Directeur d'Unité concerné et de la Direction Générale est nécessaire. Pour les recrutements, interim, consultants et licenciements de personnel support, la signature du Directeur Général est nécessaire.
Achats	Pour les achats et investissements, contrats fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 2.000 EUR, la signature du Directeur Général est nécessaire après examen par le service support concerné.
Prise de congés et temps de présence.	Le Directeur d'Unité autorise les prises de congés et approuve les temps des personnes qui lui sont rattachées. Le Directeur Général autorise les prises de congés et approuve les temps des Directeurs d'Unités.
Déplacements et notes de frais	Le Directeur d'Unité autorise les déplacements ( <i>travel request</i> ) et approuve les notes de frais des personnes qui lui sont rattachées. Le Directeur Général autorise les déplacements ( <i>travel request</i> ) et approuve les notes de frais des Directeurs d'Unités. Il autorise également les <i>travel request</i> et approuve également les notes de frais des collaborateurs administratifs pour les montants unitaires supérieurs à 500 Euros.
Reporting	Le Directeur d'Unité, avec le support du Contrôle de Gestion est responsable de la production des reporting d'activité : - Une Business Review mensuelle comprenant des éléments business, finance, Pipe, programme management, RH...

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un Reporting financier mensuel pour la gestion et trimestriel pour la consolidation.</li> <li>- Un Reporting RH mensuel pour l'effectif et hebdomadaire</li> </ul>
Trésorerie Centralisée	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du bon fonctionnement de la trésorerie centralisée pour son unité.</p> <p>Le Directeur Administratif et Financier informe régulièrement les unités de leur solde de compte et des opérations réalisées.</p>
Signature bancaire et paiements	<p>Le Directeur d'Unité est responsable des paiements effectués ou demandés notamment eu égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au respect de la réglementation (interdiction de remboursement d'amendes, de paiement sans justificatifs).</li> <li>- au suivi des commandes (non-paiement en double, reprise effective des acomptes versés, paiement pour des services reçus).</li> <li>- à sa capacité à démontrer que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt de la société.</li> </ul> <p>Le Directeur d'Unité rend compte en toute transparence en cas de demande.</p>
Rémunérations	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du processus d'entretiens individuels annuels de son unité et de la préparation des augmentations individuelles.</p> <p>Le Directeur Général est responsable du processus d'entretiens individuels annuels pour les Directeurs d'Unités et de la validation des augmentations individuelles et des règles de remboursement sous forme de primes de toutes les personnes du groupe ainsi que des règles de détermination des bonus.</p>
Budget Annuel	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de la préparation du budget annuel de son unité, avec le support du Contrôle de Gestion.</p> <p>La Direction Générale est responsable de l'approbation du budget et de la fixation des modalités de rémunération variable.</p>
Gestion des contrats au forfait	<p>Mensuellement, les Directeurs d'Unités qui exécutent des contrats au forfait rendent compte à la Direction Générale et à la Direction Financière, de l'état des contrats au forfait en cours et à venir. Une analyse régulière de l'avancement et de la projection de la terminaison doit être fournie, pour évaluer les risques de dépassements.</p>
Référentiel Qualité	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de l'implémentation du référentiel qualité dans son unité.</p> <p>La Direction Générale est responsable de la définition de la politique qualité du Groupe.</p>

#### **Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne**

Les acteurs du contrôle interne se réunissent à minima une fois par an lors d'une revue de direction afin de s'assurer que les dispositions prévues demeurent pertinentes, adéquates et efficaces.

Les éléments de sortie de la revue de direction comprennent les décisions et actions relatives :

- à l'amélioration de l'efficacité du système de management de la qualité et de ses processus,
- à l'amélioration du produit en rapport avec les exigences du client,
- aux besoins en ressources.

## Chapitre 8. Information sur l'actionnariat et Evolution du cours de bourse

La cotation des titres GECI International (GECP – ISIN : FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre 2016. Depuis le 1er décembre 2016, la cotation des titres GECI International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a offert une meilleure liquidité aux actionnaires.

Au cours de l'exercice 2017/2018, les actions GECI International ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir conformément au décret d'application du 4 mars 2014. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

Le 17 mars 2017, après décision prise par le conseil scientifique des indices d'Euronext Paris, les actions GECI International ont intégré trois indices de la famille CAC : CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable. Ces indices servent de référence à plusieurs fonds communs de placement (FCP) et Sicav.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, suivi d'un avenant signé le 15 février 2017, un million d'euros d'ORNANE, assorties de BSAR YA dans le cadre d'un engagement global maximum de 10 millions d'euros (qui ont été émis progressivement avec une dernière émission en août 2018). Cette opération a obtenu un visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, et a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 28 juillet 2017.

Le 27 décembre 2017, GECI International est devenu éligible au « SRD long seulement ».

Le 13 février 2019, le Groupe a émis 4 millions d'euros d'ORNAN, sans BSAR rattachés. Cette opération avait obtenu l'aval de l'Assemblée générale mixte réunie le 21 septembre 2018 et n'a pas donné lieu au dépôt d'un prospectus auprès de l'AMF conformément à la recommandation AMF n°2012-18.

GECI International, conformément à la résolution n°16 votée le 19 septembre 2019, a décidé de transférer ses actions sur le marché Euronext Growth, marché plus approprié à sa taille. Après plusieurs mois d'instruction, Euronext a informé le Groupe que le délai d'examen du dossier de transfert serait prolongé. Ce projet de transfert est donc reporté à une date ultérieure mais reste d'actualité. Le marché sera informé de l'avancement du dossier.

Le 12 novembre 2020, le Groupe a émis 10 millions d'euros d'ORNAN, sans BSAR rattachés. Cette opération avait obtenu l'aval de l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 12 novembre 2020 et a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF obtenu le 30 septembre 2020. Une première tranche de 200 ORNAN a été souscrite le 12 novembre 2020, et a été intégralement converties.

### 8.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

	au 10 mars 2021			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital
XLP holding	25 092 507	5,45%	50 185 014	9,87%
Serge Bitboul	4 821 953	1,05%	9 643 906	1,90%
<b>Total Serge Bitboul</b>	<b>29 914 460</b>	<b>6,49%</b>	<b>59 828 920</b>	<b>11,77%</b>
Airinvest	17 698 445	3,84%	35 396 890	6,96%
Autres nominatifs	576 654	0,13%	1 144 435	0,23%
Autres au porteur	411 878 483	89,39%	411 878 483	81,04%
Auto-détention	683 498	0,15%		0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>460 751 540</b>	<b>100,0%</b>	<b>508 248 728</b>	<b>100,0%</b>

La société XLP Holding SAS est une société contrôlée par Monsieur Serge Bitboul.

#### Informations sur les principaux actionnaires.

Au 4 mars 2021, les actionnaires détenant individuellement plus de 5 % des actions de la Société étaient les suivants : XLP Holding (5,45%) - société détenue par Monsieur Serge Bitboul, Monsieur Serge Bitboul (1,05%) soit pour M. Serge Bitboul consolidé 6,49%.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

**Pacte d'actionnaires.** Il n'existe pas de pacte d'actionnaires dont la Société ait connaissance.

**Rachat par la Société de ses propres actions.** A compter du 1er décembre 2016, la société GECI International a confié à Oddo & Cie la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision précitée du 21 mars 2011 (ci-après la Charte AMAFI).

Au cours de l'exercice 2019/2020, il a été effectué les opérations suivantes sur ce contrat de liquidité :

	au 31 mars 2020	au 31 mars 2019
Détention à l'ouverture	528 462	-
Achat d'actions	2 083 502	973 482
Vente d'actions	1 928 466	445 020
Détention à la clôture	683 498	528 462
Cours moyen des achats	0,07 euro	0,14 euro
cours moyen des ventes	0,07 euro	0,15 euro
Montant des frais de négociation	N/S	N/S

Durant le premier semestre 2020/2021, aucune opération n'a été enregistrée car le Groupe n'a plus de contrat de liquidité.

**Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle.** Il n'existe ni dans les statuts de la Société, ni autrement, de dispositions pouvant avoir un tel effet.

**Actionnariat salarié et actions gratuites.** Conformément à l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié ne détient d'actions de la Société au titre d'un plan d'épargne entreprise ou de fonds commun de placement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, il est mentionné dans un rapport spécial les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

**Distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices.** La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

**Avis donné à une autre société par actions que la Société détienne plus de 10% de son capital.** Néant.

**Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.** Néant.

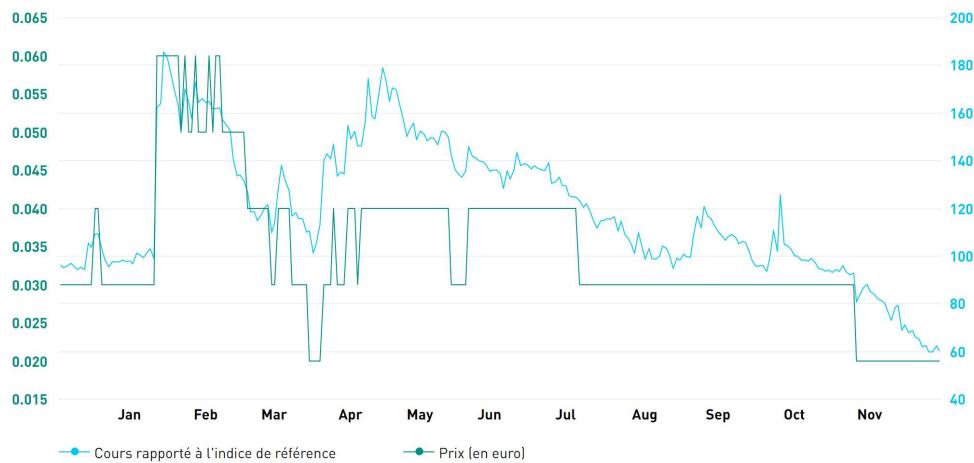
**Opérations réalisées par les dirigeants sur leur titre.** Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches au cours de l'exercice écoulé (Art L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et Art. 223-26 du règlement général de l'AMF). Néant.

## 8.2. Evolution du cours de bourse

GECI International a été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 9 mars 2001. Elle est aujourd'hui cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris.

L'évolution du cours de l'action au cours des 12 derniers mois est la suivante :

**Graphique d'évolution de l'action** (Source : Euronext)



**Tableau d'évolution de l'action** (Source : Euronext)

Date	Plus Haut Cours	Date Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date Plus Bas Cours	Dernier Cours	Moyenne (Ouverture)	Moyenne (Clôture)	Nombre de Titres	Montant en K€	Nombre de séances de cotation
janv-20	0,07	15-janv	0,032	02-janv	0,054	0,047	0,048	190 656 388	10 867 084,59	22
févr-20	0,059	04-févr	0,033	28-févr	0,033	0,048	0,046	29 984 291	1 365 062,67	20
mars-20	0,045	03-mars	0,018	16-mars	0,036	0,032	0,032	90 771 621	2 992 807,79	22
avr-20	0,05	08-avr	0,033	01-avr	0,038	0,041	0,04	76 546 799	3 147 301,65	20
mai-20	0,044	21-mai	0,033	18-mai	0,037	0,037	0,037	32 593 869	1 228 717,43	20
juin-20	0,044	08-juin	0,035	25-juin	0,036	0,038	0,038	34 554 931	1 322 747,09	22
juil-20	0,037	02-juil	0,025	27-juil	0,028	0,033	0,032	25 203 644	793 582,97	23
août-20	0,04	26-août	0,025	06-août	0,032	0,03	0,029	88 938 124	3 017 465,61	21
sept-20	0,037	23-sept	0,024	22-sept	0,028	0,03	0,029	88 937 059	2 686 109,77	22
oct-20	0,028	13-oct	0,02	27-oct	0,023	0,026	0,026	44 402 673	1 126 827,12	22
nov-20	0,025	12-nov	0,018	26-nov	0,019	0,022	0,021	125 599 088	2 575 621,08	21
déc-20	0,033	28-déc	0,013	14-déc	0,025	0,019	0,019	124 198 625	2 814 045,18	22
janv-21	0,031	29-janv	0,021	26-janv	0,024	0,024	0,023	403 688 469	10 155 876,01	20

Cette évolution du cours de bourse est à mettre en regard de l'impact dilutif pour les actionnaires des augmentations de capital intervenues à travers (i) la conversion de la totalité des ORNANE émises entre le 19 décembre 2016 et le 28 août 2018, (ii) la conversion de la totalité des ORNAN émises le 13 février 2019, et (iii) une partie des ORNAN émises le 12 novembre 2020 et le 26 février 2021 (350 ORNAN tirées et 275 converties).

Les différents codes pour suivre le cours de GECI International sont :

ISIN : FR0000079634 (mnémonique : GECP)

Reuters : GECI.PA

Bloomberg : GEC FP

## Chapitre 9. Comptes Consolidés GECI International au 31 mars 2020

### 9.1. Compte de résultat consolidé

	Etat du résultat global <i>En k€</i>	Notes	Comptes consolidés	
			Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>		6.7 / Note 1	<b>25 536</b>	<b>29 723</b>
Autres Produits courants			4	96
Coûts directs		6.7 / Note 2	(20 248)	(21 201)
<b>Marge sur coûts directs</b>			<b>5 291</b>	<b>8 618</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>			20,7%	29,0%
Coûts généraux et administratifs		6.7 / Note 3	(8 171)	(8 520)
<b>Résultat opérationnel Courant</b>			<b>(2 880)</b>	<b>98</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels		6.7 / Note 4	(3 000)	(3 807)
<b>Résultat opérationnel Net</b>			<b>(5 880)</b>	<b>(3 709)</b>
Coût de l'endettement financier net		6.7 / Note 5	(537)	(226)
Autres charges et produits financiers		6.7 / Note 5	(82)	95
<b>Résultat courant avant impôt</b>			<b>(6 499)</b>	<b>(3 839)</b>
Impôts sur les bénéfices		6.7 / Note 16 - 17	(394)	21
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>			<b>(6 894)</b>	<b>(3 819)</b>
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées				
<b>Résultat net</b>			<b>(6 894)</b>	<b>(3 819)</b>
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			<b>(6 449)</b>	<b>(3 035)</b>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			(445)	(784)
<b>(en euros par action)</b>			<i>Avril.19-Mars.20 12 mois</i>	<i>Avril.18-Mars.19 12 mois</i>
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base			190 676 743	149 926 740
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué			261 672 329	262 687 583
Résultat net de base par action			(0,04)	(0,03)
Résultat net dilué par action			(0,03)	(0,01)
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			(0,04)	(0,03)
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			(0,03)	(0,01)

L'application de la norme IFRS 16 au 1er avril 2019 rend non immédiatement comparable la plupart des éléments du compte de résultat 2019-2020 avec ceux de 2018-2019.

Au 31 mars 2020, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites consenties, l'emprunt obligataire convertible en actions et les BSA attachés ainsi que les BSAR

sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Le nombre total des éléments potentiellement dilutifs retenus s'élève à 70 995 587 actions.

Ce nombre d'actions se décompose comme suit :

- Nombre d'actions créées suite à la conversion d'ORNAN entre le 1er avril 2020 et le 30 juillet 2020 : 14 333 332 actions.
- Nombre d'actions créées suite à l'exercice des BSAR A entre le 1er avril et le 30 juillet 2020 : 3 859 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à la conversion de 75 ORNAN restantes, sur la base d'un cours de 0,02 euro : 37 500 000 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à l'exercice des 76 633 582 BSAR A restants, sur une parité de 1 pour 4 : 19 158 396 actions.

Au 31 mars 2019, le nombre retenu est celui du 31 mars 2020 (70 995 587) rajouté du nombre d'actions créées durant la période 2019/2020 (41 765 256), ce qui fait 112 760 843 (cf Note 6.6.18).

Les comptes consolidés 2019-2020 intègrent la société GECI Intec dans le domaine du Conseil en Ingénierie technique et informatique. La société a été immatriculée le 11 juin 2019 au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette nouvelle filiale est détenue directement et à 100% par le Groupe GECI International.

	Etat du résultat global en k€	Notes	Comptes consolidés	
			Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
<b>Résultat de l'exercice</b>			(6 894)	(3 819)
<i>Écarts actuariels</i>			(81)	(63)
<i>Perdes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			(252)	(99)
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			20	149
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>			(312)	(14)
<b>Résultat global total</b>			(7 206)	(3 833)
Attribuable aux propriétaires de la société mère			(6 702)	(3 018)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			(504)	(815)

L'application de la norme IFRS 16 au 1er avril 2019 rend non immédiatement comparable la plupart des éléments du compte de résultat 2019-2020 avec ceux de 2018-2019.

## 9.2. Etat de la situation Financière

Etat de la situation financière		Comptes Consolidés		
	En k€	Notes	Avril.19-Mars.20	Avril.18-Mars.19
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles	6.7 / Note 6	7 479	9 469	
Immobilisations corporelles	6.7 / Note 6	3 691	596	
Actifs financiers non courants	6.7 / Note 6	574	580	
Impôts différés	6.7 / Note 18	550	1 244	
<b>Total Actifs non-courants</b>		<b>12 294</b>	<b>11 888</b>	
Actifs sur contrats en cours	6.7 / Note 9		130	
Clients et autres débiteurs	6.7 / Note 11	6 521	8 734	
Actif d'impôt exigible	6.7 / Note 12	2 309	5 752	
Autres actifs courants	6.7 / Note 12	2 660	3 861	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7 / Note 7	1 172	3 992	
<b>Total Actifs courants</b>		<b>12 662</b>	<b>22 471</b>	
<b>Total Actif</b>		<b>24 956</b>	<b>34 359</b>	
<b>PASSIF</b>				
Capital		2 102	1 685	
Primes et réserves		(565)	1 122	
Primes liées au capital		66 622	64 989	
Réserves consolidées part du groupe		(67 796)	(64 687)	
Réserve de conversion		608	820	
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>		<i>(6 449)</i>	<i>(3 035)</i>	
<b>Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère</b>		<b>(4 912)</b>	<b>(228)</b>	
<b>Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>(1 054)</b>	<b>(536)</b>	
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(5 966)</b>	<b>(764)</b>	
Emprunts et dettes financières	6.7 / Note 7	6 817	4 632	
Provisions non courantes	6.7 / Note 8	1 267	5 757	
Impôts différés	6.7 / Note 18	275	629	
Autres passifs non courants			3	
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>8 359</b>	<b>11 021</b>	
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	6.7 / Note 7	6 999	9 536	
Provisions courantes	6.7 / Note 8	385	876	
Fournisseurs et autres créateurs	6.7 / Note 14	4 787	3 111	
Passif d'impôt exigible	6.7 / Note 15	669	361	
Autres passifs courants	6.7 / Note 15	9 723	10 219	
<b>Total Passifs courants</b>		<b>22 563</b>	<b>24 102</b>	
<b>Total des passifs</b>		<b>30 922</b>	<b>35 123</b>	
<b>Total Passif</b>		<b>24 956</b>	<b>34 359</b>	

## 9.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	Avril.19-Mars.20 (12 mois)	Avril.18-Mars.19 (12 mois)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE Á L'ACTIVITE</b>		
Résultat net consolidé	(6 894)	(3 819)
+ Amortissements et provisions	(2 263)	1 183
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	38	11
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	(457)	
Augmentation de Capital par conversion des ORNAN	2 213	
Conversion des ORNAN	(2 670)	
- Intérêts payés	544	231
- Charge d'impôt (yo impôts différés)	(342)	(712)
<b>Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts</b>	<b>(9 373)</b>	<b>(3 105)</b>
Impôts versés	3 546	1 636
Variation de stocks	136	(126)
Variation des créances exploitation	4 097	8 394
Variation des dettes exploitation	1 099	(8 009)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	5 333	260
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)</b>	<b>(494)</b>	<b>(1 210)</b>
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	(115)	(328)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(32)
Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(115)	(296)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles		
Developpement Autofinance		
<b>Investissements d'exploitations nets</b>	<b>(115)</b>	<b>(328)</b>
Encaissements liés aux cessions nets de la trésorerie cédée		
Décaissements liés aux acquisitions nets de la trésorerie acquise.		
Les investissements dans des placements		
Les cessions de placements.		
Emissions de prêt.		
Remboursements de prêts		
Décaissements liés aux acquisitions nets de la trésorerie acquise.		
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	6	(80)
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)		
Regroupement d'entreprises et variation de périmètre (*)	(10)	(14)
<b>Investissements financiers nets</b>	<b>(4)</b>	<b>(94)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)</b>	<b>(119)</b>	<b>(423)</b>
Encaissement net sur augmentation de capital	1	5 095
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers		
Augmentation et diminution des actions propres	40	(68)
Apports en compte courant	200	
Variation nette des emprunts	(1 796)	(48)
Encaissement d'emprunt		6 879
Remboursement d'emprunt	(1 136)	(1 227)
Paiement relatifs aux contrats de location (principal)	(660)	
Conversion des ORNAN		(5 700)
Intérêts payés	(530)	(237)
donc Intérêts nets rematifs aux contrats de location	(31)	
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)</b>	<b>(2 084)</b>	<b>4 742</b>
Variation des cours des devises	(55)	11
<b>VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées</b>	<b>(2 753)</b>	<b>3 120</b>
Trésorerie d'ouverture	(126)	(3 246)
Variation de trésorerie	(2 753)	3 120
Trésorerie de clôture	(2 879)	(126)
donc disponibilités et quasi disponibilités	1 172	3 992
dont avances perçues de la société d'affacturage	(3 028)	(3 097)
dont autres (découverts...)	(1 023)	(1 022)

L'application de la norme IFRS 16 au 1er avril 2019 rend non immédiatement comparable la plupart des éléments du tableau de flux de trésorerie 2019-2020 avec ceux de 2018-2019. Par ailleurs, la conversion des ORNAN a été isolée dans la rubrique « Autres éléments sans incidence de trésorerie » car elle ne génère pas de flux. L'exercice 2018/2019 n'a pas été retraité.

**Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies**, ressort à -0,5 million d'euros. La situation s'améliore entre les deux exercices de 0,7 million d'euros. Cette situation nette de trésorerie s'explique essentiellement par l'impact favorable de l'amélioration du BFR (+5,3 millions d'euros) notamment du fait du réajustement des créances CIR passées.

**Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement**, ressort à -0,1 million d'euros qui correspond au renouvellement usuel des serveurs et autres matériels informatiques (PC et imprimantes) et mobiliers de bureaux.

**Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement**, ressort à -2 millions d'euros. Durant l'exercice, la Société a reçu de son actionnaire XLP un apport en compte courant de 0,2 million d'euros. Elle s'est désendettée à hauteur de 1,1 million d'euros (+0,5 million d'euros de paiement d'intérêts) et le paiement des dettes relatives aux contrats de location (0,7 million d'euros).

#### 9.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés

Etat de variation des capitaux propres			Comptes Consolidés					
en K€	Capital et réserves liées			Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus					
Capitaux propres au 31 mars 2019	1 685	64 989	0	1 251	(68 154)	(228)	(536)	(764)
<i>Ajustements liés à la première application d'IFRS 16</i>					(86)	(86)		(86)
Capitaux propres au 1er avril 2019	1 685	64 989	0	1 251	(68 240)	(314)	(536)	(850)
<i>Résultat net de la période</i>					(6 449)	(6 449)	(445)	(6 894)
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :					(254)	(254)	(59)	(312)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					(74)	(74)	(7)	(81)
Effet d'impôt					19	19	2	20
Perdes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère					(198)	(198)	(53)	(252)
<i>Résultat global de la période</i>					(6 702)	(6 702)	(504)	(7 206)
Augmentation de capital	418	1 633					2 051	2 051
Paiements fondés sur des actions								
Réduction du Capital								
Reclassement des actions propres						40	40	40
Dividendes versés par la société mère								
Variation de pourcentage d'intérêt								
Autres variations						14	14	(14)
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>418</b>	<b>1 633</b>			<b>54</b>	<b>2 105</b>	<b>(14)</b>	<b>2 091</b>
Capitaux propres au 31 mars 2020	2 102	66 622	0	1 251	(74 888)	(4 912)	(1 054)	(5 966)

Au 31 mars 2020, le capital social est composé de 210 245 533 actions d'un nominal de 0,01 euro.

Il a été augmenté du fait de la conversion de 212 ORNAN sur l'exercice (232 depuis le début du tirage), et l'exercice de 13 412 BSAR A. Il a été tenu compte également 3 millions d'actions d'indemnisation liés à la non conversion de 55 ORNAN. L'ensemble représente une émission de 41,8 millions d'actions sur l'exercice.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	168 480 277	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	41 765 256	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	210 245 533	0,01

## 9.5. Informations sectorielles

### 9.5.1. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe est définie ainsi :

Depuis l'exercice 2018-19, GECI International a renforcé sa stratégie de développement en repositionnant son modèle économique autour de deux pôles d'activité principaux, le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale. Ainsi, le pôle « Conseil en Technologies » rassemble désormais l'ensemble des activités auparavant identifiées sous l'intitulé « Ingénierie », incluant l'expertise dans les véhicules autonomes et les nouvelles mobilités. La « Transformation Digitale » est le second pôle. Elle désigne le processus qui consiste, pour une organisation, à intégrer pleinement les technologies digitales dans l'ensemble de ses activités pour en obtenir le meilleur. Il s'agit de l'enjeu de nos activités présentées précédemment comme sectorielles : « Informatique et Télécoms » et « Banque et Finance ». Elles sont donc regroupées sous un même pôle, où chacune peut s'appuyer sur les expériences de l'autre au service des clients finaux de la Société. Les expertises en High Performance Computing et en cybersécurité trouvent légitimement leur place au cœur de ces activités de transformation.

GECI International constitue la Holding.

En K€	Etat du résultat global							
	Avril.19-Mars.20			Avril.18-Mars.19				
	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	20 619	4 917		25 536	20 459	9 264		29 723
Autres Produits Courants	4			4	96			96
Coûts directs	(15 490)	(4 925)	166	(20 248)	(14 688)	(6 468)	(44)	(21 201)
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>5 133</b>	<b>(8)</b>	<b>166</b>	<b>5 291</b>	<b>5 867</b>	<b>2 795</b>	<b>(44)</b>	<b>8 618</b>
% du chiffre d'affaires	24,9%	-0,2%		20,7%	28,7%	30,2%		29,0%
Coûts généraux et administratifs	(4 288)	(1 385)	(2 498)	(8 171)	(3 575)	(1 999)	(2 945)	(8 520)
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>845</b>	<b>(1 393)</b>	<b>(2 332)</b>	<b>(2 880)</b>	<b>2 291</b>	<b>796</b>	<b>(2 990)</b>	<b>98</b>
% du chiffre d'affaires	4,1%	-28,3%		-11,3%	11,2%	8,6%		0,3%
Autres Produits et Charges Opérationnels	(1 082)	(256)	(1 663)	(3 000)	(3 291)		(515)	(3 807)
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>(236)</b>	<b>(1 649)</b>	<b>(3 995)</b>	<b>(5 880)</b>	<b>(1 000)</b>	<b>796</b>	<b>(3 505)</b>	<b>(3 709)</b>
Coût de l'endettement financier net	(166)	(10)	(361)	(537)	(207)	(25)	5	(226)
Autres charges et produits financiers	(6)	(12)	(64)	(82)	22	70	4	95
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(408)</b>	<b>(1 671)</b>	<b>(4 420)</b>	<b>(6 499)</b>	<b>(1 185)</b>	<b>842</b>	<b>(3 496)</b>	<b>(3 839)</b>
Impôts sur les bénéfices	47	(673)	231	(394)	(823)	691	153	21
<b>Résultat net</b>	<b>(361)</b>	<b>(2 344)</b>	<b>(4 189)</b>	<b>(6 894)</b>	<b>(2 008)</b>	<b>1 532</b>	<b>(3 343)</b>	<b>(3 819)</b>

## 9.5.2. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

En K€	Avril.19-Mars.20				Avril.18-Mars.19		
	ACTIF	Activités opérationnelles	Holding	Total	ACTIF	Activités opérationnelles	Holding
Actifs sectoriels	16 443	8 513	24 956	Actifs sectoriels	23 563	10 796	34 359
<b>Total Actif</b>	<b>16 443</b>	<b>8 513</b>	<b>24 956</b>	<b>Total Actif</b>	<b>23 563</b>	<b>10 796</b>	<b>34 359</b>
PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Total	PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Total
Capitaux propres		(5 966)	(5 966)	Capitaux propres		(764)	(764)
Passif sectoriels	25 488	5 434	30 922	Passif sectoriels	28 688	6 434	35 123
<b>Total Passif</b>	<b>25 488</b>	<b>(532)</b>	<b>24 956</b>	<b>Total Passif</b>	<b>38 224</b>	<b>2 692</b>	<b>34 359</b>

## 9.5.3. Indication des actifs non courants par zone géographique

En K€	Avril.19-Mars.20					ACTIF
	ACTIF	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations inter secteur	
Actifs non Courants Sectoriels	22 166			411		22 577
<b>Total Actif non courant</b>	<b>22 166</b>	<b>0</b>	<b>411</b>	<b>0</b>	<b>22 577</b>	<b>Total Actif non courant</b>

Les actifs sectoriels ont été répartis entre les actifs dédiés à la zone « France », l'« Europe » et le reste du monde (regroupant le Brésil, l'Afrique du Sud et l'Israël).

## 9.6. Notes Annexes

## 9.6.1. Faits marquants, activité et perspectives

Le Groupe poursuit sa politique de redressement, après les deux acquisitions majeures effectuées en 2015 et 2016. Le Groupe a connu une embellie lors de l'exercice précédent, avec de lourds investissements en moyens humains notamment, pour atteindre un chiffre d'affaires à 29,7 millions d'euros. Cet exercice a été marqué par un fort recul du chiffre d'affaires dû en grande partie aux difficultés rencontrées dans le secteur de l'automobile, et accentué par l'impact de la pandémie dont l'effet se ressent sur le premier semestre fiscal 2020/21. La Société a du temporairement fermer ses sites notamment en France et procéder à la sécurisation de ses collaborateurs en faisant recours au télétravail pour la majorité et de mettre en activité partielle ceux qui ne pouvaient pas poursuivre leurs missions/tâches. La Société s'est assurée également que les contrats avec les clients pouvaient être honorés et se poursuivre dans de bonnes conditions, et a reporté ceux dont il était impossible de maintenir en « télétravail ».

Le Groupe a dû soutenir ses filiales, tout en amorçant la restructuration de ses coûts afin de s'adapter au mieux à cette situation. Sur le plan des activités, la stratégie adoptée est d'ajuster les positionnements de ses filiales sur des marchés à forte valeur ajoutée, et de se diversifier sur de nouvelles niches en synergie avec les activités existantes. Le Groupe continue de renforcer ses différents référencements afin de consolider ses relations avec les acteurs majeurs de ses marchés cibles. Il multiplie également ses partenariats avec des sociétés innovantes, afin de profiter de leurs savoir-faire et enrichir ses offres (cybersécurité, ITMS).

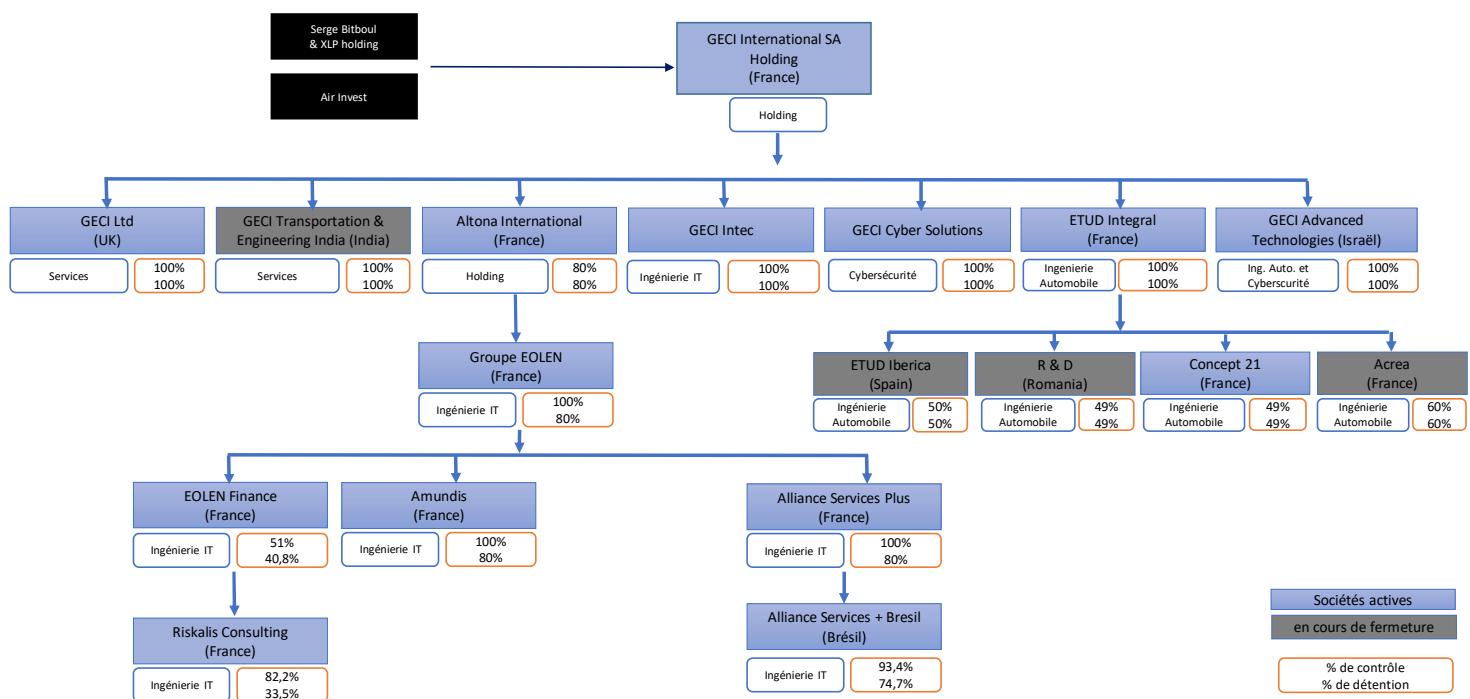
Dans le Conseil en Technologies, le Groupe a été impacté négativement par le recul du secteur de l'automobile, que les effets de la crise sanitaire ont accentué. Les projets initiés pour le compte des clients ont été soit suspendus soit arrêtés. L'expertise de la Société reste intacte et reconnue. Elle continue donc de prospection et répond aux sollicitations de nouveaux clients potentiels. Le Groupe poursuit également sa diversification, et développe ses propres projets pour poursuivre sa stratégie d'innovation.

Dans la Transformation Digitale, le Groupe maintient sa position et multiplie ses référencements auprès de clients « grands comptes » (Orange, Natixis, BPCE etc), afin de conforter son chiffre d'affaires. Les départements « Finance » et « télécommunication », ont peu souffert de l'impact du Covid-19. En effet, le Groupe a pu maintenir et honorer ses contrats. Ces deux départements restent des moteurs pour le pôle. Le Groupe va d'ailleurs développer ses partenariats en télécommunication pour accroître sa part de marché et ses référencements. Ce pôle d'expertise profite également des contrats de longue durée du département HPC (High Performance Computing), avec des clients prestigieux comme le CEA et IBM. Le savoir-faire de l'équipe HPC est une valeur sûre, qui lui permet de prospection de nouveaux clients dans des domaines complexes comme les supercalculateurs.

À l'International, le Groupe poursuit sa croissance malgré l'impact de la pandémie. Le Groupe essaie de pénétrer de nouveaux marchés pour poursuivre son expansion dans le monde (mobilité urbaine, gestion de trafic intelligent ...).

## Organisation du Groupe.

Le Groupe a décidé la dissolution avec liquidation de la société GECI Ukraine. Parallèlement, la société GECI Intec, dont le domaine d'activité est celui du Conseil en Ingénierie technique et informatique, a été immatriculée le 11 juin 2019 au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette nouvelle filiale est détenue directement et à 100% par le Groupe GECI International.



Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations (paragraphe 9.8).

### **Mise en place d'un financement à moyen terme**

La Société avait obtenu un financement de 4 millions d'euros par émission d'ORNAN, le 13 février 2019. L'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 21 septembre 2018 avait voté favorablement la résolution liée à cette opération.

La Société a effectué le tirage des 400 ORNAN (d'une valeur de 10 000 euros chacune) de 4 millions d'euros le jour de l'opération. Jusqu'à fin mars 2020, 232 ORNAN ont été converties en actions et ont donné lieu à la création de 40 580 084 actions nouvelles, tandis que 55 ORNAN sont à rembourser en numéraire. La Société a trouvé un accord avec le Fonds pour rembourser la valeur de 0,9 million d'euros pour fin octobre 2020. Depuis la fin de l'exercice, 38 ORNAN ont été converties pour 14 333 332 actions. Au 30 juillet 2020, il reste 75 ORNAN à convertir. Ces financements ont permis au Groupe d'amortir cette baisse d'activités et diminuer ses dettes.

### **Perspectives**

La crise sanitaire a accéléré la nécessité pour le Groupe d'adopter des changements et de s'adapter aux nouveaux enjeux, mais elle lui permet aussi d'étendre ses projets sur des opportunités émergentes (sécurité et partage des données avec l'importance accrue du télétravail, mobilité urbaine etc.). Le Groupe reste donc ambitieux pour amorcer une nouvelle phase de développement, tout en poursuivant l'ajustement de ses coûts. Son objectif premier est de s'appuyer sur ses métiers les plus prometteurs et de les valoriser par l'innovation et des prestations à forte valeur ajoutée. Le Groupe s'appuie toujours sur ses deux piliers que sont le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale.

#### **Conseil en Technologies :**

Le Groupe va poursuivre les prestations d'expertise auprès de grandes sociétés, PME, Start-up et institutionnels dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, des transports publics principalement et d'utiliser ses ressources jointes à un réseau d'experts internationaux auprès de sa clientèle.

Avec les nouvelles préoccupations environnementales, et l'émergence de nouveaux moyens de transports urbains, le Groupe se positionne afin de fournir des prestations complètes pour des équipementiers automobiles ou des Start-ups, pour la fabrication de prototypes et/ou l'assistance à la production de petites séries.

Dans le prolongement de cette stratégie, le Groupe souhaite devenir partie prenante et ainsi, innover dans le domaine des mobilités nouvelles en proposant aux cités ou autres institutions (campus, universités, bases militaires, sites industriels ...) des véhicules urbains innovants à faible empreinte carbone et adaptés à l'intermodalité, avec également l'objectif de contribuer à la réinsertion sociale. Dans cette optique, le Groupe a démarré deux projets, en phase avec ces thématiques. Ils sont aujourd'hui au stade de développement.

#### **La Transformation Digitale :**

Le monde actuel est de plus en plus digital, les activités du Groupe se focalisent aujourd'hui sur le support informatique aux entreprises et institutionnels en recherche de support à distance de leurs infrastructures, d'assistance au télétravail et de sécurisation des données.

Le Département HPC (High Performance Computing), qui consiste à assister les entreprises ayant recours au big data, est particulièrement reconnu dans son domaine et est amené à connaître une croissance significative dans les années à venir. Enfin, le département « télécommunications » poursuit son développement avec des référencements importants comme celui avec « Orange », et devrait connaître une croissance importante avec le déploiement de la 5G en France.

Le Groupe entend également poursuivre l'élaboration d'une plateforme de services et produits intelligents, notamment dans la cybersécurité et dans le trafic intelligent (ITMS). D'ores et déjà, ces solutions permettent au Groupe de fournir une offre spécialisée sur des prestations spécifiques de conseil en cybersécurité. Afin de poursuivre sur cette lancée, le Groupe a démarré un projet de plateforme spécialisée en cybersécurité, dont la mise en route est programmée dans les prochains mois. Dans cette même logique, le Groupe est à l'écoute d'opportunités d'acquisition dans ce domaine, afin d'obtenir de nouveaux référencements et d'accompagner sa croissance.

Enfin, le Groupe développe également une stratégie d'alliances. Dans cette perspective, le Groupe a obtenu l'exploitation exclusive d'une solution développée par la société Gertrude SAEM, experte dans le domaine du Traffic intelligent (ITMS). Cette solution, qui permet d'améliorer la fluidité du trafic multimodal, intéresse les villes en général. Les premières prospections sont encourageantes en particulier en Israël, où le ministère des Transports envisage par exemple la mise en place d'un projet pilote. Le Groupe se prépare à déployer rapidement une équipe dès la validation du projet.

#### 9.6.2. Evènements postérieurs à la clôture

Concernant le financement mis en place en février 2019, il reste, au 30 juillet 2020, 75 ORNAN non encore converties. L'impact de la pandémie a fortement touché le Groupe, comme beaucoup de sociétés, et malgré l'amorce d'une restructuration drastique initiée depuis le mois de septembre 2019, le Groupe a dû recourir aux différentes mesures proposées par les pouvoirs publics français pour surmonter cette situation délicate (activité partielle, décalage et étalement des charges sociales, fiscales et bancaires).

Le 2 juillet 2020, le Groupe a signé une lettre d'intention engageante avec Yorkville Advisors (l'« Investisseur ») en vue de la conclusion d'un contrat de financement obligataire pouvant atteindre 10 millions d'euros.

Cet accord prévoit l'émission d'un nombre maximum de 1.000 Obligations Remboursables en Numéraire ou en Actions Nouvelles (ORNAN), d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune. Ce financement de 10 millions d'euros sera utilisable, à la discrétion de la société, en 10 tranches de 1 million d'euros chacune sur une durée totale de 30 mois, sans obligation de tirage.

La mise en place de ce contrat de financement est conditionnée à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale statuant à titre extraordinaire et à l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus. A cette fin, la Société va convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire et soumettra prochainement un prospectus à l'approbation de l'AMF.

La mise en place de ce nouveau financement doterait le Groupe des ressources financières nécessaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes. La société estime en effet que cette réserve de liquidités est décisive pour renforcer le fonds de roulement nécessaire pour les douze

prochains mois et rembourser le financement obligataire existant et échu (besoins estimés à environ un tiers de l'enveloppe globale). La société pourra également utiliser le financement mis en place de manière à renforcer sa structure financière (à hauteur d'environ 1 million d'euros), financer ses projets innovants, soutenir sa stratégie de redéploiement et saisir de nouvelles opportunités de développement (acquisitions éventuelles en cas de synergies avec sa stratégie du Groupe).

Dans le cadre de sa stratégie de restructuration, un protocole de sortie du bail du 1er étage au 37-39 Rue Boissière (Paris 16ème) a été signé le 11 juin 2020, prenant effet rétroactivement au 1er avril 2020. Au 31 mars 2020, la valorisation des immobilisations nettes est de 0,96 million d'euros et la dette de loyers correspondante à 1,03 million d'euros.

#### 9.6.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations (paragraphe 6.8).

L'organigramme est présenté ci-dessus dans le paragraphe 9.6.1.

Les sociétés ETUD Iberica et CONCEPT 21, détenues par la société ETUD Integral, ne sont pas intégrées globalement car cette dernière n'a pas le contrôle exclusif sur elles. Les sociétés R&D et Acrea, toujours détenues par la société ETUD Integral, n'ont pas d'activité comme durant les précédents exercices.

La société GECI Intec, société nouvelle créée en juin 2019 a été intégrée globalement au périmètre, dans les comptes clos au 31 mars 2020 (détention à 100% du capital par le Groupe).

Les sociétés GECI Ukraine et AS+ Service Conseil Inc ont été dissoutes et par conséquent, sorties du périmètre.

#### 9.6.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe GECI International, établis pour la période close au 31 mars 2020, ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 mars 2020.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 30 juillet 2020.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes du Groupe clos le 31 mars 2020 ont été reproduits aux états financiers consolidés du Groupe clos le 31 mars 2020, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous (première application au 1er Janvier 2019 d'IFRS 16 – Locations et d'IFRIC 23 - Incertitudes relatives aux traitements fiscaux).

Les comptes au 31 mars 2020 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2021.

Le plan de trésorerie, soumis aux auditeurs, a été établi dans un contexte pessimiste lié à l'impact du Covid-19, notamment sur le premier semestre fiscal 2020/2021. Les prévisions d'activité ont été établies de manière prudente. Le plan qui a été établi intègre notamment :

- Les diverses mesures proposées par les pouvoirs publics en France (activité partielle, décalage de paiements des charges sociales et fiscales etc) ; des négociations sont en cours afin d'étaler sur plusieurs mois le paiement de ces charges ;
- Les moratoires déjà obtenus (comme l'accord issu des litiges sur le CIR ..)
- Les coûts de restructuration ;
- Les demandes de remboursement des crédits d'impôt ;
- Le Groupe a signé le 2 juillet 2020 une lettre d'intention engageante avec Yorkville Advisors (l'« Investisseur ») en vue de la conclusion d'un contrat de financement pouvant atteindre 10 M€ . La mise en place de ce financement est conditionnée à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale statuant à titre extraordinaire et à l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) sur un prospectus. A cette fin, la Société convoquera ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire le 13 octobre 2020 et soumettra prochainement un prospectus à l'approbation de l'AMF.

La mise en place de ce nouveau financement doterait le Groupe des ressources financières suffisantes afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes. La Société disposerait ainsi d'une réserve de liquidités considérée décisive pour renforcer le fonds de roulement nécessaire pour les douze prochains mois et rembourser le financement obligataire existant et échu (besoins estimés à environ un tiers de l'enveloppe globale). La société pourra également utiliser le financement mis en place de manière à renforcer sa structure financière (à hauteur d'environ 1 million d'euros), soutenir sa stratégie de redéploiement et saisir de nouvelles opportunités de développement.

En tenant compte des éléments évoqués ci-dessus, le plan de trésorerie, dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois.

La Direction du Groupe réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui a été validé par le Conseil le 30 juillet 2020. Ainsi, le Conseil a autorisé le recours à un financement auprès d'investisseurs et à une cession d'actifs, afin de permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Par ailleurs, à chaque clôture, pour l'élaboration de ses hypothèses, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2020 et selon la même méthode que lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie - et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements qui sont mentionnés dans la note 8 « Provisions ».

Les divers risques détaillés dans le chapitre 5 « Risque et contrôle interne », ont été analysés comme suit et ont été intégrés ou non dans le plan de trésorerie qui a permis d'apprécier la continuité d'exploitation :

Sociétés (en millions d'euros)	Sommes réclamées	Provisions comptables		Commentaires
		Au 31/3/20	Au 30/6/20	
Litiges Région Lorraine	17,2	0,0	0,0	Montant non provisionné étant donné les positions procédurales de chacune des parties (chapitre 5.3) Non prise en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois Dette contractuelle contestée.
Litiges avec le Cédant des sociétés "Eolen" (Acquisition)	3,6	0,7	0,7	Non prise en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car le montant fait l'objet de contestation ; aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois
Litiges avec le Cédant des sociétés "Eolen" (Prud'hommes)	0,6	0,0	0,0	Montant non provisionné étant donné les positions procédurales de chacune des parties (chapitre 5.3) Non prise en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois
Litige avec des prestataires d'Eolen Finance	0,3	0,15	0,15	La Société a déjà réglé 150 K€, il reste en provision 150 K€ dépendant d'une expertise. Cette provision pas été intégrée dans le plan de trésorerie, en raison de l'aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois
Litige avec un établissement bancaire	0,98	0,98	0,98	Le litige est comptabilisé dans les comptes mais n'a pas été intégré dans le plan de trésorerie, en raison de l'aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois
Litiges Prud'homaux	0,7	0,15	0,15	La provision totale est de 150 K€. Mais ces dossiers n'ont pas été intégrés dans le plan de trésorerie, en raison de l'aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois. Si certains dossiers devaient trouver une issue plus tôt que prévu, soit durant les 12 prochains mois, ils ne remettraient pas en cause le plan de trésorerie établi.

Risque Fiscal	0,3	0,3	0,3	Il s'agit d'un redressement sur les taxes sur les salaires de 2015 et 2016. Ce redressement faisant l'objet d'une provision, n'est pas pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois
Litige avec quelques actionnaires	1,9	0,05	0,05	Montant provisionné mais non pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois. Si ce litige devait trouver une issue plus tôt que prévu, soit durant les 12 prochains mois, il ne remettrait pas en cause le plan de trésorerie établi.
Litige URSSAF	0,08	0,08	0,08	Ce montant est pris en compte dans la négociation globale avec le Pôle Emploi pour l'étalement des dettes. Montant pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation.

Hormis les éléments explicitement indiqués dans la note comme non inclus dans les plans de trésorerie pour le calcul de la continuité d'exploitation au 31 mars 2020 et 30 juin 2020, aucune autre provision et/ou dette courante comptabilisée n'a été exclue de ce plan de trésorerie.

Si tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes réclamées et indépendamment de toute évaluation des dossiers, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation aurait été différente et aurait conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation. Par ailleurs, si la totalité des montants provisionnés devait être intégrés dans les prévisions de trésorerie, et indépendamment de toute évaluation des dossiers, cette situation aurait également conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation. Or, suite à une évaluation raisonnée, depuis la date de clôture au 31 mars 2020, les risques et provisions cités ci-dessus, n'ont pas donné lieu à des flux ayant impacté la trésorerie du Groupe.

Comme indiqué plus haut, ont également été retenues comme hypothèses un renforcement de la structure financière avec la signature d'un contrat avec un fonds géré par Yorkville Advisors Global LP, ainsi que le remboursement du CIR/CICE. Le financement obligataire doterait le Groupe d'une enveloppe pouvant atteindre 10 millions d'euros.

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2020 ou dont l'application n'est pas obligatoire au 31 mars 2020 :

- amendements d'IFRS 3 - Définition d'une entreprise ;
- amendements d'IAS 1 et IAS 8 - Définition de l'importance relative ;
- amendements aux Références du cadre conceptuel dans les normes IFRS.

Première application d'IFRS 16 - Locations

La norme IFRS 16 - Locations a été adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017 et son application devient obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. IFRS 16 remplace principalement les normes IAS 17 - Contrats de location et IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location.

La norme établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de publication des contrats de location et impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location au bilan selon un modèle unique, sous la forme d'un actif de droit d'utilisation et en contrepartie d'une obligation locative.

Le Groupe GECI International a adopté IFRS 16 au 1er avril 2019 selon l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette méthode, la norme est appliquée de manière rétrospective avec l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comptabilisée à la date d'application sans retraitement de l'exercice comparatif.

#### **Périmètre de contrat Groupe**

Les contrats de location recensés au sein de toutes les entités du Groupe se regroupent essentiellement sous la catégorie suivante :

— immobilier : immeubles de bureaux, usines et entrepôts ;

Le Groupe a retenu l'exemption concernant les actifs de faible valeur (i.e. ayant une valeur à neuf, inférieure à 5 000 US dollars). Ainsi, le Groupe n'a pas retenu dans le périmètre le petit matériel de bureau ou informatique, les téléphones portables ou autres petits équipements qui correspondent tous à des équipements de faible valeur.

Les contrats de courte durée (i.e. ayant une durée de moins de 12 mois, sans option d'achat) sont également exemptés conformément à la norme. C'est le cas par exemple des locations ponctuelles de véhicules ou de logements.

La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si les options de renouvellement prévues contractuellement peuvent être exercer raisonnablement par le Groupe.

Les taux d'actualisation utilisés par le Groupe correspondent aux taux qui s'appliqueraient aux sociétés du Groupe si elles devaient emprunter (taux marginal d'emprunt).

Lors de la comptabilisation initiale, il est constaté des impôts différés.

Le Groupe étudie l'impact de la décision IFRS IC du 26 novembre 2019. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif.

#### **Effet de l'adoption d'IFRS 16**

Effets principaux de l'application d'IFRS 16 au 1er avril 2019 :

ACTIF	Bilan d'ouverture au 31.03.2019	Impact IFRS 16	Bilan d'ouverture corrigé au 01.04.2019		PASSIF	Bilan d'ouverture au 31.03.2019	Impact IFRS 16	Bilan d'ouverture corrigé au 01.04.2019
Immobilisations corporelles	596	3 865	<b>4 460</b>	Capitaux Propres	(764)	(85)	(849)	
Impôts différés actifs	1 244	29	<b>1 273</b>	Emprunts et dettes financières (part non courante)	4 632	3 319	<b>7 951</b>	
			<b>0</b>	Emprunts et concours bancaires (part courante)	9 536	660	<b>10 196</b>	
<b>TOTAL Corrigé</b>	<b>1 840</b>	<b>3 894</b>	<b>5 734</b>	<b>TOTAL Corrigé</b>		<b>13 403</b>	<b>3 894</b>	<b>17 297</b>

Montants reconnus au bilan et compte de résultat au 31/03/2020

On trouvera ci-dessous les valeurs comptables des actifs et passifs liés aux contrats de location

du Groupe, ainsi que les mouvements survenus au cours de la période :

En k€	Immobilier	Obligations locatives
01/04/2019	3 865	3 979
Augmentation		
Amortissement	(652)	
Diminution		(660)
31/03/2020	3 213	3 319

#### Application d'IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux a été adoptée le 23 octobre 2018 par l'Union européenne, et est applicable au 31 mars 2020. Elle clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 - Impôts sur le résultat concernant la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt, en présence d'une incertitude fiscale. IFRIC 23 précise notamment que l'identification des risques fiscaux doit être menée en considérant un risque de détection de 100%, la méthode utilisée pour leur évaluation devant être celle qui fournira la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude fiscale.

Les dispositions de l'interprétation IFRIC 23 sont appliquées par le Groupe au 31 mars 2020 de manière rétrospective, sans ajustement des comparatifs lors de la première application. A la lumière de ces clarifications, l'analyse des provisions pour risques fiscaux, a amené le Groupe rationaliser ses provisions pour risques et charges sans impact majeur sur les comptes consolidés.

#### 9.6.5. Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2020.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe. L'application de l'IFRS 16 a amené la Société à classer les dettes de loyer dans les dettes financières (l'engagement à moins d'un an en part courante et le reste en part non courante).

#### 9.6.6. Evolution du périmètre de consolidation Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28.

La norme IFRS 10 définit le modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit aux rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ».

Dans les faits, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La norme IFRS 11 définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associés ou entités structurées non consolidées.

Le périmètre de consolidation est détaillé au 9.8.

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont clos au 31 Mars 2020, à l'exception des filiales brésilienne et israélienne.

#### 9.6.7. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

#### 9.6.8. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IAS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

#### 9.6.9. Instruments financiers

##### 9.6.9.1. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres crééditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découvertes bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe.

##### 9.6.9.2. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La Société applique la norme IFRS 9 quant à la classification de tous les actifs financiers, soit au

coût amorti, soit à la juste valeur, y compris les actifs financiers qui comportent un dérivé.

Si le Groupe entend détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels : l'actif financier est évalué au coût amorti.

Si le Groupe entend à la fois de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers : l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Si les actifs financiers ne sont détenus dans le cadre d'aucun des deux options évoquées ci-dessus, alors ils sont évalués à la juste valeur par le résultat.

#### **9.6.9.3. Immobilisations financières**

Les titres de participation non consolidés figurent à leur juste valeur par résultat ou, au choix de l'entité, en réserves non recyclables.

L'IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation, qui nécessitera une reconnaissance plus rapide des pertes de crédit prévues. Plus précisément, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédits prévues dès le moment où les instruments financiers sont comptabilisés et que les pertes attendues soient comptabilisées pour toute la durée de vie du prêt sur une base plus régulière.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de les évaluer sur la base de pertes attendues. Le Groupe n'attend donc pas la survenance d'un évènement pour constater la perte de valeur et donc de déprécier l'actif, mais dès le moment où les pertes attendues sont estimées fiables.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

#### **9.6.10. Regroupement d'activités**

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

#### **9.6.11. Date d'effet des acquisitions et des cessions**

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

#### **9.6.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative et distincte pour le Groupe, arrêtée, cédée ou destinée à être cédée. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées. Les actifs et passifs des activités abandonnées sont, par ailleurs, reclasés sur des lignes dédiées au bilan, lorsque ces activités sont destinées à être cédées à la clôture.

#### **9.6.13. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés, et déterminé par le contrat conclu avec le client. Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

La Société suit la norme IFRS 15 qui indique le principe de base de comptabilisation du produit/service quant au transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

Les cinq étapes pour la comptabilisation sont :

1. Identification du contrat avec un client
2. Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat
3. Détermination du prix de la transaction
4. Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance
5. Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites

L'IFRS 15 prévoit également la comptabilisation des coûts relatifs à un contrat avec un client :

- Les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat sont à considérer comme un actif, s'il est prévu de recouvrer ces coûts,
- Les coûts pour remplir son contrat, qui ne relèvent pas d'une autre norme, sont à considérer comme un actif, si les critères suivants sont respectés :
  - ces coûts sont directement liés au contrat,
  - ces coûts génèrent ou améliorent les ressources de l'entité, qui seront utilisées pour satisfaire les obligations de performance dans le futur,
  - il est prévu de recouvrer ces coûts.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

#### **9.6.14. Subventions et crédits d'impôts**

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est différé en produit constaté d'avance, sur la ligne « Autres Passifs Courants » au passif du bilan.

#### **9.6.15. Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

Le résultat d'exploitation peut être défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités abandonnées et de l'impôt.

#### **9.6.16. Autres produits et charges opérationnels**

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation 2020-01 du 6 mars 2020 de l'ANC, qui annule et remplace la recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013 de l'ANC. Elle a notamment été mise à jour pour tenir compte de l'adoption des normes IFRS 9 Instruments financiers, IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et IFRS 16 Contrats de location.

Les autres produits d'exploitation et les autres charges d'exploitation opérationnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée. Ils incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

#### **9.6.17. Impôts sur les résultats**

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable, et que cette différence soit temporelle.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

#### 9.6.18. Résultat net par action

Le résultat net de base par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital au cours de la période.

Pour le résultat net dilué par action, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel, ou des ORNAN restant à convertir ou encore les BSAR non encore exercés.

#### 9.6.19. Tests de dépréciation

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Si des pertes attendus sont estimées fiables, une dépréciation doit être comptabilisée.

#### 9.6.20. Immobilisations

##### Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pourachever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.
- Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales 5 à 10 ans

▪ Matériels de transport	5 ans
▪ Matériels informatiques	3 à 5 ans
▪ Matériel de bureau	3 à 5 ans
▪ Mobilier	10 ans

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Le Groupe GECI International a adopté IFRS 16 au 1er avril 2019 selon l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette méthode, la norme est appliquée de manière rétrospective avec l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comptabilisée à la date d'application sans retraitement de l'exercice comparatif.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

Ces principes s'appliquent à l'exercice comparatif.

#### Immobilisations financières

(Cf 9.6.9.3).

#### **9.6.21. Crédances clients**

Les créances clients sont enregistrées au coût amorti, avec la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA. Eu égard à la norme IFRS 9, la Société procède à la dépréciation d'une créance dès que des pertes attendues s'avèrent fiables concernant cette créance.

#### **9.6.22. Trésorerie**

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités, et qui sont soumis à un risque négligeable (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

#### **9.6.23. Endettement net**

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. Le retraitement IFRS 16 des contrats de location, est également inclus dans le calcul de l'endettement net.

L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit. Le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

#### 9.6.24. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

#### 9.6.25. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaires indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,40 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 1,70 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 22,5 %.

Les charges sont comptabilisées :

- en résultat opérationnel pour la partie afférente au coût des services,
- en résultat financier pour la partie afférente à l'actualisation.

Les pertes et gains actuariels (Écarts actuariels) sont reconnus directement dans les autres éléments du résultat global.

Les prestations seront financées par fonds propres au fur et à mesure des départs actés.

#### 9.6.26. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

#### 9.6.27. Gestion du risque financier

##### Introduction

Le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

La Société procède à l'évaluation des pertes attendues sur ses créances, ainsi et eu égard à l'IFRS 9, elle comptabilise une dépréciation sur la créance dès lors que l'estimation des pertes attendues est fiable. Aussi, les clients contentieux dont la situation semble irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par le coût amorti de chaque actif financier figurant au bilan.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

31/03/2020	Courant	Non Courant	Total
Dettes Loyers locations	674	2 645	<b>3 319</b>
Emprunt bancaires	744	722	<b>1 465</b>
Avances perçues du Factor	3 028	0	<b>3 028</b>
Découvert bancaires	1 023	0	<b>1 023</b>
Autres dettes Financières	1 531	3 450	<b>4 981</b>
<b>Total Dettes Financières</b>	<b>6 999</b>	<b>6 817</b>	<b>13 816</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>(1 172)</b>	<b>0</b>	<b>(1 172)</b>
<b>Endettement net</b>	<b>5 827</b>	<b>6 817</b>	<b>12 644</b>

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2020, s'établissent à 13,8 millions d'euros. Ces montants correspondent aux lignes « Emprunts et dettes financières » et « Emprunts et

concours bancaires (part à moins d'un an) » se trouvant au passif du bilan. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,55 million d'euros.

Une partie des dettes financières sont :

- des emprunts bancaires contractés par EOLEN avant son rachat par le Groupe GECI International et sont en cours de remboursement (1,14 million d'euros de capital restant dû à fin mars 2020)
- d'autres dettes liées au rachat d'EOLEN et aujourd'hui contestées (encours CE à hauteur de 0,3 million d'euros + put et option de rachat à hauteur de 3,5 millions d'euros)
- des avances consenties sur créances cédées à hauteur de 3 millions d'euros
- des émissions d'ORNANE enregistrées pour partie en dette courante (à hauteur de 1,1 million d'euros) et pour partie en option de conversion non courante (à hauteur de 0,05 million d'euros).

#### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

#### Risque de taux d'intérêt

Au 31 Mars 2020 En K€	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle Au 31 mars 2020
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Passifs financiers	2 948	4 051	6 817				9 765	4 051	13 816
Autres passifs non courants							4 787		4 787
Dettes fournisseurs	4 787								
Passif impôt exigible	669						669		669
Autres passifs courants	9 723						9 723		9 723
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(1 172)						(1 172)		(1 172)
<b>Position nette</b>	<b>16 955</b>	<b>4 051</b>	<b>6 817</b>				<b>23 772</b>	<b>4 051</b>	<b>27 823</b>

Le risque de taux porte uniquement sur les avances sur créances cédées au factor, les autres dettes financières (crédit-vendeur, option de rachat, dettes vis-à-vis d'actionnaires, avances liées à des ORNAN non encore converties) n'étant pas soumises à des taux d'intérêts variables.

Ce risque s'est considérablement réduit du fait des remboursements des emprunts au cours de l'exercice et d'aucune nouvelle souscription d'emprunt cette année.

En k€	Mars.20			Mars.19	
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Dettes Loyers	3 319	674	2 645		
Dettes Bancaires <sup>(1)</sup>	1 465	744	722		2 388
Autres dettes financières	450	450			565
Crédit Vendeur	700		700		700
"Put"	2 750		2 750		2 750
ORNAN	1 081	1 081			3 646
Factor <sup>(2)</sup>	3 028	3 028			3 097
Découverts et autres	1 023	1 023			1 022
<b>Dettes financières</b>	<b>13 816</b>	<b>6 999</b>	<b>6 817</b>		<b>14 168</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	6 999	6 999			9 536
<i>dont long terme</i>	6 817		6 817		4 632
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>(1 172)</b>	<b>(1 172)</b>			<b>(3 992)</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>12 644</b>	<b>5 827</b>	<b>6 817</b>		<b>10 175</b>

Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres AMUNDIS. La date d'échéance est juillet 2021,
- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 1,1 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2020. La date d'échéance est juillet 2021 (soit 5 échéances trimestrielles),

Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de « factoring » avec la société Facto France. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et ALLIANCE Services Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

#### Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :

- L'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) ;

## Comptes Consolidés GECI International au 31 mars 2020

- Les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECI Ltd) ;
- Le Résultat net des filiales étrangères (essentiellement le Brésil et GECI Ltd)

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 22,4 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2019 à mars 2020), soit 4,8 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2019 et fin mars 2020 (impact de -5 % sur le taux moyen et -23 % sur le taux de clôture).

Le chiffre d'affaires de la filiale GECI Ltd qui a son activité en Afrique du Sud est de 1 million de livres pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2019 à mars 2020), soit 1,16 million d'euros. La variation des taux a été peu significative entre la fin mars 2019 et fin mars 2020 (impact -0,8 % sur le taux moyen et -3 % sur le taux de clôture).

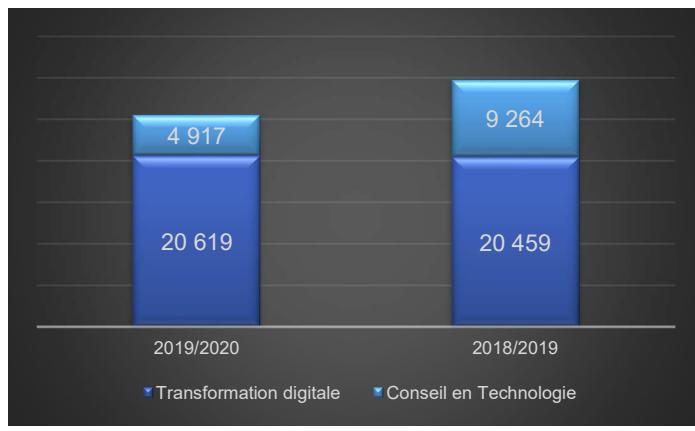
Le tableau de change utilisé est le suivant :

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2019/2020	Taux moyen 2018/2019
Royaume Uni - GBP	1,12812	1,16509	1,14294	1,13381
Inde - INR	0,012063	0,012867	0,01268	0,01235
Brésil - BRL	0,17544	0,22797	0,21626	0,22829
Israël - NIS	0,25629	0,24531	0,25599	0,23730

### 9.7. Notes sur les comptes consolidés

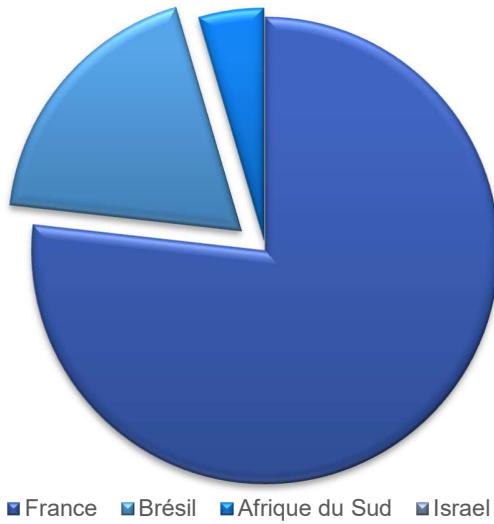
#### Note 1 : Chiffre d'Affaires

En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Chiffre d'Affaires	25 536	29 723
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)	25 536	29 723



- Transformation digitale
- Conseil en Technologie
- Holding

	2019/2020			2018/2019		
	Conseil en Technologie	Transformation digitale	TOTAL	Conseil en Technologie	Transformation digitale	TOTAL
France	3 756	76,4%	15 851	76,9%	19 607	76,8%
Union Européenne		0,0%		0,0%		0,0%
Autres Zones	1 161	23,6%	4 768	23,1%	5 929	23,2%
<b>TOTAL Consolidé</b>	<b>4 917</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 619</b>	<b>100,0%</b>	<b>25 536</b>	<b>100,0%</b>



■ France ■ Brésil ■ Afrique du Sud ■ Israel

#### Note 2 : Coûts Directs

En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Frais de personnel	13 615	14 928
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance	4 607	5 034
Amortissements et provisions	17	13
Achats de marchandises	2 549	1 833
Provisions sur Stocks		
Autres Produits (CIR)	(736)	(691)
Licences informatiques et autres charges	196	84
<b>Coûts Directs</b>	<b>20 248</b>	<b>21 201</b>

Les coûts directs comprennent les coûts imputables directement au chiffre d'affaires : salaires chargés des productifs et les honoraires des sous-traitants ou consultants externes. Le CIR vient en diminution des coûts salariaux.

## Note 3 : Frais Généraux

	En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Frais de personnel	3 935	4 292	
Loyers et frais de locaux (part relative aux contrats court terme exemptés)	207	712	
Frais de télécommunication et frais postaux	122	118	
Honoraires, consultants, contractors	1 212	1 064	
Frais de représentation (Marketing)	96	73	
Impôts et Taxes	397	303	
Amortissements et provisions	545	186	
Frais véhicules de société	50	89	
Assurances	99	87	
Frais bancaires	117	45	
Frais de Recrutement et Formation	296	296	
Affacturage	76	85	
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	129	246	
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	161	38	
Autres charges	730	885	
<b>Frais généraux</b>	<b>8 171</b>	<b>8 520</b>	

## Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

	En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Charges annulation avantages fiscaux	(5 061)	(2 240)	
Pénalités	(215)	(192)	
Provisions Nettes Risques fiscaux	4 654	(522)	
Dotations Incorporelles Clientèle	(1 018)	(600)	
Dépréciation GW	(919)	(110)	
Clause Earn Out	(424)	171	
Autres	(17)	(313)	
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(3 000)</b>	<b>(3 807)</b>	

Les autres produits et charges opérationnels se composent des produits et charges non récurrentes de l'exercice.

- Les charges pour annulation d'avantages fiscaux (CIR) concernent essentiellement les sociétés Groupe EOLEN en pour 0,6 million d'euros, ASP pour 2,4 millions d'euros, EOLEN Finance pour 1,9 million d'euros. Lors de l'exercice précédent, le montant était réparti sur les sociétés Groupe EOLEN pour 0,9 million d'euros, EOLEN Finance pour 0,3 million d'euros, AMUNDIS pour 0,7 million d'euros et RISKALIS pour 0,1 million d'euros
- Les pénalités sont relatives à des majorations de retard et concernent majoritairement GECI International et Groupe EOLEN.

- Les reprises de provisions pour 4,7 millions d'euros concernent essentiellement des reprises de provisions constatées suite à des contrôles fiscaux (notamment sur les CIR). Elles sont à mettre en parallèle de l'annulation des avantages fiscaux constatés en cours d'exercice. Elles concernent les sociétés : Alliance Services Plus pour 2,3 millions d'euros, EOLEN Finance pour 1,9 million d'euros et Groupe EOLEN pour 0,6 million d'euros.
- Suite à l'identification d'un indice de perte de valeur, l'ensemble des éléments liés au Goodwill constaté lors de l'achat de la société ETUD a été déprécié avec un impact global dans les comptes de 1,47 million d'euros (amortissement total de la relation clientèle 0,5 million d'euros, et dépréciation de la marque et l'écart d'acquisition pour 0,9 million d'euros). Lors de l'exercice précédent, et suite à l'identification d'un indice de perte de valeur, l'UGT « Israel » a fait l'objet d'un test de dépréciation qui a nécessité la dépréciation du goodwill pour une valeur de 0,1 million d'euros

**Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »**

Les intérêts financiers concernent essentiellement des intérêts des dettes bancaires (dont l'impact du retraitement IFRS 16 est de 31K€), et de la prime de non conversion des 55 ORNAN (0,36 million d'euros).

Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Revenu financier (Placement...)	7	5
Intérêts financiers (Agios bancaires, intérêts Factor...)	(544)	(231)
<b>Coût de l'endettement Financier net</b>	<b>(537)</b>	<b>(226)</b>
Gains et pertes de change	(6)	118
Actualisation des indemnités de fin carrière	(8)	(9)
Provision dépréciation immobilisations financières	(41)	
Autres	(68)	28
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>(82)</b>	<b>96</b>

## Note 6 : Immobilisations

## Immobilisations incorporelles et corporelles.

En k€	Imm. Incorporelles					Imm. Corporelles					Total		
	Logiciels Techniques	Goodwill	Marques	Relations Clients	Total	Droit d'usage (Construction)	Installations techniques	Équipement des bureaux, informatique	Autres	Avances sur Immobilisations			
<b>Valeur brute au 31 mars 2019</b>	<b>1 626</b>	<b>3 910</b>	<b>5 249</b>	<b>4 200</b>	<b>14 985</b>		<b>481</b>	<b>821</b>	<b>776</b>	<b>12</b>	<b>2 090</b>	<b>17 075</b>	
<i>Effet de la première application d'IFRS 16</i>							4 672					4 672	4 672
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> avril 2019</b>	<b>1 626</b>	<b>3 910</b>	<b>5 249</b>	<b>4 200</b>	<b>14 985</b>	<b>4 672</b>	<b>481</b>	<b>821</b>	<b>776</b>	<b>12</b>	<b>6 762</b>	<b>21 747</b>	
Acquisitions	1				1		4	63	64		131	132	
Cessions								(10)	(12)		(22)	(22)	
Ecart conversion	(5)				(5)		(4)	(7)	(31)		(42)	(47)	
<b>Valeur brute au 31 mars 2020</b>	<b>1 622</b>	<b>3 910</b>	<b>5 249</b>	<b>4 200</b>	<b>14 981</b>	<b>4 672</b>	<b>481</b>	<b>878</b>	<b>799</b>	<b>0</b>	<b>6 829</b>	<b>21 810</b>	
<i>Amortissements au 31 mars 2019</i>	<b>1 553</b>	<b>1 879</b>		<b>2 082</b>	<b>5 514</b>		<b>473</b>	<b>593</b>	<b>429</b>		<b>1 495</b>	<b>7 009</b>	
<i>Effet de la première application d'IFRS 16</i>							807				807	807	
<b>Amortissements au 1<sup>er</sup> avril 2019</b>	<b>1 553</b>	<b>1 879</b>		<b>2 082</b>	<b>5 514</b>	<b>807</b>	<b>473</b>	<b>593</b>	<b>429</b>		<b>2 302</b>	<b>7 816</b>	
Dotation	51			471	522	652	2	126	89		869	1 391	
Perte de Valeur		519	400	546	<b>1 465</b>							1 465	
Reprise sur cessions								(11)			(11)	(11)	
Ecart conversion	1				1		(3)	(3)	(16)		(21)	(19)	
<b>Amortissements au 31 mars 2020</b>	<b>1 605</b>	<b>2 398</b>	<b>400</b>	<b>3 100</b>	<b>7 503</b>	<b>1 459</b>	<b>472</b>	<b>716</b>	<b>492</b>		<b>3 139</b>	<b>10 642</b>	
<b>Valeur Nette au 31 mars 2020</b>	<b>17</b>	<b>1 512</b>	<b>4 849</b>	<b>1 100</b>	<b>7 480</b>	<b>3 213</b>	<b>9</b>	<b>161</b>	<b>307</b>	<b>0</b>	<b>3 691</b>	<b>11 170</b>	

## Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités.

A noter que la Société a intégrer dans l'UGT « Transformation Digitale France », le pôle ETI qui s'avère non significatif quant au volume de son activité par rapport au chiffre d'affaires du Groupe en France (0,7 million d'euros). Pour rappel, lors de l'exercice précédent ce pôle était intégré dans l'UGT « Conseil en technologie France » pour 1,6 million d'euros de son chiffre d'affaires.

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.

L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3R sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECI International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

La Société a procédé également à l'allocation du prix d'acquisition de la société ETUD Integral. D'importants indices de perte de valeur ont été constatés sur cette UGT (baisse importante du chiffre d'affaires, répercussion importante de la crise dans le secteur de l'automobile accentuée par l'impact de la crise sanitaire), les pertes attendues se confirmant sur elle, la Société a décidé de procéder à la dépréciation totale de sa VNC, à la clôture des comptes (mars 2020). L'impact est de 1,47 million d'euros de dépréciation, et un impôt différé de 0,2 million d'euros.

Enfin la société a procédé à la comptabilisation d'un goodwill suite au rachat des titres de GECI Advanced Technologies (Israël) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour 0,1 million d'euros, intégralement déprécié lors de la clôture des comptes à fin mars 2019, suite à un indice de perte de valeur constaté.

#### **La marque « EOLEN »**

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 13 ans d'existence bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des Entreprises de Services Numériques au regard de la taille de la société. Le Groupe a retenu une durée de vie indéfinie en l'absence de limite prévisible.

Les taux de redevance utilisés dans le cadre de contrats de licence pour des marques B to B se situent entre 1% et 1,5% du chiffre d'affaires. Le taux de redevance retenu par rapport aux caractéristiques de la société est de 1,45%. Les frais de support retenus sur la base de l'existant, sont estimés à 0,3% du chiffre d'affaires, ce qui établit le taux de redevance brut à 1,75%. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux pivot de l'activité, c'est-à-dire de 9,2%. La période de projection a été de 2015 à 2020.

#### **Relations Clients**

Les Relations Clients (RC) ont été évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

Les analyses du portefeuille clients des sociétés « EOLEN » ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- Pris individuellement, les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception des pôles Intec et Brésil,
- Les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de profitabilité différents,
- Les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.

Le portefeuille clients avait été évalué à environ 80 clients, le TOP 10 représentant environ 70% du chiffre d'affaires total. La grande majorité étant des clients référencés et récurrents/historiques. Après l'évaluation du taux d'attrition de 14%, la durée de vie moyenne des relations clients des UGT a été estimée à 7 ans.

#### **Tests de perte de valeur**

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Les valeurs recouvrables de chaque UGT sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Les principales hypothèses prises en compte dans l'évaluation de la valeur recouvrable sont : le taux de croissance à l'infini pour le calcul de la valeur terminale, la progression du chiffre d'affaires, la progression du taux de marge et les taux d'actualisation fondés sur les coûts moyen pondéré du capital ajustés d'une prime de risque pays si besoin.

Un plan d'affaires a été établi afin de permettre la réalisation du test de dépréciation. Ce plan d'affaires tient compte de plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie etc. Pour cet exercice, l'impact du Covid-19 a été pris en compte ainsi que l'analyse de la capacité de la Société à poursuivre les missions qui lui sont confiées en télétravail. L'axe stratégique défini par le Groupe porte sur le renforcement de la position auprès des clients importants et la pénétration des marchés porteurs à forte valeur ajoutée, malgré une fébrilité du marché à cause de la circulation du virus qui n'a toujours pas été circonscrit. Le Groupe a ainsi entamé une démarche de certification ISO (9001 et 27001) et poursuit ses efforts pour développer et mettre en avant sa RSE. Le Groupe peut ainsi prétendre à des référencements plus élevés. Néanmoins, les hypothèses envisagées (croissance, évolution de marge, etc) restent très prudentes. Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts et réduit au strict nécessaire ses frais généraux. A noter que la valorisation de ces actifs reste soumise à des aléas inhérents à la projection des plans d'affaires, ce qui explique les baisses sensibles des valeurs observées dans le tableau plus bas qui récapitule les valeurs testées et leurs valeurs actuelles.

#### Impact IFRS 16

La norme IFRS 16 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et prévoit l'inclusion du droit d'utilisation dans la valeur comptable des UGT testées.

Dans le cadre des tests de GECI International, seule l'UGT « Transformation Digitale France » (EOLEN) est impactée avec l'existence des crédits baux relatifs au siège social rue Boissière à Paris et au local industriel situé à Roanne.

La valeur nette comptable de l'UGT à la date des tests est calculée en prenant en compte la valeur des droits d'utilisation des crédits baux dans la base d'actifs testés, et la dette de loyers correspondante est quant à elle déduite.

## Comptes Consolidés GECI International au 31 mars 2020

### UGT "Transformation digitale France"

#### Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	5 592	5 863	6 162	6 493	6 863
1,5%	5 726	6 016	6 337	6 697	7 101
2,0%	5 874	6 186	6 535	6 927	7 371
2,5%	6 040	6 378	6 758	7 188	7 681
3,0%	6 225	6 594	7 011	7 489	8 041

#### Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	1 994	2 264	2 563	2 894	3 265
1,5%	2 127	2 417	2 739	3 098	3 502
2,0%	2 276	2 588	2 936	3 328	3 772
2,5%	2 441	2 779	3 159	3 590	4 082
3,0%	2 626	2 995	3 413	3 890	4 442

### UGT "Conseil en Technologies France »

#### Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	(615)	(617)	(618)	(619)	(620)
1,5%	(615)	(617)	(618)	(619)	(620)
2,0%	(615)	(617)	(618)	(619)	(620)
2,5%	(615)	(617)	(618)	(619)	(620)
3,0%	(615)	(617)	(618)	(619)	(620)

#### Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)
1,5%	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)
2,0%	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)
2,5%	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)
3,0%	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)

### UGT ISRAËL

#### Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	12,6%	12,1%	11,6%	11,1%	10,6%
1,0%	(76)	(58)	(38)	(15)	11
1,5%	(72)	(52)	(31)	(7)	21
2,0%	(67)	(46)	(24)	2	31
2,5%	(61)	(40)	(15)	12	44
3,0%	(55)	(32)	(6)	23	57

#### Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	12,6%	12,1%	11,6%	11,1%	10,6%
1,0%	(38)	(20)	1	23	49
1,5%	(34)	(14)	7	31	59
2,0%	(29)	(8)	14	40	70
2,5%	(23)	(2)	23	50	82
3,0%	(17)	6	32	61	95

Seule l'UGT Israël nécessite un suivi particulier eu égard au test de dépréciation effectué. Concernant l'UGT « Conseil en Technologies France », la Société a décidé de déprécier totalement le Goodwill lié à cette UGT face aux pertes attendues de la filiale ETUD Integral et une situation de risque d'impairment.

31/03/2020		VNC Actifs testés	VE (*)	VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	d
UGT testés	en k€							
Transformation Digitale France	3 599	6 535	60,3%	2 936	45%	10,2%	2,0%	
Conseil en Technologie France	1 914	(618)	n.s.	(1 914)	-	10,2%	0,0%	
Israel (GAT)	(38)	(24)	n.s.	14	-	11,6%	2,0%	
<b>Total</b>	<b>5 474</b>	<b>5 893</b>		<b>1 037</b>				

(\*) Valeur d'entreprise (= Valeur d'utilité)

La VNC des sociétés EOLEN est composée d'un goodwill de 1,5 million d'euros et de la relation clientèle de 3,3 millions d'euros et dont le montant total des amortissements est de 2,2 millions d'euros. La VNC de la société ETUD Integral est composée d'un goodwill de 2,2 millions d'euros, d'une marque de 0,4 million d'euros et de la relation clientèle de 0,9 million d'euros.

**Goodwill.** Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis

par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités. Les UGT ont été regroupées par Centre de Profit « Conseil en technologie » d'une part et « Transformation Digitale » d'autre part, et par zone géographique.

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.

L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3 sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECI International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

Le résultat a permis de conforter la valeur de la marque EOLEN à 4,9 millions d'euros, mais également de valoriser les Relations clientèles à 3,3 millions d'euros. L'allocation du prix d'acquisition des sociétés EOLEN, a donné lieu, par ailleurs, à la constatation d'un impôt différé passif de 1,1 millions d'euros, notamment sur la valorisation de la relation clientèle. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ».

La Société a procédé également à l'allocation du prix d'acquisition de la société ETUD Integral. La synthèse des résultats est comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette opération a également, donné lieu à la constatation d'un impôt différé passif de 0,36 million d'euros. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ».

Enfin la société a procédé à la comptabilisation d'un goodwill suite au rachat des titres de GECI Advanced Technologies (Israël) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour 0,1 million d'euros, intégralement déprécié à la clôture 2019.

**La marque « EOLEN ».** La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 9 ans d'existence à la date d'acquisition, bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des ESN au regard de la taille de la société. Le Groupe a retenu une durée de vie indéfinie en l'absence de limite prévisible.

Les taux de redevance utilisés dans le cadre de contrats de licence pour des marques B2B se situent entre 1% et 1,5% du chiffre d'affaires. Le taux de redevance retenu par rapport aux caractéristiques de la société est de 1,45%. Les frais de support retenu sur la base de l'existant, sont estimés à 0,3% du chiffre d'affaires, ce qui établit le taux de redevance brut à 1,75%. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux pivot de l'activité, c'est-à-dire de 9,2%. La période de projection a été de 2015 à 2020.

**La marque « ETUD Integral ».** La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 30 ans d'histoire ; une marque associée à un savoir-faire spécifique reconnu dans le domaine du prototypage auprès des clients constructeurs/équipementiers. En l'absence de limite prévisible à la période au cours de laquelle la marque pourrait être utilisée, nous retenons une durée de vie indéfinie.

**Relations Clients.** Les Relations Clients (RC) ont été évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

Les analyses du portefeuille clients des sociétés « EOLEN » ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- Pris individuellement les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception des pôles Intec et Brésil,
- Les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de profitabilité différents,
- Les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.

Le portefeuille clients avait été évalué à environ 80 clients, le TOP 10 représentant environ 70% du chiffre d'affaires total. La grande majorité étant des clients référencés et récurrents/historiques. Après l'évaluation du taux d'attrition de 14%, la durée de vie moyenne des relations clients des UGT a été estimée à 7 ans.

Concernant, le portefeuille client de la société « ETUD Integral », les deux activités « Conseils » et « Projets » sont fongibles de ce point de vue. 80% du chiffre d'affaires de la société est attribuable au portefeuille clients existant à la date d'acquisition.

Sur la base des analyses qui ont été menées, un taux d'attrition du chiffre d'affaires généré par le portefeuille clients existant à la date de l'acquisition entre 10% et 15% (12,5% en moyenne, durée de vie implicite des RC de 7 ans) a été retenu. Il n'y a pas eu de remise en cause de cette analyse depuis l'acquisition, et le portefeuille client continue d'être amorti.

**Tests de perte de valeur.** Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Un plan d'affaires a été établi afin de permettre la réalisation du test de dépréciation. Ce plan d'affaires tient compte de plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie etc. L'axe stratégique défini par le Groupe porte sur le renforcement de la position auprès des clients importants et la pénétration des marchés porteurs à forte valeur ajoutée. Pour cela, le Groupe a entamé une démarche de certification ISO (9001 et 27001) et poursuit ses efforts pour développer et mettre en avant sa RSE. Le Groupe peut ainsi prétendre à des référencements plus élevés. Néanmoins, les hypothèses envisagées (croissance, évolution de marge, etc.) restent très prudentes. Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts et réduit au strict nécessaire ses frais généraux. A noter que la valorisation de ces actifs reste soumise à des aléas inhérents à la projection des plans d'affaires, ce qui explique les

baisses sensibles des valeurs observées dans le tableau plus bas qui récapitule les valeurs testées et leurs valeurs actuelles.

**Valeur Nette Comptable ("VNC") des actifs testés au 31/03/2020**

UGT	Goodwill & autres incorporels	BFR	Impact Crédit baux (IFRS 16)*	TOTAL VNC
<i>en k€</i>				
Transformation Digitale France	2 612	1 082	(95)	<b>3 599</b>
Conseil en Technologie France	1 337	577	-	<b>1 914</b>
Israël (GAT)	110	(148)	-	(38)
<b>Total général</b>				<b>5 474</b>

\*: crédits baux liés au siège social rue Boissière Paris (1er et 4ème étage) et au local industriel de Roanne

**Coût Moyen Pondéré du Capital**

31/03/2020	UGT France			UGT Israël		
	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut
Taux Sans Risque <sup>(1)</sup>	(0,3)%	0,0%	0,3%	(0,3)%	0,0%	0,3%
Prime de Risque du Marché <sup>(2)</sup>	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%
Béta Désendetté <sup>(3)</sup>	0,93	0,93	0,93	0,93	0,93	0,93
D/E <sup>(4)</sup>	21,6%	21,6%	21,6%	21,6%	21,6%	21,6%
Béta Réendetté <sup>(5)</sup>	1,07	1,07	1,07	1,08	1,08	1,08
Prime de Risque Spécifique <sup>(6)</sup>	4,0%		4,0%			
Prime de risque Pays <sup>(7)</sup>	0,0%		1,6%			
<b>Coût des Fonds Propres</b>	<b>11,8%</b>	<b>12,1%</b>	<b>12,4%</b>	<b>12,8%</b>	<b>13,7%</b>	<b>13,4%</b>
Taux Sans Risque	(0,3)%	0,0%	0,3%	(0,3)%	0,0%	0,3%
Spread Moyen <sup>(8)</sup>	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%
<b>Coût de la Dette avant Impôt</b>	<b>1,7%</b>	<b>2,5%</b>	<b>3,3%</b>	<b>1,7%</b>	<b>2,5%</b>	<b>3,3%</b>
Taux d'IS <sup>(9)</sup>	28,0%	28,0%	28,0%	23,0%	23,0%	23,0%
<b>Coût de la Dette après Impôt</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,4%</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,9%</b>	<b>2,5%</b>
D/(D+E)	18%	18%	18%	18%	18%	18%
E/(D+E)	82%	82%	82%	82%	82%	82%
<b>CMPC N</b>	<b>9,9%</b>	<b>10,2%</b>	<b>10,6%</b>	<b>10,8%</b>	<b>11,6%</b>	<b>11,5%</b>
<b>CMPC N-1</b>	<b>9,2%</b>	<b>9,6%</b>	<b>10,1%</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,5%</b>	<b>10,9%</b>
<i>Ecart N vs. N-1</i>	0,7%	0,6%	0,5%	0,7%	1,1%	0,6%

Source:

(1) Rendement des OAT 10/20/30 ans, moyenne 1 à 6 mois au 31/03/2020

(2) Consensus H3P sur la base d'un consensus de marché

(3) Béta sectoriel, observation des moyennes 3 et 5 ans

(4) Gearing moyen du secteur (3 ans)

(5) Béta réendetté selon la formule de Hamada

(6) Prime de liquidité/taille/risque métier/incertitude Business Plan

(7) Différentiel rendement obligations d'état souveraines des 3 pays vs.

France (moy. 1 mois maturité 10 ans, mars 2020)

(8) Spread de financement LT

(9) Taux d'impôt normalisé

Note: Flux des BP libellés en euros pour l'ensemble des UGT

## Immobilisations financières.

Au 31.03.2020 En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			TOTAL Actifs financiers non courants et participations mises en équivalence	
		Autres actifs		Dépôts de garantie		
		Non courants	Placés en actions			
<b>Valeur brute au 31 mars 2019</b>	334	123	11	439	907	
Acquisitions/Augmentations				7	7	
Variation de Pérимètre						
Cessions/Remboursements				(13)	(13)	
Ecart conversion	(10)				(10)	
Autres						
<b>Valeur brute au 31 mars 2020</b>	324	123	11	434	891	
<b>Dépréciations au 31 mars 2019</b>	204	123			327	
Dotation						
Reprise sur cessions						
Variation de Pérимètre						
Ecart conversion	(10)				(10)	
Autres						
<b>Dépréciations au 31 mars 2020</b>	194	123			317	
<b>Valeur Nette au 31 mars 2020</b>	130	0	11	434	574	

## Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers.

En K€	Au 31 Mars 2020 Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments		
		Juste valeur par résultat	Juste Valeur par OCI recyclable	Prêts et créances au cout amorti
Actifs financiers non courants	574			574
Clients et comptes rattachés	6 521			6 521
Actif impôt exigible	2 309			2 309
Autres actifs courants	2 660			2 660
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 172	1 172		
<b>Actifs</b>	<b>13 236</b>	<b>1 172</b>	<b>12 064</b>	
Dettes financières	13 816			13 816
Autres passifs non courants				
Dettes fournisseurs	4 787			4 787
Passif impôt exigible	669			669
Autres passifs courants	9 723			9 723
<b>Passifs</b>	<b>28 995</b>			<b>28 995</b>

## Note 7 : Trésorerie et Dettes financières

En k€	Mars.20			Mars.19
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes Loyers	3 319	674	2 645	
Dettes Bancaires <sup>(1)</sup>	1 465	744	722	2 388
Autres dettes financières	450	450		565
Crédit Vendeur	700		700	700
"Put"	2 750		2 750	2 750
ORNAN	1 081	1 081		3 646
Factor <sup>(2)</sup>	3 028	3 028		3 097
Découverts et autres	1 023	1 023		1 022
<b>Dettes financières</b>	<b>13 816</b>	<b>6 999</b>	<b>6 817</b>	<b>14 168</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	6 999	6 999		9 536
<i>dont long terme</i>	6 817		6 817	4 632
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>(1 172)</b>	<b>(1 172)</b>		<b>(3 992)</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>12 644</b>	<b>5 827</b>	<b>6 817</b>	<b>10 175</b>

(1) Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. La date d'échéance est juillet 2021,
- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 1,1 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2020. La date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

(2) Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

A fin mars 2020, le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres ALTONA International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

La Société a émis, le 13 février 2019, des ORNAN pour une valeur de 4 millions d'euros. A fin mars 2020, il restait 113 Bons d'émission à convertir pour une valeur de 1,13 million d'euros, cette avance n'est pas soumise à intérêt.

Les autres dettes financières concernent d'une part, des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,13 million d'euros).

Par ailleurs, les créances des sociétés EOLEN sont factorisées auprès de GE Factor. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée.

#### Note 8 : Provisions

En k€	Mars.19	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact capitaux propres	Reclassement	Mars.20
Provisions retraites et assimilées	751	74	34		81			872
Provision pour risques et litiges	5 006	160	4 683	228		140		395
<b>Provisions non courantes</b>	<b>5 757</b>	<b>234</b>	<b>4 717</b>	<b>228</b>	<b>81</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>1 267</b>
Litiges prud'hommaux	350		183	17				150
Autres Litiges	526		128	23		(140)		235
<b>Provisions courantes</b>	<b>876</b>		<b>311</b>	<b>40</b>		<b>(140)</b>	<b>(140)</b>	<b>385</b>
<b>Total des Provisions</b>	<b>10 134</b>	<b>254</b>	<b>5 044</b>	<b>289</b>	<b>81</b>			<b>5 136</b>

Le Groupe est partie prenante d'un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de ses affaires.

La Direction Juridique Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés (nature, montants, procédure, niveau de risques), en fait un suivi régulier, croise ces informations avec celles détenues par la Direction des Services Financiers et en rend compte régulièrement au Conseil d'Administration mais également au Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes.

Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques. Les litiges qui seront évoqués ci-après sont les plus significatifs.

##### a) Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :

- **Le litige opposant la Société à la Région Grand Est :** Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a passé avec la société SKY AIRCRAFT une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région. Suite aux difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros. Enfin le 30 janvier 2012 la société SKY AIRCRAFT a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie pour permettre la continuité de l'exploitation. Faute d'avoir pu bénéficier des financements complémentaires nécessaires à la réalisation complète du programme, la société SKY AIRCRAFT s'est déclarée en état de cessation de paiement et une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, qui a abouti à la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013. A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECI International pour le remboursement des sommes versées à la société SKY AIRCRAFT. La société GECI International a assigné le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable du Conseil devant le Tribunal de Grande Instance de Metz, afin de faire constater qu'elle n'est pas tenue du remboursement desdites sommes.

Néanmoins, doit être souligné l'existence d'un protocole d'accord conclu en date du 13 février 2014, et homologué le 3 mars 2014, dont il résulte que :

- si le Tribunal faisait droit aux demandes de la société GECI International, le Conseil Régional serait irrecevable ou mal fondé à solliciter le remboursement des sommes versées, et devrait en outre, restituer la somme de 4 millions d'euros perçue en application du protocole.
- si le Tribunal rejetait les demandes de la société, alors le remboursement serait, en vertu de ce protocole, limité à 10% du résultat annuel net de la société GECI International.

Le contentieux sur le bien-fondé de la créance de la Région Lorraine est toujours pendant devant le Tribunal de Grande Instance de Metz. La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, et au regard des arguments développés, de ne pas passer de provision au titre de ces avances remboursables. En revanche, le montant de 17,1 millions d'euros (21,1 – 4) figure dans les engagements hors bilan.

- **La procédure introduite par des actionnaires de GECI AVIATION :** La Société GECI International a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme SKYLANDER, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,92 million d'euros. Le 2 mars 2020, le tribunal judiciaire de Paris a rendu son jugement pour une condamnation pour un montant total de 0,55 million d'euros. Le Groupe a fait appel de cette décision le 6 mars 2020. Compte tenu des éléments juridiques développés (fondements juridiques des demandes erronées), de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, une provision de 0,05 million d'euros a été comptabilisée.

**b) Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :**

- **Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA International au cédant des sociétés EOLEN** Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA International. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,6 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,3 million d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère sans cause réelle et sérieuse du licenciement. A ce titre, la société ALTONA International a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,6 million d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA International ont interjeté appel, et la prochaine audience est fixée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020. La société, confiante sur l'issue de la procédure d'appel, n'a provisionné aucune somme sur ce litige.

- **Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN sur la validité de la cession et ses conséquences :** Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 3,6 millions d'euros au titre de dommages et intérêts, et à titre subsidiaire, de l'exécution forcée de la cession, réclamant dans cette hypothèse, outre des indemnités, le paiement de 5 millions d'actions de GECI International ainsi que 3 millions d'euros au titre du rachat des parts détenues dans la société ALTONA International.

Les sociétés GECI International et ALTONA International ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également d'éléments remettant en cause gravement la valorisation de la société (certains ayant donné lieu au dépôt de plaintes pénales), ont formé des demandes

reconvocationnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix. La société Groupe EOLEN, intervenante volontaire dans la procédure, sollicite également l'indemnisation de ses préjudices. La somme globale sollicitée par le Groupe s'élève à 14 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Paris avait rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016 et les sociétés concernées avaient interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel de Paris a ordonné une expertise le 13 novembre 2018 portant sur les comptes de la société présentés à la cession. Le rapport de l'Expert était prévu pour février 2020, mais la Cour d'appel de Paris, par une ordonnance du 3 mars 2020, a étendu la mission de l'expert judiciaire sur tous les redressements fiscaux notifiés au titre des exercices 2009 à 2014 à la société Groupe EOLEN et ses filiales pour un montant total de 6,2 millions d'euros. La procédure devant la Cour d'Appel reprendra après la remise du rapport. La somme de 3,45 millions d'euros, correspondant au paiement du prix est enregistrée au passif du Groupe (2,75 millions au titre de l'option de rachat de titres d'ALTONA + 0,7 million d'euros au titre du crédit vendeur).

- **Le volet pénal de l'affaire :** La société ANTHEA et son dirigeant ont fait citer la société GECI International et la société ALTONA International devant une juridiction pénale et sollicitent la réparation d'un préjudice moral allégué. Une audience était fixée en mars 2020 qui a étendu la mission de l'expert judiciaire. Ce litige s'inscrit dans la continuité de celui portant sur l'acquisition du Groupe EOLEN, et les Sociétés contestent fermement les accusations. Les procédures sont en cours. Compte tenu du contexte, la société GECI International a choisi de ne rien provisionner.

#### c) Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :

- Les litiges opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes : Les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe EOLEN clos au 31 décembre 2014, ainsi qu'en relèvement de leurs fonctions.. Concernant le relèvement de leurs fonctions, la Société s'est désistée et a dédommagé les trois commissaires aux comptes pour un montant total de 25K euros. La procédure est en cours pour la responsabilité pour faute.
- Le litige opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES Plus : Neuf anciens actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES Plus contestent le refus de mise en œuvre de la clause de complément de prix et le recours à une garantie de passif par l'ancienne Direction de Groupe EOLEN, au titre du protocole de cession de décembre 2011. Un expert a été désigné le 12 juin 2018 aux fins d'examiner les comptes et déterminer le résultat d'exploitation de l'année 2012 servant de base de calcul au complément de prix. L'Expert a rendu son rapport début juillet 2019 : il écarte un certain nombre de retraitements comptables, révise le résultat d'exploitation 2012 et fixe le complément de prix à 0,5 million d'euros. Suite à cette expertise les anciens actionnaires ont obtenu une saisie conservatoire portant sur une somme de 0,5 million d'euros. La Société a donc décidé de provisionner cette somme. Le litige s'est terminé sur un accord (impact 0,5 million d'euros).
- Les litiges opposant la société aux prestataires et/ou fournisseurs du Groupe EOLEN antérieurs à la cession : Une société sollicitée en 2010 par la société EOLEN Finance en qualité d'agent commercial a assigné la société dans une première procédure aux fins de la faire condamner à l'indemnisation d'une rupture abusive de son contrat, au paiement de commissions et factures, et dans une seconde procédure en communication de pièces sous astreinte. La Cour d'Appel de Versailles est aujourd'hui saisie des deux aspects du litige. La médiation ordonnée par la Juridiction s'est déroulée au cours de l'exercice mais n'a pas abouti

à un accord. A la prochaine audience du Cour d'Appel, une expertise pourrait être ordonnée face à la complexité du sujet.

La société a d'ores et déjà réglé 0,15 million d'euros à la société en cause. Une provision supplémentaire de 0,15 million d'euros a été comptabilisée pour ces deux dossiers.

- Le litige opposant le Groupe EOLEN à un établissement bancaire : Un établissement bancaire a assigné la société Groupe EOLEN afin d'obtenir le paiement de la somme de 0,98 million d'euros due au titre d'un découvert antérieur à son acquisition par la société GECI International. Compte tenu des graves manquements contractuels de la Banque commis dans le cadre de sa relation avec la société, cette dernière forme des demandes reconventionnelles d'indemnisation s'élevant à 4,6 millions. L'affaire est toujours au stade de la mise en état. La somme sollicitée par la Banque figure bien au passif de la société.

**d) Les litiges propres à la société GECI International :**

Une société avec laquelle des discussions avaient été engagées en 2015 sur un éventuel rapprochement sollicite une indemnisation à hauteur de 0,2 million d'euros pour rupture abusive des pourparlers. La société GECI International a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 0,6 million d'euros au titre de l'indemnisation des frais engagés dans le cadre de ce projet et dans la procédure. Compte tenu du contexte de ce dossier, aucune provision n'a été enregistrée. Ce litige a été plaidé le 13 juin 2019, et la décision est intervenue le 5 juillet 2019. La société a été condamnée au paiement de 0,1 million d'euros et a interjeté appel.

**e) Les litiges en droit social :**

Hormis le dossier prud'hommal lié à l'acquisition des sociétés EOLEN évoqué dans le point b), les autres dossiers sont en cours d'instruction à divers niveaux d'avancement. La provision totale comptabilisée par la Société est de 0,15 million d'euros. Pour les sociétés EOLEN, les trois dossiers sont en appel pour le premier semestre 2021. La somme provisionnée est de 0,03 million d'euros.

Concernant la société ETUD Integral, un litige est également en cours, et une somme de 0,04 million d'euros a été provisionnée.

Enfin, concernant la société GECI International, il subsiste un dossier en appel, le reste ayant été clôturé. La Société reste confiante sur l'issue favorable du dossier restant.

Le Groupe estime que les montants déjà provisionnés sur chaque dossier correspondent aux risques probables et sont suffisants eu égard aux avancements de ceux-ci.

**f) Les Contrôles fiscaux :**

Le Groupe EOLEN et ses filiales ont déposé entre 2009 et 2015 des demandes auprès de l'Administration Fiscale aux fins de bénéficier de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ces demandes ont abouti à des réponses totalement ou partiellement favorables. Par la suite, ces octrois de CIR ont fait l'objet de vérifications, et parfois de redressements.

L'évènement notable survenu au cours de cet exercice est l'aboutissement d'une discussion engagée avec l'Administration Fiscale en vue de trouver une solution globale et exhaustive aux redressements majeurs. Ce choix du Groupe avait comme objectifs de contrôler l'issue des dossiers (en évitant l'aléa judiciaire), de limiter les coûts de représentation dans les procédures, et d'assainir sa situation à l'égard de l'Administration, tout en préservant l'activité.

Cette discussion a abouti à un accord en mai 2019, portant le redressement total de plus de 6 millions d'euros à un montant global de 4,2 millions d'euros. La somme globale des remboursements engendrés par cet accord s'élève à 2 millions d'euros. Cet accord prévoit un

règlement de 25% (0,5 million d'euros) à la signature, puis un échelonnement sur 12 mois (0,12 million d'euro X 12). Des compensations avec des CIR postérieurs validés sont envisagées. Le plan de remboursement de ces sommes figure au plan de Trésorerie du Groupe. Cet accord a été articulé comme suit :

**Pour la société EOLEN Finance :**

Les CIR déclarés des années 2009 à 2012 (pour un montant de 2,34 millions) ont été redressés pour un montant de 1,37 million d'euros. La société a toujours considéré que les CIR étaient bienfondés pour un montant de 0,62 million d'euros. La négociation avec l'Administration Fiscale a abouti à la reconnaissance du bienfondé de la déclaration à hauteur de 0,62 million d'euros, à la révision du montant du redressement à hauteur de 0,75 million d'euros et à l'application d'une remise gracieuse de 0,1 million d'euros. Un impact résultat de 0,1 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Les CIR déclarés au titre des années 2013 à 2015 (pour un montant de 1,23 million) ont fait l'objet d'une vérification qui a abouti à une proposition de rectification visant un redressement intégral, accompagné de pénalités pour un montant global de 1,7 million d'euros. Dans le cadre de la négociation engagée avec l'Administration Fiscale, le redressement serait limité à la somme de 1,33 million d'euros, étant précisé que ces CIR n'ayant pas été versés intégralement, l'impact trésorerie se limiterait à 0,69 million d'euros. De plus, l'Administration Fiscale a consenti une remise gracieuse supplémentaire à hauteur de 0,11 million d'euros. Un impact résultat de 0,01 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

**Pour la société EOLEN Energie :**

Les CIR déclarés des années 2013 et 2014 ont fait l'objet d'un redressement total pour une somme de 0,21 million d'euros, et ce en raison de l'absence de production de justificatifs. Dans le cadre de la négociation avec l'Administration Fiscale, la société a accepté d'annuler ses déclarations de CIR. N'ayant pas été versées, ces sommes n'ont pas à être restituées. Un impact résultat de 0,21 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

**Pour la Société ALLIANCE SERVICES Plus :**

Les CIR octroyés des années 2011 à 2014 ont fait l'objet d'un redressement à hauteur de 2,48 millions d'euros. La négociation avec l'Administration Fiscale a abouti à la reconnaissance du bienfondé de la déclaration à hauteur de 0,39 million d'euros, à la révision du montant du redressement à hauteur de 1,99 million d'euros, étant précisé que ces CIR n'ayant pas été versés intégralement, l'impact trésorerie se limiterait à 1,06 million d'euros. De plus, l'Administration Fiscale a consenti une remise gracieuse supplémentaire à hauteur de 0,20 million d'euros. Un impact résultat de 0,53 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

**Pour la société Groupe EOLEN :**

Les CIR des années 2014 et 2015 ont également été redressés pour un montant de 0,34 million. Dans le cadre de la négociation, l'Administration Fiscale a consenti à l'abandon des pénalités et remise gracieuse. Un impact résultat de 0,32 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Toujours dans le même esprit d'assainissement et de contrôle de la situation financière, le Groupe a régularisé sa situation pour les redressements :

**CIR 2012-2013 - société AMUNDIS :**

Un protocole avec l'Administration Fiscale a officialisé l'annulation du CIR 2012, le retrait des pénalités et le remboursement échelonné du CIR 2013 de 0,27 million d'euros à compter de juin 2018 sur une période de 12 mois.

**CIR 2009 à 2011 - société EOLEN :**

Un protocole avec l'Administration Fiscale a prévu le remboursement échelonné de la somme de 0,17 million d'euros à compter d'août 2018 sur une période de 12 mois. Ce protocole a également inclus le redressement en matière d'impôt sur les sociétés visant l'année 2010, et portant sur la somme de 0,08 million d'euros.

La société GECI International a fait l'objet d'un redressement en matière d'impôts sur les sociétés et de taxe sur les salaires, à hauteur de 0,22 million d'euros, somme qui a été provisionnée.

**Note 9 : Stocks et encours**

	En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Encours de production			131
<b>Actifs sur contrats en cours</b>	<b>0</b>	<b>131</b>	

**Note 10 : Actifs sur contrats en cours**

Néant

**Note 11 : Clients et autres débiteurs**

	En k€	Avril.19 - Mars.20 12 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Clients et compte rattachés	9 322	10 781	
Provisions sur comptes clients	(3 428)	(3 446)	
Factures à établir	628	1 399	
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>6 521</b>	<b>8 734</b>	

**Note 12 : Autres actifs courants et actifs d'impôt exigible**

Les créances fiscales concernent les créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA) pour 2,3 millions d'euros.

	En k€	Avril.19 - Mars.20 12 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Avances Fournisseurs		6	62
Créances sociales		70	183
Créances fiscales hors impôt		2 300	2 691
Charges constatées d'avance		203	282
Créances diverses		82	644
<b>Autres actifs courants</b>	<b>2 660</b>	<b>3 861</b>	
Créances d'impôt		2 309	5 752
<b>Actif d'impôt exigible</b>	<b>2 309</b>	<b>5 752</b>	

#### Note 13 : Passifs sur contrats en cours

Néant

#### Note 14 : Fournisseurs et autres crébiteurs

	En k€	Avril.19 - Mars.20 12 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Fournisseurs et compte rattachés		3 414	1 726
Factures non parvenues		1 373	1 385
<b>Fournisseurs et autres crébiteurs</b>	<b>4 787</b>	<b>3 111</b>	

#### Note 15 : Autres passifs courants

	En k€	Avril.19 - Mars.20 12 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Dettes sociales	3 742	3 683	
Dettes fiscales	4 844	5 329	
Comptes clients crébiteurs	504	901	
Dettes diverses	561	224	
Produits constatés d'avance	71	81	
<b>Autres passifs courants</b>	<b>9 723</b>	<b>10 219</b>	
Dettes d'impôts	669	361	
<b>Passif d'impôt exigible</b>	<b>669</b>	<b>361</b>	

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement, le « Groupe EOLEN » (2,6 millions d'euros), « ETUD Integral » (3,4 millions d'euros) et « Alliance Services plus France » (1,1 million d'euros). Une grande partie concerne des dettes de TVA (4,8 millions d'euros), des dettes sociales (3,7 millions d'euros) liées aux charges de personnel.

#### Note 16 : Charge d'Impôts

	En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Impôts courants		(6)	(65)
Impôts différés		(388)	85
<b>Charge d'impôts</b>	<b>(394)</b>	<b>21</b>	

## Note 17 : Taux effectif d'impôt

	En k€	Avril.19 - Mars.20 12 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Résultat net		(6 894)	(3 819)
<b>Neutralisations</b>			
Charges d'impôt		394	(21)
<b>Résultat des activités abandonnées</b>			
Résultat net des activités poursuivies avant impôts		(6 499)	(3 839)
Taux courant impôt d'imposition en France		31,0%	31,0%
Impôt théorique au taux courant français		(2 015)	(1 190)
<b>Différence permanente liée</b>			
Différences temporaires		1 161	840
<b>Divers</b>			
Impact ID		751	79
Ecart de taux d'imposition		184	10
Dépréciation du Goodwill		209	
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés		105	236
<b>Charges d'impôt du Groupe</b>	<b>394</b>	<b>(21)</b>	
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>-6,07%</b>	<b>0,54%</b>	

## Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

En k€	au 31 mars 2019	Effet de première application d'IFRS 16	au 1 <sup>er</sup> avril 2019	Variation en résultat	Variation en sit. nette	au 31 mars 2020
Provision pour avantages au personnel	188		188	10	20	218
Activation de déficits	1 057	29	1 085	(753)		333
Réévaluations issues des regroupements d'activité	(629)		(629)	354		(275)
<b>Impôts différés Net</b>	<b>615</b>	<b>29</b>	<b>643</b>	<b>(388)</b>	<b>20</b>	<b>276</b>
<b>Impôts différés Actif</b>	<b>1 244</b>	<b>29</b>	<b>1 273</b>			<b>551</b>
<b>Impôts différés Passif</b>	<b>(629)</b>	<b>0</b>	<b>(629)</b>			<b>(275)</b>

Les différences existant à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan constituent en règle générale des différences temporelles. En application de la méthode bilantielle du report variable, ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- d'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale de l'actif est supérieure à sa valeur comptable ou bien que la valeur fiscale du passif est inférieure à sa valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue) ;
- ou de passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale de l'actif est inférieure à sa valeur comptable ou bien que la valeur fiscale du passif est supérieure à sa valeur (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt exigible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Le Groupe a établi des prévisionnels selon les évènements paraissant probables et connus qui augurent le retour à l'équilibre rapide des comptes et même à la profitabilité à moyen terme. Ainsi, le Groupe a donc jugé opportun et raisonnable de réajuster la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement de ces prévisionnels. Les impôts différés actif en résultant sont en fin de période d'un montant de 0,3 million d'euros avec un impact dans les comptes consolidés de l'exercice de - 0,75 million d'euros.

Par ailleurs, les amortissements et dépréciations des goodwill issus de l'acquisition du Groupe EOLEN et d'ETUD Intégral engendrent par effet de reprise un impôt différé passif en diminution de 0,35 million d'euros.

#### Note 19 : Déficits fiscaux non activés

En K€	Mars.19 Base en Euros	Exercice	Liasse 2019	Activation	Mars.20 Base en Euros	Taux IS	Montants non activés
GECI International	54 394	704	55 098		55 098	25%	13 775
Altona International	628	168	795		795	25%	199
ETUD Intégral	8 653	2 228	10 881		10 881	25%	2 720
Groupe Eolen	2 946	331	3 276	(2 280)	997	25%	249
Alliance Services Plus (France)	1 060	101	1 161		1 161	25%	290
Amundi	716	(32)	685	(468)	216	25%	54
Riskalis	1 429	6	1 435		1 435	25%	359
Eolen Finance		153	153		153	25%	38
Geci Ltd en €	6 060	(3)	6 057		6 057	28%	1 696
Geci India et AéroEuro India en €	5	0	5		5	31%	2
Geci Advanced Technologies Ltd en €	154	105	259		259	27%	70
GECI Cyber Solution	1	82	82		82	25%	21
GECI Intec		135	135		135	25%	34
<b>TOTAL</b>	<b>76 045</b>	<b>3 977</b>	<b>80 022</b>	<b>(2 748)</b>	<b>77 274</b>		<b>19 506</b>

Le Groupe a procédé au réajustement de la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement des prévisionnels d'activité réalisés par société. Ces prévisionnels ont permis d'activer les déficits concernant essentiellement les sociétés Groupe EOLEN et Amundis.

### Note 20 : Effectifs

	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	Mars.20	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	Mars.19
France	43	235	32	<b>310</b>	50	270	32	<b>352</b>
Brésil	40	25	190	<b>255</b>	31	32	181	<b>244</b>
Autres	4	0	7	<b>11</b>	4	0	11	<b>15</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>87</b>	<b>260</b>	<b>229</b>	<b>576</b>	<b>85</b>	<b>302</b>	<b>224</b>	<b>611</b>

### Note 21 : Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le groupe GECI International.

En k€	Mars.20			Mars.19
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine <sup>(1)</sup>	<b>17 200</b>	17 200		17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune <sup>(2)</sup>	<b>500</b>	500		871
Garantie sur emprunts bancaires <sup>(3)</sup>	<b>340</b>	138	202	1 382
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>18 040</b>	<b>17 838</b>	<b>202</b>	<b>19 453</b>

En k€	Mars.20			Mars.19
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine <sup>(1)</sup>	<b>17 200</b>	17 200		17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune <sup>(2)</sup>	<b>500</b>	500		871
Garantie sur emprunts bancaires <sup>(3)</sup>	<b>340</b>	138	202	1 382
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>18 040</b>	<b>17 838</b>	<b>202</b>	<b>19 453</b>

(1) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe GECI International à décider, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région.

(2) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti

d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2020. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

(3) L'emprunt Caisse d'Epargne IDF, de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) est garanti par un nantissement des titres Amundis.

#### Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 31 mars 2020, 14,2% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI International est non-significatif.

Un prêt de 0,25 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	CC
XLP Holding				200
<b>Actionnaires</b>				<b>200</b>
Mohacs Trading Services	250			
Leastech	135			
<b>Autres</b>	<b>385</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>385</b>			

#### Note 23 : Rémunerations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- Serge BITBOUL, Président Directeur Général, 238 532 euros.
- Patrick HAYOUN, Directeur Général (entre le 18 décembre 2019 et 12 février 2020), 23 408 euros.

Serge BITBOUL n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International. Patrick HAYOUN a reçu des jetons de présence en dehors de la période où il a été Directeur Général, pour 7 500 euros. Par ailleurs, le Conseil lui a confié une mission sur trois mois, pendant laquelle il a été rémunéré pour 26 250 euros.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2019/2020, un total de 51 000 euros de jetons de présence qui n'ont pas été versés.

## Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	AECD				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: GECI International	46,3	45	68%	59%	51,5	80	42%	54%				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	22	31	32%	41%	70,7	69	58%	46%	13	21	100%	100%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes												
<b>Sous-Total</b>	<b>68,3</b>	<b>76</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>122,2</b>	<b>149</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
<b>Sous-Total</b>												
<b>Total des honoraires</b>	<b>68,3</b>	<b>76</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>122,2</b>	<b>149</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Note.25. Options de souscription d'actions et actions gratuites

L'autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites n'a pas été autorisée par l'Assemblée Générale.

Lors de cet exercice aucune attribution n'a été accordée.

## Note 26 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	168 480 277	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	41 765 256	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	210 245 533	0,01

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 190 676 743 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier.

(En actions)	2019/2020		2018/2019	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	210 245 533	191 303 550	168 480 277	150 086 140
Actions auto-contrôle	(674 999)	(626 807)	(528 462)	(159 400)
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	209 570 534	190 676 743	167 951 815	149 926 740

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

(En actions)	2019/20	2018/19	2017/18
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	190 676 743	149 926 740	91 010 870
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	70 995 587	112 760 843	66 849
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	261 672 329	262 687 583	91 077 720

Au 31 mars 2020, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites consenties, l'emprunt obligataire convertible en actions et les BSA attachés ainsi que les BSAR sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Le nombre total des éléments potentiellement dilutifs s'élève à 70 995 587 actions.

Ce nombre d'actions se décompose comme suit :

- Nombre d'actions créées après la conversion d'ORNAN entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 30 juillet 2020 : 14 333 332 actions.
- Nombre d'actions créées suite à exercice des BSAR A entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juillet 2020 : 3 859 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à la conversion de 75 ORNAN restantes, sur la base d'un cours de 0,02 euro : 37 500 000 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à l'exercice des 76 633 582 BSAR A restants, sur une parité de 1 pour 4 : 19 158 396 actions.

Au 31 mars 2020, il a été retenu la somme des éléments ci-dessus, quant au 31 mars 2019, le nombre retenu est celui du 31 mars 2020 rajouté du nombre d'actions créées durant la période 2019/2020.

#### Note 27 : Informations Financières Pro Forma

Néant.

## 9.8. Filiales et Participations

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris 16, au 37-39 rue Boissière et au capital de 2 102 455,34 €. Elle est cotée sur Euronext, compartiment C .

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'Intérêt
<b>France</b>			
<b>GECI International SA</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	Société Mère
<b>Altona International</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>Groupe EOLEN</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>EOLEN Finance</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	40,8
<b>Riskalis Consulting</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	33,52
<b>AMUNDIS</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>Alliance Services Plus</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>ETUD Integral</b>	Parc Héliopolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES	Globale	100
<b>GECI Cyber Solution</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
<b>GECI INTEC</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
<b>Europe</b>			
<b>GECI LTD</b>	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100
<b>Proche Orient</b>			
<b>GECI Advanced LTD</b>	Andrei Sacharov 9 - Haifa (Israël)	Globale	100
<b>Amérique</b>			
<b>Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda</b>	Av Paulista 568, 7 <sup>o</sup> andar Bela Vista - 01310-000 São Paulo Brasil	Globale	74,72
<b>Asie</b>			
<b>GECI Transportation and Engineering India Private Limited</b>	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100

**9.9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes consolidés (exercice clos au 31/03/2020)**

**GECI INTERNATIONAL**

**Siège social : 37-39 rue Boissière - 75116 PARIS**

**Société anonyme**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 mars 2020

A l'assemblée générale de la société GECI INTERNATIONAL,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 6-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation, ainsi que les incidences de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.
- La note 8 « Provisions », notamment sur les litiges les plus significatifs.

#### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### **Ecart d'acquisition**

##### **Risque identifié**

Au 31 mars 2020, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 1 512 K€.

Les modalités des tests de dépréciation des écarts d'acquisition mis en œuvre, décrites dans les notes annexes aux comptes consolidés, intègrent une part importante d'estimations et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les prévisions de flux de trésorerie futurs ;
- le taux d'actualisation (WACC) appliqué aux flux de trésorerie ainsi estimés.

Une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition et à nécessiter la constatation d'une dépréciation complémentaire.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit.

#### **Notre réponse**

Nous avons obtenu les tests de dépréciation mis en place par le Groupe et avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests.

Nous avons examiné le processus d'élaboration des prévisions budgétaires et d'approbation par la Direction du Groupe.

Nous avons pris connaissance des hypothèses clés retenues pour l'ensemble des UGT et avons :

- vérifié l'exhaustivité et le correct rattachement à chaque UGT des éléments composant la valeur comptable des actifs à tester ;
- examiné la cohérence des projections de flux de trésorerie, notamment par rapprochement des prévisions d'activité et rentabilité sous-tendant la détermination des flux de trésorerie avec les réalisations passées ainsi qu'avec les estimations de la Direction dans le cadre du processus budgétaire ;
- comparé le taux d'actualisation retenu (WACC) avec des sources externes.

#### **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 30 juillet 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes .

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GECI INTERNATIONAL par l'assemblée générale du 7 septembre 2015 pour le cabinet RSM Paris et du 21 septembre 2018 pour le cabinet A.E.C.D. Au 31 mars 2020, le cabinet RSM Paris était dans sa cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet A.E.C.D dans sa deuxième année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

##### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

**RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**Martine LECONTE**

Associée

**A.E.C.D**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**François LAMY**

Associé

## Chapitre 10. Comptes Sociaux GECI International au 31 mars 2020

### 10.1. Etats Financiers Sociaux

#### 10.1.1 Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT			
En K€	Notes	Mars 20	Mars 19
<b>Chiffre d'affaires net</b>	13	<b>1 984</b>	<b>1 596</b>
Subvention d'exploitation		0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2	171	1 159
Autres produits		1	0
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>2 155</b>	<b>2 755</b>
Autres achats et charges externes		1 386	1 800
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>50</b>	<b>50</b>
<b>Charges de personnel</b>		<b>1 010</b>	<b>961</b>
Salaires et traitements		735	680
Charges sociales		276	281
<b>Dotations d'exploitation</b>		<b>4 251</b>	<b>657</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	19	21
Dotations aux provisions sur actif circulant		4 232	558
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	0	78
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>71</b>	<b>62</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>6 768</b>	<b>3 530</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(4 613)</b>	<b>(775)</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>163</b>	<b>115</b>
Produits financiers de participations		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		81	110
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	76	0
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		7	5
<b>Charges financières</b>		<b>466</b>	<b>33</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	41	8
Intérêts et charges assimilées		364	20
Pertes sur créances liées à des participations		0	0
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		61	4
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	14	<b>(302)</b>	<b>82</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>(4 915)</b>	<b>(693)</b>
Produits exceptionnels		8	3
Charges exceptionnelles		(255)	(3)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	15	<b>(247)</b>	<b>1</b>
Impôts sur les bénéfices	16	0	0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(5 162)</b>	<b>(692)</b>

Le chiffre d'affaires est composé de refacturation de coûts sous la forme de Services Rendus aux filiales. La Société a amorcé, depuis le mois de septembre 2019, une restructuration des coûts sur l'ensemble du Groupe. Les transferts de charges concernent en majorité les opérations sur le capital, notamment l'activation des dépenses liées aux augmentations de capital.

**Table de Correspondance :** Les notes indiquées sur le compte de résultat correspondent aux Notes dans 10.3.

### 10.1.2 Bilan

En K€	Notes	Mars 20	Mars 19
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles brutes		864	864
Immobilisations incorporelles amortissements		(862)	(860)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Immobilisations corporelles brutes		384	364
Immobilisations corporelles amortissements		(353)	(337)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>27</b>
Immobilisations financières brutes		5 280	5 320
Immobilisations financières dépréciations		(4 175)	(4 205)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1/2</b>	<b>1 105</b>	<b>1 115</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>1 138</b>	<b>1 145</b>
Avances et acomptes versés sur commande		0	3
<b>Créances</b>	<b>2/3</b>	<b>10 137</b>	<b>13 445</b>
Créances clients et comptes rattachés bruts		4 044	4 502
Créances clients et comptes rattachés provision		(2 249)	(508)
<i>Comptes courants sur filiales bruts</i>		10 817	9 350
<i>Comptes courant sur filiales provision</i>		(2 596)	(106)
Comptes courants sur filiales net		8 221	9 244
Autres créances		122	206
<b>Disponibilités et divers</b>		<b>174</b>	<b>3 206</b>
Valeurs mobilières de placement		25	60
Disponibilités		93	3 050
Charges constatées d'avance	<b>3/5</b>	57	96
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>10 311</b>	<b>16 654</b>
Ecarts de conversion Actif	<b>8</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>11 449</b>	<b>17 800</b>

Les créances sont constituées de comptes clients bruts (pour 4 millions d'euros), de comptes courants des filiales (pour 10,7 millions d'euros) et de créances diverses (pour 0,1 million d'euros).

En K€	Notes	Mars 20	Mars 19
<b>PASSIF</b>			
Capital social	6	2 102	1 685
Prime d'émission		66 622	64 989
Réserve légale		75	75
Autres réserves		858	858
Report à nouveau		(57 614)	(56 922)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(5 162)</b>	<b>(692)</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 881</b>	<b>9 993</b>
Provisions pour risques sur filiales		0	2
Autres provisions pour risques		347	302
Provision pour charges		0	0
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2</b>	<b>347</b>	<b>304</b>
<b>Dettes financières</b>	3	<b>1 520</b>	<b>5 470</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 130	3 800
Comptes courants actionnaires		200	0
Comptes courants sur filiales		191	1 670
<b>Dettes diverses</b>	<b>3</b>	<b>2 701</b>	<b>2 035</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 581	327
Dettes fiscales et sociales		830	1 002
Autres dettes		289	706
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>3/5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		<b>4 221</b>	<b>7 506</b>
Ecarts de conversion Passif	8	0	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>11 449</b>	<b>17 800</b>

**Table de Correspondance :** Les notes indiquées sur le bilan correspondent aux Notes dans 10.3.

Le capital social est composé de 210 245 533 actions d'un nominal de 0,01 euro.

Le Groupe avait émis le 13 février 2019, 4 millions d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») non assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement total de 4 millions d'euros (soient 400 ORNAN au total). La valeur nominale est de 10.000 euros chacune.

A la fin de l'exercice, il reste 113 ORNAN non converties. Au 30 juillet 2020, il reste 75 ORNAN à convertir. Ces ORNAN ont permis le renforcement des capitaux propres de la Société, qui représentent ainsi plus de 60% du total Bilan.

## 10.2. Notes Annexes

### 10.2.1 Activité et Faits Marquants

Le financement obligataire signé en février 2019, a permis de fournir à la Société des moyens financiers pour soutenir le développement de ses filiales. L'impact de la crise sanitaire n'a pas épargné le Groupe, et notamment son pôle Conseil en technologies en France. Ses filiales à l'étranger, sont également impactées.

La Société a pu tester sa résilience face à ces aléas négatifs. Le Groupe a entamé la restructuration de ses coûts depuis le mois de septembre 2019. Cette stratégie de redéploiement se poursuit à ce jour et devrait lui permettre d'une part, d'alléger ses coûts de fonctionnement et d'autre part, de pouvoir faire face à un environnement encore rempli d'incertitudes.

### **Simplification du Groupe**

La Société a décidé la dissolution avec la liquidation de la société GECI Ukraine.

Parallèlement, la société GECI Intec, dont le domaine d'activité est celui du Conseil en Ingénierie technique et informatique, a été immatriculée le 11 juin 2019 au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette nouvelle filiale est détenue directement et à 100% par la Société.

#### **10.2.2 Evénements Postérieurs à la Clôture**

La pandémie n'ayant toujours pas été circonscrite, la reprise de l'économie reste assez faible et les activités du Groupe s'en ressentent. La Société poursuit la restructuration du Groupe, et doit continuer à soutenir financièrement ses filiales.

Afin de financer et réussir son redéploiement, le Groupe a signé le 2 juillet 2020 une lettre d'intention engageante avec Yorkville Advisors (l'« Investisseur ») en vue de la conclusion d'un contrat de financement pouvant atteindre 10 millions d'euros.

Cet accord prévoit l'émission d'un nombre maximum de 1.000 Obligations Remboursables en Numéraire ou en Actions Nouvelles (ORNAN), d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune. Ce financement de 10 millions d'euros sera utilisable, à la discrétion de la société, en 10 tranches de 1 million d'euros chacune sur une durée totale de 30 mois, sans obligation de tirage.

La mise en place de ce contrat de financement est conditionnée à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale statuant à titre extraordinaire et à l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus. A cette fin, la Société va convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire et soumettra prochainement un prospectus à l'approbation de l'AMF.

La mise en place de ce nouveau financement doterait le Groupe des ressources financières nécessaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes. La société estime en effet que cette réserve de liquidités est décisive pour renforcer le fonds de roulement nécessaire pour les douze prochains mois et rembourser le financement obligataire existant et échu (besoins estimés à environ un tiers de l'enveloppe globale). La société pourra également utiliser le financement mis en place de manière à renforcer sa structure financière (à hauteur d'environ 1 million d'euros), soutenir sa stratégie de redéploiement et saisir de nouvelles opportunités de développement.

#### **10.2.3 Règle de Présentation**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté du 26 décembre 2016, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

#### **10.2.4 Continuité d'Exploitation**

Les comptes au 31 mars 2020 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2021.

Le plan de trésorerie global intégrant toutes les filiales françaises, soumis aux auditeurs, a été établi dans un contexte pessimiste lié à l'impact du Covid-19. Les prévisions d'activité ont été établies de manière prudente. Le plan qui a été établi intègre notamment :

- Les diverses mesures proposées par les pouvoirs publics en France (activité partielle, décalage de paiements des charges sociales et fiscales etc.) ; des négociations sont en cours afin d'étaler sur plusieurs mois le paiement de ces charges ;
- Les moratoires déjà obtenus (comme l'accord issu des litiges sur le CIR)
- Les coûts de restructuration ;
- Les demandes de remboursement des crédits d'impôt ;
- Le Groupe a signé le 2 juillet 2020 une lettre d'intention engageante avec Yorkville Advisors (l'« Investisseur ») en vue de la conclusion d'un contrat de financement pouvant atteindre 10 millions d'euros. La mise en place de ce financement est conditionnée à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale statuant à titre extraordinaire et à l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus. A cette fin, la Société convoquera ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire le 13 octobre 2020 et soumettra prochainement un prospectus à l'approbation de l'AMF.

La mise en place de ce nouveau financement doterait le Groupe des ressources financières suffisantes afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes. La Société disposerait ainsi d'une réserve de liquidités considérée décisive pour renforcer le fonds de roulement nécessaire pour les douze prochains mois et rembourser le financement obligataire existant et échu (besoins estimés à environ un tiers de l'enveloppe globale). La société pourra également utiliser le financement mis en place de manière à renforcer sa structure financière (à hauteur d'environ 1 million d'euros), soutenir sa stratégie de redéploiement et saisir de nouvelles opportunités de développement.

En tenant compte des éléments évoqués ci-dessus, le plan de trésorerie, dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois.

La Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et une actualisation de ce plan de trésorerie qui a été validé par le Conseil le 29 juin 2020. Ainsi, le Conseil a autorisé le recours à un financement auprès d'investisseurs et à une cession d'actif, afin de permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Par ailleurs, à chaque clôture, pour l'élaboration de ses hypothèses, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2020 et selon la même méthode que lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie - et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements afférents. Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du

principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

#### 10.2.5 Immobilisations

##### Immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 5 ans.

##### Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales 2 à 5 ans
- Matériels de transport 5 ans
- Matériels informatiques 2 à 5 ans
- Matériel de bureau 2 à 5 ans
- Mobilier 2 à 10 ans.

#### 10.2.6 Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

#### 10.2.7 Créesances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues à partir d'un an sont dépréciées à 100%.

#### 10.2.8 Opérations en Devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

#### 10.2.9 Régime fiscal et impôts sur les résultats

Les sociétés du Groupe ne sont pas intégrées fiscalement.

#### 10.2.10 Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt) ou encore dans des placements sans risques mais très liquides (Compte à Terme).

#### 10.2.11 Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

#### 10.2.12 Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaires indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,40 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 1,70 %.
- Taux de progression des salaires : 2,5 %.
- Turn-over annuel moyen : 17,6 %.

Le montant de l'engagement de retraite de l'exercice s'élève à 7 775 euros.

## 10.3. Notes sur les Comptes Sociaux

## Note 1) Immobilisations

2019-2020					
En K€	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement, de développement					
Autres immobilisations incorporelles	864	1	-	864	
<b>TOTAL</b>	<b>864</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>864</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Installations générales, agencements divers	50			50	
Matériel de transport	21			21	
Matériel de bureau, informatique et mobilier	282	31		313	
Avances et acomptes	12		12	-	
<b>TOTAL</b>	<b>364</b>	<b>31</b>	<b>12</b>	<b>384</b>	
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et créances rattachées	5 235	10	50	5 195	
Prêts et autres immobilisations financières	84			84	
<b>TOTAL</b>	<b>5 320</b>	<b>10</b>	<b>50</b>	<b>5 280</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 548</b>	<b>42</b>	<b>62</b>	<b>6 528</b>	

L'augmentation des participations est due à la création de la filiale GECI Intec pour 10 K€, tandis que la diminution des participations est due à la fermeture de la filiale GECI Ukraine.

La société a procédé, par ailleurs, au renouvellement de son outil informatique.

Amortissements (en K€)	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles	860	2		862
<b>TOTAL</b>	<b>859</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>862</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations générales, agencements et divers	47	2		50
Matériel de transport	21		-	21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	267	15		282
<b>TOTAL</b>	<b>335</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>353</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 195</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>1 215</b>

## Note 2) Provisions

Provisions (en K€)	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation		2	Exploitation	-
Autres provisions pour risques	300	49	Exploitation	1		Exploitation	347
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
<b>Total prov. pour risques et charges</b>	<b>301</b>	<b>49</b>		<b>1</b>	<b>2</b>		<b>347</b>
Provisions sur titres de participation	4 205	20	Financier		50	Financier	4 175
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur VMP	8	21	Financier	26	-	Financier	3
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	106	2 490	Exploitation			Exploitation	2 596
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur comptes clients	508	1 742	Exploitation	-		Exploitation	2 249
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
<b>Total prov. pour dépréciation</b>	<b>4 827</b>	<b>4 273</b>		<b>26</b>	<b>50</b>		<b>9 023</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 128</b>	<b>4 321</b>		<b>26</b>	<b>52</b>		<b>9 371</b>

Une provision pour litige avec des actionnaires minoritaires de 49 K€ a été comptabilisée.

Une provision pour dépréciation de VMP a été comptabilisée pour 3 K€ en raison de la différence entre la valeur d'achat historique des actions auto-détenues et leur valeur de marché au 31 mars 2020.

La filiale GECI Ukraine n'ayant plus d'activité, la Société a décidé sa fermeture. La provision sur comptes courants et la dépréciation des titres la concernant ont donc été reprises. En revanche, la situation financière plus compliquée dans laquelle se trouve la filiale GECI Advanced Technology a conduit à la dépréciation des comptes courants (35 K€) et des créances clients (178 K€) la concernant (la valeur des titres n'étant pas significative, ils n'ont pas été dépréciés).

La filiale ETUD Integral a connu un exercice compliqué à cause de la crise qui secoue le secteur de l'automobile. La baisse d'activité a été accentuée par l'impact de la crise sanitaire, qui devrait continuer d'impacter négativement l'exercice 2020/2021. Par prudence, la Société a décidé de provisionner les titres de participation, et les créances qu'elle a sur cette filiale.

Provisions liées aux participations (en K€)	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Créances clients	Total
GECI Ukraine	50		2		52
GECI India	282	55			337
GECI LTD	3 873				3 873
GAT LTD		51		508	558
<b>Provisions au 31/03/19</b>	<b>4 205</b>	<b>615</b>	<b>2</b>	<b>508</b>	<b>4 820</b>
GECI Ukraine	(50)		(2)		(52)
GECI India	-				-
GECI LTD		-			-
GAT LTD		35		178	213
ETUD Integral	20	2 455		1 563	4 038
Altona International	-				-
<b>Mouvements 2019/2020</b>	<b>(30)</b>	<b>2 490</b>	<b>(2)</b>	<b>1 742</b>	<b>4 200</b>
<b>Provisions au 31/03/20</b>	<b>4 175</b>	<b>2 596</b>	<b>-</b>	<b>2 249</b>	<b>9 020</b>

## Note 3) Etat des Créances et Dettes

Etat des créances en K€	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	83	-	83
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (&gt; 1 an)</b>	<b>83</b>	<b>-</b>	<b>83</b>
Créances clients	4 044	4 044	-
Personnel et comptes rattachés	5	5	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10	10	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	1	1	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	98	98	-
Etat - Divers	1	1	-
Groupe et associés	10 817	10 817	-
Débiteurs divers	8	8	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (&lt; 1 an)</b>	<b>14 983</b>	<b>14 983</b>	<b>-</b>
Charges constatées d'avance (< 1 an)	57	57	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 123</b>	<b>15 039</b>	<b>83</b>
Etat des dettes en K€	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 130	-	1 130
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 581	1 581	-
Personnel et comptes rattachés	55	55	-
Sécurité sociale et autres organismes	99	99	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	643	643	-
Autres impôts, taxes et assimilés	33	33	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Groupe et associés	390	390	-
Autres dettes	289	289	-
Avances et acomptes reçus sur commandes encours	-	-	-
Produits constatées d'avance (< 1 an)	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 221</b>	<b>3 091</b>	<b>1 130</b>

## Note 4) Charges à payer et Produits à recevoir

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

En K€	Mars 2020	Mars 2019
Dettes fournisseurs	258	207
Dettes fiscales et sociales	106	125
Autres dettes	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>365</b>	<b>332</b>

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

En K€	Mars 2020	Mars 2019
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

#### Note 5) Charges et Produits Constatés d'Avance

Charges constatées d'avance (En K€)	Mars 2020	Mars 2019
Charges d'exploitation	57	96
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>96</b>
Produits constatés d'avance (En K€)	Mars 2020	Mars 2019
Produits d'exploitation	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### Note 6) Capital Social

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	168 480 277	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	41 765 256	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	210 245 533	0,01

#### Variation des Capitaux Propres

	En K€	Capitaux Propres au 31/03/2019	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2020
<b>Capital Social</b>		1 685	-				418	2 102
Primes d'émissions		64 989	0				1 633	66 622
Réserve Légale		75						75
Autres réserves		858						858
Report à nouveau		(56 922)		(692)				(57 614)
Résultat net		(692)		692		(5 162)		(5 162)
<b>TOTAL</b>		<b>9 993</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(5 162)</b>	<b>2 051</b>	<b>6 881</b>

#### Titres auto-détenus

	au 31 mars 2020	au 31 mars 2019
Détenzione à l'ouverture	528 462	-
Achat d'actions	2 083 502	973 482
Vente d'actions	1 928 466	445 020
Détenzione à la clôture	683 498	528 462
Cours moyen des achats	0,07 euro	0,14 euro
cours moyen des ventes	0,07 euro	0,15 euro
Montant des frais de négociation	N/S	N/S

## Note 7). Location Financement

Immobilisations en Location Financement	En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2020
Immobilisations Incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations Corporelles		150	8	150	-
		<b>150</b>		<b>150</b>	-

Engagements de crédit bail	En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	exercice	payées	cumul	à payer total	
Immobilisations Incorporelles		0	0	0	0
Immobilisations Corporelles		8	154	0	0
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>154</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Engagements de crédit bail	En K€	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans		
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note 8) Ecart de Conversions

Néant.

## Note 9) Effectif

Effectif moyen	Mars 2020	Mars 2019
Cadres	4	8
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

## Note 10) Rémunération des Dirigeants

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- Serge BITBOUL, Président Directeur Général, 238 532 euros.
- Patrick HAYOUN, Directeur Général (entre le 18 décembre 2019 et 12 février 2020), 23 408 euros.

Serge BITBOUL n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International. Patrick HAYOUN a reçu des jetons de présence en dehors de la période où il a été Directeur Général, pour 7 500 euros. Par ailleurs, le Conseil lui a confié une mission sur trois mois, pendant laquelle il a été rémunéré 26 250 euros.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2019/2020, un total de 51 000 euros de jetons de présence qui n'ont pas été versés.

### Note 11) Engagements Hors Bilan

Engagements donnés (En K€)	Mars 2020	Mars 2019
Engagements de retraite <sup>(1)</sup>	8	43
Aval et cautions <sup>(2)</sup>	17 372	17 372
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune <sup>(3)</sup>	500	872
<b>TOTAL</b>	<b>17 880</b>	<b>18 288</b>

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe GECI International à décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région.

(3) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2020. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Note 12) Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts

Nature des différences temporaires (En K€)	Mars 2020	Mars 2019
Ecart de conversion Actif	-	-
<b>Total des accroissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions non déductibles (C/C et Risque)	0	0
Provisions perte de change	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
Organic	-	-
Amortissements réputés différés	-	-
Déficits reportables	(55 098)	(54 394)
<b>Total des allègements</b>	<b>(55 098)</b>	<b>(54 394)</b>

Note 13) Chiffre d'Affaires

Répartition par secteur d'activité (En K€)	Mars 2020	Mars 2019
Refacturations aux filiales	1 984	1 983
Prestations de services	0	-387
<b>TOTAL</b>	<b>1 984</b>	<b>1 596</b>
Répartition par marché géographique (En K€)	Mars 2020	Mars 2019
France	1 964	1 576
Grande-Bretagne	20	20
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 984</b>	<b>1 596</b>

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres).

Note 14) Résultat Financier

	(En K€)	Mars 2020	Mars 2019
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participations	0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	81	110	
Reprises sur provisions et transferts de charges	76	0	
Défauts positifs de change	0	0	
Produits nets sur cessions de VMP	7	5	
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>	<b>115</b>	
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions	41	8	
Intérêts et charges assimilées	364	20	
Défauts négatifs de change	0	0	
Charges nettes sur cessions de VMP	61	4	
<b>TOTAL</b>	<b>466</b>	<b>33</b>	

Les produits financiers sont constitués principalement des intérêts des comptes courants pour 81 K€. Les charges financières sont constituées principalement de primes de non-conversion d'ORNAN de 361K€.

### Note 15) Résultat Exceptionnel

(En K€)	Mars 2020	Mars 2019
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle	-	-
Reprise sur provision et transfert de charges	8	3
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	255	3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>255</b>	<b>3</b>

### Note 16) Notes sur Les Produits d'Impôts

Néant

### Note 17) Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (EUR)	Devise	Capital social propres sociaux (dt résultat)	Capitaux	Chiffre d'Affaires	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés		Dépréciations des Comptes Courants
									Brut	Net	
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000	(116 674)	1 015 329	22 938	(190 582)	-
GECI INTEC	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	100	10 000	-	EUR	10 000	10 000				
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000	N/S Société sans activité			55 030	(55 030)
ALTONA International	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000	454 381	-	(167 632)	8 195 773	
ETUD INTEGRAL	Rue E.Branly - 78190 Trappes ( France)	100	20 000	20 000	EUR	1 300 000	(5 335 256)	3 271 736	(1 758 056)	2 455 360	(2 455 360)
GECI ADVANCED	Andrei Saharov 9 -Haifa ( Israël )	100	240	240	ILS	1 000	(3 472 641)	-	(1 533 162)	85 578	(85 578)
GECI CYBER SOLUTION 37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)		100	10 000	10 000	EUR	10 000	(72 668)	-	(81 046)	24 944	
<b>Sociétés consolidées</b>			<b>5 195 403</b>		<b>1 030 240</b>					<b>10 626 103</b>	<b>(2 595 968)</b>
<b>Sociétés non consolidées</b>			-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Ensemble des sociétés</b>			<b>5 195 403</b>		<b>1 030 240</b>					<b>10 626 103</b>	<b>(2 595 968)</b>

### Note 18) Taux de Conversion des devises Etrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2019/2020	Taux moyen 2018/2019
Royaume Uni - GBP	1,12812	1,16509	1,14294	1,13381
Inde - INR	0,012063	0,012867	0,01268	0,01235
Brésil - BRL	0,17544	0,22797	0,21626	0,22829
Israël - NIS	0,25629	0,24531	0,25599	0,23730

#### 10.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux

**GECI INTERNATIONAL**

**Siège social : 37-39 rue Boissière - 75116 PARIS**

**Société anonyme**

#### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mars 2020

A l'assemblée générale de la société GECI INTERNATIONAL,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du

règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 7.2.4 « continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation .

#### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Evaluation des titres de participation et des créances rattachées**

##### **Risque identifié**

Au 31 mars 2020, les immobilisations financières, essentiellement composées des filiales et participations détaillées en note 17 des annexes aux comptes annuels, sont inscrites au bilan pour une valeur brute 5 195 K€, les créances rattachées s'élevant à 10 817 K€.

Comme exposé dans le note 7.2.6 de l'annexe, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Leur valeur d'utilité, ou valeur d'inventaire, est déterminée selon différents critères tels que l'actif net consolidé des sociétés détenues, leur rentabilité ainsi que leur perspective d'avenir.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées car elle s'appuie notamment sur des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

##### **Notre réponse**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- apprécier les modalités de calcul des valeurs d'utilité et, notamment, les prévisions de budgétaires des sociétés représentatives de ces titres de participation ;
- vérifier la cohérence des hypothèses budgétaires retenues avec notre connaissance de la conjoncture économique des sociétés ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité mis en œuvre par Geci International.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- le cas échéant, vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs ;
- contrôler l'information donnée dans les annexes aux comptes annuels.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 30 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

#### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

**Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires****Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GECI INTERNATIONAL par l'assemblée générale du 7 septembre 2015 pour le cabinet RSM Paris et du 21 septembre 2018 pour le cabinet A.E.C.D.

Au 31 mars 2020, le cabinet RSM Paris était dans sa cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet A.E.C.D dans sa deuxième année.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels****Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 30 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

**RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**Martine LECONTE**

Associée

**A.E.C.D**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**François LAMY**

Associé

## Chapitre 11. Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

### 11.1. Etat de Résultat Global semestriel consolidé

Etat du résultat global	En k€	Notes	Comptes consolidés		
			Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>		4.1	<b>8 397</b>	<b>12 965</b>	<b>25 536</b>
Autres Produits courants			4	4	4
Coûts directs		4.2	(6 586)	(10 436)	(20 248)
<b>Marge sur coûts directs</b>			<b>1 811</b>	<b>2 533</b>	<b>5 291</b>
% du chiffre d'affaires			21,6%	19,5%	20,7%
Coûts généraux et administratifs		4.3	(3 148)	(4 158)	(8 171)
<b>Résultat opérationnel Courant</b>			<b>(1 336)</b>	<b>(1 624)</b>	<b>(2 880)</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels		4.4	(31)	(1 360)	(3 000)
<b>Résultat opérationnel Net</b>			<b>(1 367)</b>	<b>(2 984)</b>	<b>(5 880)</b>
Coût de l'endettement financier net			(60)	(97)	(537)
Autres charges et produits financiers			(18)	59	(82)
<b>Résultat courant avant impôt</b>			<b>(1 445)</b>	<b>(3 022)</b>	<b>(6 499)</b>
Impôts sur les bénéfices			44	41	(394)
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>			<b>(1 401)</b>	<b>(2 981)</b>	<b>(6 894)</b>
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être cédées			(706)		
<b>Résultat net</b>			<b>(2 107)</b>	<b>(2 981)</b>	<b>(6 894)</b>
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			<b>(1 705)</b>	<b>(2 644)</b>	<b>(6 449)</b>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			(402)	(337)	(445)
<i>(en euros par action)</i>			<i>Avril.20-Sept.20 6 mois</i>	<i>Avril.19-Sept.19 6 mois</i>	<i>Avril.19-Mars.20 12 mois</i>
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base			218 928 875	176 844 674	190 676 743
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué			282 607 224	176 844 674	261 672 329
Résultat net de base par action			(0,010)	(0,017)	(0,036)
Résultat net dilué par action			(0,007)	(0,017)	(0,026)
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			(0,006)	(0,017)	(0,036)
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			(0,005)	(0,017)	(0,026)

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

### 11.2. Etat de Résultat Global Semestriel Consolidé suite

Etat du résultat global	Notes	Comptes consolidés		
		Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
<b>Résultat de l'exercice</b>		(2 107)	(2 981)	(6 894)
<i>Écarts actuariels</i>		131	(58)	(81)
<i>Perdes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>		(53)	(83)	(252)
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>		(33)	44	20
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>		45	(97)	(312)
<b>Résultat global total</b>		<b>(2 062)</b>	<b>(3 078)</b>	<b>(7 206)</b>
Attribuable aux propriétaires de la société mère		(1 664)	(2 729)	(6 702)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(397)	(349)	(504)

# Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

## 11.3. Etat de Situation Financière Semestrielle Consolidée

Etat de la situation financière		Comptes Consolidés		
En k€	Notes	Avril.20-Sept.20	Avril.19-Sept.19	Avril.19-Mars.20
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles	4.6	7 238	9 148	7 479
Immobilisations corporelles	4.6	2 558	4 179	3 691
Actifs financiers non courants	4.7	441	581	574
Impôts différés	4.13	334	1 290	550
Autres actifs non courants			778	
<b>Total Actifs non-courants</b>		<b>10 571</b>	<b>15 976</b>	<b>12 294</b>
Actifs sur contrats en cours			121	
Clients et autres débiteurs	4.8	3 566	8 087	6 521
Actif d'impôt exigible	4.9	1 748	3 007	2 309
Autres actifs courants	4.9	2 186	3 841	2 660
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.5	715	1 281	1 172
<b>Total Actifs courants</b>		<b>8 216</b>	<b>16 337</b>	<b>12 662</b>
<b>Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés ou abandonnés</b>				
<b>Total Actif</b>		<b>21 707</b>	<b>32 313</b>	<b>24 956</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital		2 436	1 966	2 102
Primes et réserves		(6 647)	(613)	(565)
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>		<i>(1 705)</i>	<i>(2 644)</i>	<i>(6 449)</i>
<b>Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>2.4</b>	<b>(5 917)</b>	<b>(1 291)</b>	<b>(4 912)</b>
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		(1 451)	(907)	(1 054)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(7 367)</b>	<b>(2 199)</b>	<b>(5 966)</b>
Emprunts et dettes financières	4.11	5 037	7 619	6 817
Provisions non courantes	4.10	166	1 071	1 267
Impôts différés	4.13	222	554	275
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>5 425</b>	<b>9 245</b>	<b>8 359</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	4.11	5 638	8 565	6 999
Provisions courantes	4.10	717	2 403	385
Fournisseurs et autres créateurs	4.12	3 111	3 825	4 787
Passif d'impôt exigible	4.12	680	1 047	669
Autres passifs courants	4.12	7 942	9 427	9 723
<b>Total Passifs courants</b>		<b>18 088</b>	<b>25 267</b>	<b>22 563</b>
<b>Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés ou abandonnés</b>		<b>5 562</b>		
<b>Total des passifs</b>		<b>29 075</b>	<b>34 511</b>	<b>30 922</b>
<b>Total Passif</b>		<b>21 707</b>	<b>32 313</b>	<b>24 956</b>

# Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

## 11.4. Variation des Capitaux Propres Semestriels Consolidés

Etat de variation des capitaux propres			Comptes Consolidés					
en K€	Capital et réserves liées							
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au 1er avril 2020</b>	<b>2 102</b>	<b>66 622</b>	<b>(28)</b>	<b>608</b>	<b>(74 217)</b>	<b>(4 912)</b>	<b>(1 054)</b>	<b>(5 966)</b>
<b>Résultat net de la période</b>					<b>(1 705)</b>	<b>(1 705)</b>	<b>(402)</b>	<b>(2 107)</b>
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :</b>				<b>(31)</b>	<b>72</b>	<b>41</b>	<b>4</b>	<b>45</b>
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>				96	96	35	131	
<i>Effet d'impôt</i>				(24)	(24)	(9)	(33)	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				(31)	(31)	(22)	(53)	
<b>Résultat global de la période</b>				<b>(31)</b>	<b>(1 633)</b>	<b>(1 664)</b>	<b>(397)</b>	<b>(2 062)</b>
Augmentation de capital	333	344				677		
Paiements fondés sur des actions								
Réduction du Capital								
Reclassement des actions propres					0	0		0
Dividendes versés par la société mère								
Variation de pourcentage d'intérêt								
Autres variations				32	(50)	(18)	1	(17)
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>333</b>	<b>344</b>		<b>32</b>	<b>(50)</b>	<b>660</b>	<b>1</b>	<b>661</b>
<b>Capitaux propres au 31 mars 2020</b>	<b>2 436</b>	<b>66 966</b>	<b>(28)</b>	<b>609</b>	<b>(75 899)</b>	<b>(5 917)</b>	<b>(1 451)</b>	<b>(7 367)</b>

# Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

## 11.5. Tableau des Flux de Trésorerie Semestriels Consolidés

En k€	Avril.20-Sept.20 (6 mois)	Avril.19-Sept.19 (6 mois)	Avril.19-Mars.20 (12 mois)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE</b>			
Résultat net consolidé	(2 107)	(2 981)	(6 894)
+ Amortissements et provisions	718	(2 600)	(2 263)
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	(65)	50	38
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	(14)	2 745	(457)
Augmentation de Capital par conversion des ORNAN	720		2 213
Conversion des ORNAN	(720)		(2 670)
Autres	(14)	2 745	
- Intérêts payés	60	100	544
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	(131)	(255)	(342)
<b>Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts</b>	<b>(1 540)</b>	<b>(2 941)</b>	<b>(9 373)</b>
Impôts versés	(216)	(699)	3 546
Variation de stocks		18	136
Variation des créances exploitation	1 578	1 362	4 097
Variation des dettes exploitation	1 481	(71)	1 099
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	3 060	1 310	5 333
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)</b>	<b>1 303</b>	<b>(2 330)</b>	<b>(494)</b>
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	(123)	(68)	(115)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles			
Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(129)		
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	6		
Developpement Autofinancé			
<b>Investissements d'exploitations nets</b>	<b>(123)</b>	<b>(68)</b>	<b>(115)</b>
Encaissements liés aux cessions nets de la trésorerie cédée			
Décaissements liés aux acquisitions nets de la trésorerie acquise.			
Les investissements dans des placements			
Les cessions de placements.			
Emissions de prêt.			
Remboursements de prêts			
Décaissements liés aux acquisitions nets de la trésorerie acquise.			
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	3	(1)	6
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)			
Regroupement d'entreprises et variation de périmètre (*)		(10)	(10)
<b>Investissements financiers nets</b>	<b>73</b>	<b>(11)</b>	<b>(4)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)</b>	<b>(51)</b>	<b>(79)</b>	<b>(119)</b>
Encaissement net sur augmentation de capital	1	1 774	1
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers			
Augmentation et diminution des actions propres		(5)	40
Apports en compte courant			200
Variation nette des emprunts	(406)	(2 420)	(1 796)
Encaissement d'emprunt		20	
Remboursement d'emprunt	(173)	(640)	(1 136)
Paiement relatifs aux contrats de location (principal)	(233)		(660)
Conversion des ORNAN		(1 800)	
Intérêts payés	(45)	(85)	(530)
dont Intérêts nets relatifs aux contrats de location	(8)		(31)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)</b>	<b>(450)</b>	<b>(736)</b>	<b>(2 084)</b>
Variation des cours des devises	(39)	(20)	(55)
<b>VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées</b>	<b>764</b>	<b>(3 166)</b>	<b>(2 753)</b>
Trésorerie d'ouverture	(2 879)	(126)	(126)
Variation de trésorerie	764	(3 166)	(2 753)
Trésorerie de clôture	(2 115)	(3 292)	(2 879)
<b>dont disponibilités et quasi disponibilités</b>	<b>715</b>	<b>1 281</b>	<b>1 172</b>
dont avances perçues de la société d'affacturage	(1 801)	(3 553)	(3 028)
dont autres (découverts...)	(1 029)	(1 020)	(1 023)

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

**Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies**, ressort à 1,3 million d'euros. Cette diminution s'explique par la capacité d'autofinancement de (-1,6) million d'euros essentiellement due aux pertes enregistrées sur le semestre. Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a quant à lui varié de 3 millions d'euros.

**Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement**, ressort à (-0,1) million d'euros qui correspond au renouvellement usuel des serveurs et autres matériels informatiques (ordinateurs portables, stations, servers et imprimantes) et mobilier de bureaux.

**Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement**, ressort à (-0,5) million d'euros. Les augmentations de capital liées à la conversion d'ORNAN, ont été reclassées en « Autres éléments sans incidence de trésorerie », comme son pendant sur le remboursement de dettes ORNAN. Les flux qui sont indiqués dans cette catégorie, sont notamment le remboursement d'emprunts bancaires, et le montant principal des locations immobilières.

**Tableau de rapprochement des dettes avec le tableau de flux de trésorerie :**

En k€	Mars.20		Sept.20				Clôture
	Ouverture	Reclassement	Flux de Trésorerie	Variations de périmètre	Effets de change	Variation "non cash"	
Dettes Loyers	3 319		(233)			(1 027)	2 059
Dettes Bancaires	1 465		(173)				1 292
Autres dettes financières	450			(16)			434
Compte courant actionnaire	0	200					200
Crédit Vendeur	700						700
"Put"	2 750						2 750
ORNAN	1 081				(671)		410
Factor	3 028		(1 228)				1 801
Découverts et autres	1 023		6				1 029
<b>Dettes financières</b>	<b>13 816</b>	<b>200</b>	<b>(1 627)</b>	<b>0</b>	<b>(16)</b>	<b>(1 698)</b>	<b>10 675</b>
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>(1 172)</b>		<b>457</b>				<b>(715)</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net</b>	<b>12 644</b>	<b>200</b>	<b>(1 170)</b>	<b>0</b>	<b>(16)</b>	<b>(1 698)</b>	<b>9 960</b>

### 11.6. Notes Explicatives

#### 11.6.1. Activités et Faits marquants

Les activités du Groupe ont été très impactées par la crise sanitaire au cours du premier semestre 2020-21. Cet impact a eu des effets plus ou moins importants sur les activités de chaque pôle. En effet, le pôle « Conseil en technologie » a été plus fortement impacté que le pôle « Transformation digitale » du fait que, dès 2019, la crise dans le secteur de l'automobile a beaucoup pesé sur l'évolution des affaires de ce pôle. Le Groupe a ainsi mis en place un plan de restructuration afin d'adapter sa structure au niveau de ses activités. Il a dû recourir aux différentes mesures de soutien mises à sa disposition pour ajuster ses coûts (activité partielle, également des charges fiscales et sociales etc.). La crise sanitaire a également accéléré d'une part, le changement de l'organisation opérationnelle (avec le recours massif au télétravail) et d'autre part, le recentrage des activités du Groupe sur des métiers plus profitables et aussi des services/produits innovants répondant aux besoins de ses clients (préoccupations sociales et environnementales).

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

Dès le début du premier confinement, la Société a du temporairement fermer ses sites notamment en France. Elle a ainsi procédé à la sécurisation de ses collaborateurs en ayant recours au télétravail pour une grande majorité, et à la mise en activité partielle pour ceux dont la poursuite de missions se révélait impossible. Ses équipes commerciales se sont assurées également que les contrats avec les clients pouvaient être honorés et les missions poursuivies dans de bonnes conditions, reportant de la sorte certaines missions qui ne pouvaient être maintenues en « télétravail ».

Le Groupe a apporté son soutien financier à ses filiales, tout en amorçant la restructuration de ses coûts afin de s'adapter au mieux à cette situation. Sur le plan des activités, la stratégie adoptée est d'ajuster les positionnements de ses filiales sur des marchés à forte valeur ajoutée. Le deuxième axe stratégique est la diversification des activités sur de nouvelles niches en synergie avec les activités existantes, afin de minimiser les effets du ralentissement cyclique de certains secteurs. Le Groupe multiplie également ses partenariats avec des sociétés innovantes, afin de profiter de leurs savoir-faire et enrichir ses offres (cybersécurité, ITMS).

**Dans le Conseil en Technologie**, le Groupe a été impacté négativement par le recul du secteur de l'automobile, que les effets de la crise sanitaire ont fortement accentué. Les projets initiés pour le compte des clients ont été soit suspendus, soit arrêtés. L'expertise de la Société reste intacte et reconnue. Elle continue donc de prospection et répond aux sollicitations de nouveaux clients potentiels. Malgré ces efforts commerciaux et la volonté de diversification, la filiale « ETUD Integral » fortement ancrée dans le secteur automobile, a continué à enregistrer une forte baisse d'activité après un exercice 2019-20 déjà au ralenti. Sans perspectives pérennes et en absence de solution financière, le Tribunal de Commerce de Versailles a rendu un jugement d'ouverture de procédure de liquidation judiciaire le 1er décembre 2020. Cette filiale sort de son périmètre à la même date.

**Dans la Transformation Digitale**, les pôles d'activités ne sont pas touchés de la même manière. Le Groupe, tenant compte de cette réalité, maintient sa position et multiplie ses référencements auprès de clients « grands comptes » (Orange, Natixis, BPCE etc.) afin de consolider son chiffre d'affaires. Les activités « Finance » ont peu souffert de l'impact de la COVID-19, le Groupe ayant pu maintenir et honorer ses contrats. Le département « télécoms et Multimédias » est plus impacté, et afin de redéployer cette activité, le Groupe va développer ses partenariats en télécommunication pour accroître sa part de marché et ses référencements. Le pôle Transformation Digitale profite également des contrats de longue durée du département HPC (High Performance Computing), dont l'expertise permet de fidéliser des clients prestigieux, comme le CEA et IBM, et de prospection de nouveaux clients dans des domaines complexes comme les supercalculateurs. Ce département HPC est en croissance continue, et le Groupe estime qu'il n'a pas encore atteint tout son potentiel.

De manière générale, la Société constate un frémissement de reprise du marché. La crise sanitaire perdure, et les acteurs majeurs du marché, doivent adapter leurs stratégies en tenant compte des incertitudes liées à la pandémie. La Société entend redoubler d'efforts pour offrir des services encore plus performants et adaptés aux nouveaux besoins du marché. Elle a d'ores et déjà multiplié les contacts auprès de ses clients afin de consolider ses référencements et d'en obtenir de nouveaux auprès des donneurs d'ordres majeurs. Elle est confiante dans la réussite de son redéploiement.

Au Brésil, dans une conjoncture difficile, le Groupe montre une bonne résilience de son activité. Ainsi, en septembre 2020, la filiale brésilienne du Groupe a remporté auprès d'un leader mondial du secteur des technologies de l'information et de la communication, un contrat significatif pour l'installation et la mise en service de réseaux et technologies mobiles au Brésil.

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

Cette commande, qui représente un chiffre d'affaires total de 34 millions de Real Brésilien (environ 5 millions d'euros) sur les deux prochaines années, concerne l'installation et la mise en service de réseaux de téléphonie mobile (wireless), l'installation de réseaux radio (microwave) et de petites infrastructures. Le déploiement de ce contrat a commencé fin septembre. Ce nouveau contrat confirme l'expertise du Groupe sur un marché structurellement porteur et intervient alors que le Groupe avait annoncé en décembre 2019 la signature d'un premier contrat significatif avec ce client pour l'installation d'antennes 5G à São Paulo dans le cadre d'un projet pilote.

En Israël, deux projets pilotes sont en cours de négociation pour la mise en place du logiciel « Gertrude », solution innovante d'ITMS (Intelligent Traffic Management System) pour l'optimisation du trafic routier. La filiale du Groupe est le représentant exclusif sur le territoire israélien. Les pourparlers se poursuivent malgré la crise sanitaire. Ces projets pourraient impacter favorablement les prévisions du Groupe, et lui permettre de pénétrer un marché émergent porteur à long terme.

### **Mise en place d'un financement à moyen terme**

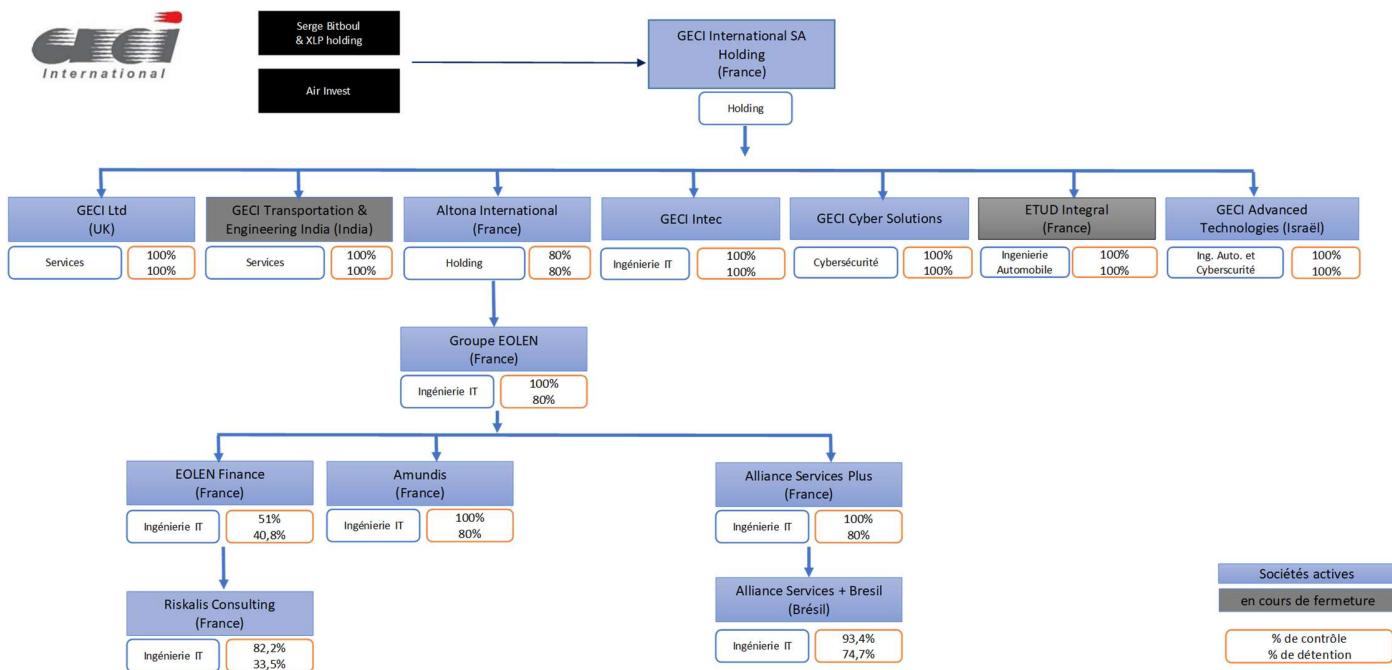
La Société a signé un contrat avec YA II PN, Ltd, le 30 septembre 2020, dans le cadre du projet de financement d'un montant net maximum de 9,3 millions d'euros par voie d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles (ORNAN) annoncé le 3 juillet 2020. Le prospectus relatif à l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au profit de YA II PN, Ltd sur conversion des ORNAN a été approuvé le même jour par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro 20-487.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue le 12 novembre 2020 avait voté favorablement la résolution liée à cette opération.

La Société a effectué un premier tirage de 200 ORNAN (d'une valeur de 10 000 euros chacune) de 2 millions d'euros le 12 novembre 2020. A la date d'arrêté des comptes, 100 ORNAN ont été converties en actions et ont donné lieu à la création de 85 000 000 actions nouvelles.

# Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

## Organigramme Juridique



## 11.6.2. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe GECI International, établis pour la période de six mois close au 30 septembre 2020, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2020.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_en)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 décembre 2020.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2020 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 30 septembre 2020, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous. Les comptes au 30 septembre 2020 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 30 septembre 2021.

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives d'évolution pour les sociétés opérationnelles, en tenant compte des incertitudes liées à la COVID-19 et le potentiel du marché des ESN (Entreprises de Services du Numérique).

La Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui a été validé par le Conseil le 17 décembre 2020. Ainsi, le Conseil a autorisé le recours au tirage d'ORNAN, afin de permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

La nouveauté lors de cet exercice est également de tenir compte des effets de la pandémie, sur l'orientation stratégique, et sur les prévisions d'activités, qui génèrent des sorties de trésorerie plus ou moins importantes.

A l'arrêté des comptes au 30 septembre 2020 et selon la même méthode que lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie - et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements qui sont mentionnés dans la section 3.3 « Risques Juridiques » et dont les montants provisionnés sont indiqués à la section 11.7.10 « Provisions ».

Si tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes réclamées et indépendamment de toute évaluation des dossiers, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation aurait été différente et aurait conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation. Par ailleurs, si la totalité des montants provisionnés devait être intégrée dans les prévisions de trésorerie, et indépendamment de toute évaluation des dossiers, cette situation aurait également conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires pour 1,3 million d'euros. Les plans d'étalement des dettes fiscales et sociales, négociés ou en cours de négociation, ont été pris en compte dans le plan de trésorerie. L'encaissement du CIR 2016 de la société Alliance Services Plus, et un tirage d'ORNAN pour 1 million d'euros brut, ont été également inclus dans ce plan.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2020. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2020, à l'exception de :

- Amendement à IFRS 3, Regroupements d'entreprises » ;

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS17, « Réforme des taux interbancaires de référence » ; - Amendements à IAS 1 et IAS 8, « Définition du terme significatif » ;
- Amendement des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.

Les amendements d'application obligatoire n'ont pas d'incidences significatives sur les comptes consolidés du Groupe. Des amendements à la norme IFRS 16 (Compensation de loyer liés au Covid-19) ont été publiés le 28 mai 2020 mais restent en attente d'adoption par l'Union Européenne. L'application de ses amendements n'aurait aucun impact significatif sur les comptes consolidés de du Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué, par anticipation, les autres normes, amendements ou interprétations applicables pour les exercices postérieurs au 30 septembre 2020, qu'ils soient ou non adoptés par l'Union européenne.

### **Déclaration de conformité**

Les comptes semestriels consolidés résumés du premier semestre 2020/2021 ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant d'états financiers résumés au sens du §8 de la norme IAS 34, les notes annexes ne portent que sur les éléments significatifs du semestre. Ils n'incluent pas toutes les informations requises par le référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec le rapport financier annuel 2020.

### **Autres principes comptables**

**Base d'évaluation :** La comptabilisation des actifs et passifs est basée sur le principe comptable des coûts historiques.

**Recours à des estimations :** La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

**Amortissement des immobilisations :** Les amortissements semestriels sont calculés sur la base des actifs détenus par le groupe au 30 septembre 2020 et compte tenu de la mise en œuvre de IFRS 16 sur les biens faisant l'objet d'un retraitement selon cette norme.

**Test de dépréciation :** s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Par ailleurs, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, le Groupe procède annuellement à un test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill (IAS 36).

**Trésorerie et équivalents de trésorerie :** La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que les équivalents de trésorerie (IAS 7).

**Conversion des états financiers des sociétés étrangères :** les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

**Ecarts d'acquisition** : L'écart d'acquisition constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

(1) Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.

(2) L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de valeur annuel.

**Provision de fin de carrière** : La provision concernant les indemnités de fin de carrière au 30 septembre 2020 est issue de la projection réalisée dans le cadre de l'arrêté au 31 mars 2020 ; ainsi, les écarts actuariels sont évalués à la clôture semestrielle et seront recalculés à la clôture au 31 mars 2021.

### 11.6.3. Evolution du périmètre de consolidation

#### 11.6.3.1. Méthode et périmètre de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé de sa quote-part des variations postérieures à l'acquisition des capitaux propres. La participation du groupe comprend le goodwill.

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes semestriels arrêtés le 30 septembre 2020 et retraités, le cas échéant, pour être harmonisés avec les principes comptables du Groupe. Les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert juridique des titres acquis. A cet effet, un arrêté comptable des sociétés acquises est réalisé.

#### 11.6.3.2. Périmètre de consolidation

Les sociétés ETUD Iberica et CONCEPT 21, détenues par la société ETUD Integral, ne sont pas intégrées globalement car cette dernière n'a pas le contrôle exclusif sur elles. Les sociétés R&D et Acrea, toujours détenues par la société ETUD Integral, n'ont pas d'activités comme durant les précédents exercices.

### 11.6.4. Evénements postérieurs au 30 septembre 2020

#### Mise en place d'un financement

Afin de faire face à l'après crise sanitaire, la Société a opté pour la mise en place d'un financement par émission d'ORNAN. Ce financement permet une levée potentielle d'un montant net maximum de 9,3 millions d'euros au titre de la souscription des 1 000 ORNAN.

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

Le contrat a été signé avec YA II PN, Ltd, le 30 septembre 2020, dans le cadre du projet de financement d'un montant brut de 10 millions d'euros par voie d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles (« ORNAN »).

Le prospectus relatif à l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au profit de YA II PN, Ltd sur conversion des ORNAN a été approuvé le 30 septembre 2020, par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro 20-487.

La mise en place de ce financement a été soumise au vote des actionnaires de la Société, convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 12 novembre 2020, en faveur de la 21ème résolution prévoyant l'émission réservée à l'Investisseur de bons d'émissions donnant accès aux ORNAN (les « Bons d'Emission »). Cette résolution a été votée favorablement et conformément à la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux termes de cette 21ème résolution, le Conseil d'Administration a, le 12 novembre 2020 :

- approuvé le principe d'une émission de 1 000 bons d'émission (les « Bons d'Emission »), lesquels donneront lieu, sur exercice, à l'émission de 1 000 ORNAN, au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD (l'« Investisseur »), représentant un financement obligataire d'un montant net maximum de 9,3 millions d'euros, et
- délégué au Président Directeur Général le pouvoir de décider le lancement de cette opération, d'en arrêter les termes définitifs, d'émettre les Bons d'Emission, et de procéder à l'émission des ORNAN.

Faisant usage de la subdélégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration, le Président Directeur Général a décidé de procéder le 12 novembre 2020, au tirage d'une première tranche de 200 ORNAN, par l'exercice de 200 bons d'émission d'ORNAN détenus par l'investisseur, représentant un montant nominal de 2 millions d'euros. Ce premier tirage permettra ainsi le remboursement des 55 ORNAN non converties en janvier 2020 issues de l'ancien financement mis en place le 11 février 2019 pour 0,9 million d'euros et, le rachat à leur valeur nominale des 34 dernières ORNAN encore en circulation émises dans le cadre du même financement.

La mise en place de ce financement, qui a pour objectif de poursuivre le redressement de GECI International et de renforcer sa structure financière, permet de doter le Groupe des ressources financières nécessaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes.

A la date d'arrêté des comptes consolidés semestriels, sur les 200 ORNAN du premier tirage, 100 ORNAN ont déjà été converties, et ont fait l'objet d'une création de 85 000 000 actions nouvelles.

### Réduction du Capital Social par absorption des pertes

A l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2020, les actionnaires ont consenti au Conseil d'administration, aux termes de la 26ème résolution, l'autorisation de procéder à une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,01 euro à 0,001 euro.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du même jour, a décidé de procéder à une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes, d'un montant de 2 219 247,89 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,01 euro à 0,001 euro. Le capital social de la Société s'élève

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

désormais à 246.583,10 euros et est composé de 246.583.099 actions ordinaires de 0,001 euro de valeur nominale chacune.

### **Ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de la société ETUD Integral**

Le Tribunal de Commerce de Versailles a prononcé le 1er décembre 2020 la résolution du plan de redressement par voie de continuation dont bénéficiait depuis le 17 mai 2011 la société ETUD Integral, filiale du Groupe GECI International, ainsi que l'ouverture concomitante d'une procédure collective de liquidation judiciaire.

Cette décision intervient après la présentation d'un rapport d'audit indépendant demandé par le Tribunal de Commerce de Versailles, sur recommandation du commissaire à l'exécution au plan de redressement par voie de continuation de la société ETUD Integral. Ce rapport a évalué les besoins de trésorerie à court terme de la société ETUD Integral à près de 1,2 million d'euros, notamment suite au refus par la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers) d'une demande de moratoire des dettes fiscales et sociales. Un soutien financier de GECI International, en sa qualité d'actionnaire d'ETUD Integral, devenait nécessaire à la poursuite de l'activité de cette filiale.

La société ETUD Integral, spécialisée dans le design, l'ingénierie et le prototypage, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports, était en plan de redressement par voie de continuation lors de son acquisition par GECI International en 2016. Son activité s'est fortement détériorée au cours du dernier exercice avec la crise dans le secteur de l'automobile, accentuée par l'effet dévastateur de la pandémie pour l'exercice actuel.

Malgré un plan de restructuration initié fin 2019, le résultat opérationnel de la société ETUD Integral a été fortement négatif sur l'exercice 2019-20 et cette société connaît, du fait de la crise sanitaire, des difficultés accrues pour l'exercice actuel 2020-21. Au premier semestre 2020-21, son chiffre d'affaires contributif s'élève à 0,6 million d'euros (soit 3 % du chiffre d'affaires semestriel du Groupe à fin septembre 2020 contre 13 % lors de l'exercice 2019-20) pour une perte estimée de (-0,7) millions d'euros et des dettes d'environ 5,6 millions d'euros. L'effectif de la société ETUD Integral était, au 30 septembre 2020, de 57 personnes sur un effectif total du Groupe GECI International de 417 personnes.

Dans ces contextes économique et sanitaire défavorables, et compte tenu des besoins importants de cette filiale, le Groupe GECI International a décidé lors de son Conseil d'administration du 24 novembre 2020 de ne pas poursuivre son soutien financier.

Suite à l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire de la société ETUD Integral, le Groupe va impacter ses comptes consolidés semestriels, en isolant ses actifs (3 millions d'euros) et passifs (5,6 millions d'euros) sur la ligne dédiée « actifs et passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés ou abandonnés », et son résultat net contributif sur la période de (-0,7) million d'euros sera également isolé sur la ligne « Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

### **Augmentation de capital de la filiale Alliance Services Plus**

La société Groupe Eolen a souscrit à une augmentation de capital de sa filiale Alliances Services Plus, le 2 décembre 2020, de 23 000 parts à 15 euros, pour un montant total de 345 000 euros, portant ainsi le capital social de cette dernière à 390 000 euros. L'augmentation de capital s'est faite par incorporation de son compte courant. Cette opération a permis à la filiale Alliance Services Plus de reconstituer ses capitaux propres et dont le montant post-opération sera au-dessus de la moitié de son capital social.

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

### 11.6.5. Informations sur le caractère saisonnier ou cyclique des activités

L'activité du Groupe est sujette à saisonnalité, le premier semestre étant généralement, du fait des mois d'été et des périodes de congés, plus faible que le second semestre.

### 11.6.6. Informations sur les transactions entre les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 30 septembre 2020, 12,3% des actions (et 20,5% des droits de vote) de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique. Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis de XLP Holding dans GECI International est de 0,20 million d'euros.

Un prêt de 0,25 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un avenant au contrat prévoyant un report de remboursement est en cours de discussion.

Un prêt de 0,14 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un avenant au contrat prévoyant un report de remboursement est en cours de discussion.

## 11.7. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat

### 11.7.1. Chiffre d'Affaires

A l'issue de la phase de diagnostic de l'application de la norme IFRS 15, le groupe juge que les ajustements identifiés, en cumul ou pris individuellement, ont un impact non significatif sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel.

Evolution Chiffre d'affaires			
En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Chiffre d'Affaires	8 397	12 965	25 536
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)	8 397	12 965	25 536

Le chiffre d'affaires semestriel a été impacté par les effets de la COVID-19.

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

Recap Chiffre d'affaires	Devises	En monnaie Locale				En K euro			
		fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %	fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %
<b>Conseil en Technologies</b>									
Energie Transport Industrie	EUR	253	351	(98)	-27,8%	253	351	(98)	-27,8%
Israël	ILS	454	0	N/A		116	(18)	N/A	
Afrique du Sud	GBP	596	726	(130)	-17,8%	510	644	(135)	-20,9%
<b>Total</b>						<b>878</b>	<b>976</b>	<b>(232)</b>	<b>-23,8%</b>
<b>Transformation Digitale</b>									
Banque et Assurances	EUR	1 643	1 787	(144)	-8,1%	1 643	1 787	(144)	-8,1%
Télécoms et Multimédias	EUR	1 374	2 133	(758)	-35,6%	1 374	2 133	(758)	-35,6%
Infogérance	EUR	2 137	2 719	(582)	-21,4%	2 137	2 719	(582)	-21,4%
HPC	EUR	1 100	1 016	84	8,3%	1 100	1 016	84	8,3%
Brésil	BRL	7 694	11 377	(3 682)	-32,4%	1 265	2 594	(1 328)	-51,2%
<b>Total</b>						<b>7 519</b>	<b>10 248</b>	<b>(2 730)</b>	<b>-26,6%</b>
<b>Chiffre d'Affaires Total (hors ETUD)</b>						<b>8 397</b>	<b>11 225</b>	<b>(2 962)</b>	<b>-26,4%</b>
ETUD Integral	EUR	646	1 740	(1 095)	-62,9%	646	1 740	(1 095)	-62,9%
<b>Chiffre d'Affaires Total</b>						<b>9 043</b>	<b>12 965</b>	<b>(4 057)</b>	<b>-31,3%</b>

	En K euro			
	fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %
<b>Conseil en Technologies</b>				
France	253	351	(98)	-27,8%
Israël	116	(18)	N/A	
Afrique du Sud	510	644	(135)	-20,9%
<b>Total</b>	<b>878</b>	<b>976</b>	<b>(232)</b>	<b>-23,8%</b>
<b>Transformation Digitale</b>				
France	6 254	7 655	(1 401)	-18,3%
Brésil	1 265	2 594	(1 328)	-51,2%
<b>Total</b>	<b>7 519</b>	<b>10 248</b>	<b>(2 730)</b>	<b>-26,6%</b>
<b>Chiffre d'Affaires Total (hors ETUD)</b>	<b>8 397</b>	<b>11 225</b>	<b>(2 962)</b>	<b>-26,4%</b>
France (ETUD Integral)	646	1 740	(1 095)	-62,9%
<b>Chiffre d'Affaires Total</b>	<b>9 043</b>	<b>12 965</b>	<b>(4 057)</b>	<b>-31,3%</b>

### 11.7.2. Coûts directs

Les coûts directs sont impactés par les inter-contrats. Le Groupe a adapté son plan de recrutement en diminuant les inter-contrats difficilement plaçables et en ciblant des profils adaptés aux nouveaux besoins du marché.

	En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Frais de personnel		4 061	7 033	13 615
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance		1 866	2 179	4 607
Amortissements et provisions				17
Achats et autres charges diverses		675	1 323	2 549
Provisions sur Stocks				
Autres Produits (CIR)		(88)	(214)	(736)
Licences informatiques et autres charges		71	115	196
<b>Coûts Directs</b>	<b>6 586</b>	<b>10 436</b>	<b>20 248</b>	

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

### 11.7.3. Frais généraux

Le Groupe a entamé un plan de restructuration en septembre 2019. Cela s'est traduit par une diminution drastique de ses charges (réduction de ses locaux à rue Boissière (Paris 16ème), et optimisation de son effectif, avec des licenciements économiques et non remplacement des départs volontaires tant que c'était possible). D'ores et déjà, les premiers effets de ce plan sont déjà visibles sur le premier semestre 2020-2021. D'autres pistes de réduction de coûts sont à l'étude.

En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Frais de personnel	1 183	2 161	3 935
Loyers et frais de locaux (part relative aux contrats court terme exemptés)	67	152	207
Frais de télécommunication et frais postaux	42	63	122
Honoraires, consultants, contractors	450	570	1 212
Frais de représentation (Marketing)	15	59	96
Impôts et Taxes	209	151	397
Amortissements et provisions	369	120	545
Frais véhicules de société	21	27	50
Assurances	55	48	99
Frais bancaires	50	46	117
Frais de Recrutement et Formation	95	116	296
Affacturage	25	37	76
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	37	62	129
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	16	87	161
Autres charges	513	459	730
<b>Frais généraux</b>	<b>3 148</b>	<b>4 158</b>	<b>8 171</b>

### 11.7.4. Autres produits et charges opérationnels

En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Plus ou moins value de cession d'immo. Corp. & incorp.	65		(5 061)
Pénalités		(182)	(215)
Provisions nettes des risques fiscaux	284	(333)	4 654
Dotations incorporelles clientèle		(300)	(1 018)
Dépréciation Goodwill	(236)		(919)
Clause Earn Out		(420)	(424)
Autres	(144)	(125)	(17)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(31)</b>	<b>(1 360)</b>	<b>(3 000)</b>

### 11.7.5. Informations Sectorielles

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe est la suivante :

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

- Le pôle « Conseil en Technologies » : Ce pôle regroupe l'ensemble des activités dans l'Ingénierie de l'énergie, du transport et de l'Industrie, incluant l'expertise dans les véhicules autonomes et les nouvelles mobilités.
- La « Transformation Digitale » désigne le processus qui consiste, pour une organisation, à intégrer pleinement les technologies digitales dans l'ensemble de ses activités pour en obtenir le meilleur. Il regroupe notamment l'ensemble des activités notamment l'Ingénierie dans le Télécoms, la Banque et Finance, la Cybersécurité, l'infogérance ou encore le HPC (High Performance Computing). Ce pôle va connaître un développement plus important car le marché a été boosté par l'effet accélérateur de la pandémie.
- Les activités holding.

Dans le tableau qui suit, les éliminations intercompagnies concernent essentiellement, les management fees, facturés par la holding vers ses filiales.

En K€	Etat du résultat global				Avril.19-Sept.19			
	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7 713</b>	<b>684</b>		<b>8 397</b>	10 248	2 717		<b>12 965</b>
Coûts directs	(6 061)	(523)	(1)	(6 586)	(7 677)	(2 754)	(2)	(10 432)
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>1 652</b>	<b>161</b>	<b>(1)</b>	<b>1 811</b>	2 571	(36)	(2)	<b>2 534</b>
% du chiffre d'affaires	21,4%	23,5%		21,6%	25,1%	-1,3%		19,5%
Coûts généraux et administratifs	(2 338)	(65)	(745)	(3 148)	(2 253)	(1 227)	(681)	(4 160)
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>(686)</b>	<b>96</b>	<b>(746)</b>	<b>(1 336)</b>	319	(1 263)	(683)	<b>(1 627)</b>
% du chiffre d'affaires	-8,9%	14,0%		-15,9%	3,1%	-46,5%		-12,5%
Autres Produits et Charges Opérationnels	16	(12)	(35)	(31)	(912)	(41)	(406)	(1 360)
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>(671)</b>	<b>84</b>	<b>(781)</b>	<b>(1 367)</b>	(593)	(1 304)	(1 089)	<b>(2 986)</b>
Coût de l'endettement financier net	(57)	(0)	(3)	(60)	(89)	(5)	(1)	(95)
Autres charges et produits financiers	(4)	(14)	(0)	(18)	0	82	(24)	59
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(731)</b>	<b>70</b>	<b>(784)</b>	<b>(1 445)</b>	(682)	(1 227)	(1 113)	<b>(3 023)</b>
Impôts sur les bénéfices	41	2	1	44	(40)	5	77	41
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>	<b>(690)</b>	<b>72</b>	<b>(783)</b>	<b>(1 401)</b>	(723)	(1 222)	(1 037)	<b>(2 982)</b>
Plus-values sur participations cédées								
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées		(706)		(706)				
<i>Dont plus-value de cession sur participation</i>								
<b>Résultat net</b>	<b>(690)</b>	<b>(634)</b>	<b>(783)</b>	<b>(2 107)</b>	(723)	(1 222)	(1 037)	<b>(2 981)</b>

# Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

## 11.7.6. Immobilisations

En k€	Imm. Incorporelles					Imm. Corporelles					Total	
	Logiciels Techniques	Goodwill	Marques	Relations Clients	Total	Droit d'usage (Construction)	Installations techniques	Équipement des bureaux, informatique	Autres	Avances sur Immobilisations		
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> avril 2020</b>	<b>1 622</b>	<b>3 910</b>	<b>5 249</b>	<b>4 200</b>	<b>14 981</b>	4 672	481	877	799		<b>6 829</b>	<b>21 809</b>
Acquisitions						2	10	3	114	129	<b>129</b>	
Cessions	(1)				(1)	(1 344)	(3)	(7)		(1 354)	<b>(1 354)</b>	
Ecarts conversion	(2)				(2)	(2)	(3)	(13)		(18)	<b>(20)</b>	
Variations de périmètre												
Autres	(576)				(576)	(467)	(220)	(315)	(5)	(1 007)	<b>(1 583)</b>	
<b>Valeur brute au 30 septembre 2020</b>	<b>1 043</b>	<b>3 910</b>	<b>5 249</b>	<b>4 200</b>	<b>14 402</b>	3 328	11	658	473	110	<b>4 579</b>	<b>18 981</b>
<b>Amortissements au 1<sup>er</sup> avril 2020</b>	<b>(1 604)</b>	<b>(2 398)</b>	<b>(400)</b>	<b>(3 100)</b>	<b>(7 502)</b>	(1 459)	(475)	(716)	(487)		(3 138)	<b>(10 640)</b>
Dotation	(2)				(236)	(238)	154	(0)	(33)	(16)	104	<b>(134)</b>
Perte de Valeur												
Reprise sur cessions	0					1	1			2	<b>2</b>	
Ecarts conversion	0				0	1	1	6		8	<b>8</b>	
Variations de périmètre												
Autres	576				576	467	220	315		1 002	<b>1 578</b>	
<b>Amortissements au 30 septembre 2020</b>	<b>(1 030)</b>	<b>(2 398)</b>	<b>(400)</b>	<b>(3 336)</b>	<b>(7 164)</b>	(1 305)	(7)	(527)	(182)		(2 021)	<b>(9 185)</b>
<b>Valeur Nette au 30 septembre 2020</b>	<b>12</b>	<b>1 512</b>	<b>4 849</b>	<b>864</b>	<b>7 238</b>	2 023	4	131	291	110	<b>2 558</b>	<b>9 796</b>

### Goodwill.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités. Les UGT ont été regroupées par Centre de Profit « Conseil en Technologie » d'une part et « Transformation Digitale » d'autre part, et par zone géographique.

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.

L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3 sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECI International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

Le résultat a permis de conforter la valeur de la marque EOLEN à 4,9 millions d'euros, mais également de valoriser les relations clientèles à 3,3 millions d'euros. L'allocation du prix d'acquisition des sociétés EOLEN, a donné lieu, par ailleurs, à la constatation d'un impôt différé passif de 1,1 millions d'euros, notamment sur la valorisation de la relation clientèle. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ».

La Société a procédé également à l'allocation du prix d'acquisition de la société ETUD Integral. La synthèse des résultats est comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette opération a également, donné lieu à la constatation d'un impôt différé passif de 0,36 million d'euros. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ». Suite à un indice de perte de valeur constaté l'exercice dernier, le Goodwill, la marque et la relation clientèle sur ETUD Integral ont été provisionnés intégralement.

Enfin, la société a procédé à la comptabilisation d'un Goodwill suite au rachat des titres de GECI Advanced Technologies (Israël) au 1er janvier 2018 pour 0,1 million d'euros, intégralement déprécié à la clôture 2019.

### La marque « EOLEN ».

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 13 ans d'existence à la date d'acquisition, bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des ESN au regard de la taille de la société. Le Groupe a retenu une durée de vie indéfinie en l'absence de limite prévisible.

Le taux de redevance retenu par rapport aux caractéristiques de la société est de 5%. Les frais de support retenu sur la base de l'existant, sont estimés à 0,3% du chiffre d'affaires. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux pivot de l'activité, c'est-à-dire de 10,2%. La période de projection a été de 2021 à 2025.

Taux de croissance à l'infini	Analyse de sensibilités de la valeur de la marque EOLEN, en k€				
	CMPC				
1,0%	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,5%	6 911	7 281	7 692	8 150	8 664
2,0%	7 164	7 567	8 016	8 521	9 090
2,5%	7 445	7 886	8 380	8 939	9 575
3,0%	7 758	8 243	8 792	9 416	10 133
	8 109	8 647	9 259	9 963	10 779

### La marque « ETUD Integral ».

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec plus de 30 ans d'histoire ; une marque associée à un savoir-faire spécifique reconnu dans le domaine du prototypage auprès des clients constructeurs/équipementiers. En l'absence de limite prévisible à la période au cours de laquelle la marque pourrait être utilisée, nous retenons une durée de vie indéfinie.

### Relations Clients.

Les Relations Clients (RC) ont été évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

Les analyses du portefeuille clients des sociétés « EOLEN » ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- Pris individuellement les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception des pôles Intec et Brésil,
- Les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de profitabilité différents,
- Les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.

Le portefeuille clients avait été évalué à environ 80 clients, le TOP 10 représentant environ 70% du chiffre d'affaires total. La grande majorité est constituée de clients référencés et récurrents/historiques. Après l'évaluation du taux d'attrition de 14%, la durée de vie moyenne des relations clients des UGT a été estimée à 7 ans.

Concernant, le portefeuille client de la société « ETUD Integral », les deux activités « Conseils » et « Projets » sont fongibles de ce point de vue. 80% du chiffre d'affaires de la société est attribuable au portefeuille clients existant à la date d'acquisition.

Sur la base des analyses qui ont été menées, un taux d'attrition du chiffre d'affaires généré par le portefeuille clients existant à la date de l'acquisition entre 10% et 15% (12,5% en moyenne, durée de vie implicite des RC de 7 ans) a été retenu. Il n'y a pas eu de remise en cause de cette analyse depuis l'acquisition, et le portefeuille client continue d'être amorti.

### Tests de perte de valeur.

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au Goodwill de l'UGT.

Un plan d'affaires a été établi afin de permettre la réalisation du test de dépréciation. Ce plan d'affaires tient compte de plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie, la conjoncture etc. L'axe stratégique défini par le Groupe porte sur le renforcement de la position auprès des clients importants et la pénétration des marchés porteurs à forte valeur ajoutée. Pour cela, le Groupe a entamé une démarche de certification ISO (9001 et 27001) et poursuit ses efforts pour développer et mettre en avant sa RSE. Le Groupe peut ainsi prétendre à des référencements plus élevés. Néanmoins, les hypothèses envisagées (croissance, évolution de marge, etc.) restent réalisables en tenant compte de l'impact négatif de la pandémie mais également des opportunités qu'elle apporte notamment dans le recours massif à la digitalisation. Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts et réduit au strict nécessaire ses frais généraux. A noter que la valorisation de ces actifs reste soumise à des aléas inhérents à la projection des plans d'affaires, ce qui explique les baisses sensibles des valeurs observées dans le tableau plus bas qui récapitule les valeurs testées et leurs valeurs actuelles.

# Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

## Transformation Digitale France

### Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	4 652	4 878	5 126	5 402	5 710
1,5%	4 753	4 994	5 261	5 559	5 893
2,0%	4 866	<b>5 124</b>	<b>5 412</b>	<b>5 735</b>	6 101
2,5%	4 991	5 270	<b>5 583</b>	5 936	6 340
3,0%	5 132	5 435	5 777	6 167	6 618

## Transformation Digitale Brésil

### Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	18,2%	17,7%	17,2%	16,7%	16,2%
1,0%	1 222	1 258	1 296	1 337	1 380
1,5%	1 236	1 274	<b>1 313</b>	1 356	1 401
2,0%	1 252	<b>1 291</b>	<b>1 332</b>	<b>1 376</b>	1 423
2,5%	1 268	1 308	<b>1 352</b>	1 398	1 447
3,0%	1 286	1 328	1 373	1 421	1 473

### Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	1 053	1 279	1 528	1 803	2 111
1,5%	1 155	1 396	<b>1 662</b>	1 960	2 294
2,0%	1 267	<b>1 526</b>	<b>1 813</b>	<b>2 137</b>	2 502
2,5%	1 393	1 671	<b>1 984</b>	2 338	2 741
3,0%	1 533	1 836	2 178	2 569	3 019

### Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	18,2%	17,7%	17,2%	16,7%	16,2%
1,0%	781	817	856	896	940
1,5%	796	833	<b>873</b>	915	961
2,0%	811	<b>850</b>	<b>891</b>	<b>935</b>	983
2,5%	828	868	<b>911</b>	957	1 007
3,0%	845	887	932	980	1 032

## Conseil en Technologie Afrique du Sud

### Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,9%	17,4%	16,9%	16,4%	15,9%
1,0%	400	415	431	448	466
1,5%	407	423	<b>439</b>	457	476
2,0%	415	<b>431</b>	<b>448</b>	<b>467</b>	487
2,5%	423	440	<b>458</b>	477	498
3,0%	431	449	468	489	511

## Conseil en Technologie Israël

### Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	12,6%	12,1%	11,6%	11,1%	10,6%
1,0%	(76)	(58)	(38)	(15)	11
1,5%	(72)	(52)	(31)	(7)	21
2,0%	(67)	(46)	(24)	2	31
2,5%	(61)	(40)	(15)	12	44
3,0%	(55)	(32)	(6)	23	57

### Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,9%	17,4%	16,9%	16,4%	15,9%
1,0%	404	419	435	452	470
1,5%	411	427	<b>443</b>	461	480
2,0%	419	<b>435</b>	<b>452</b>	<b>471</b>	491
2,5%	427	444	<b>462</b>	481	502
3,0%	435	453	472	493	515

### Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	12,6%	12,1%	11,6%	11,1%	10,6%
1,0%	(38)	(20)	1	23	49
1,5%	(34)	(14)	7	31	59
2,0%	(29)	(8)	14	40	70
2,5%	(23)	(2)	23	50	82
3,0%	(17)	6	32	61	95

Seule l'UGT Israël nécessite un suivi particulier eu égard au test de dépréciation effectué. Concernant l'UGT « Conseil en Technologies France », lors du l'exercice précédent, la Société a décidé de déprécier intégralement le Goodwill lié à cette UGT face aux pertes attendues de la filiale ETUD Integral et une situation de risque d'impairment. La filiale est en procédure de liquidation judiciaire depuis le 1er décembre 2020.

30/09/2020

UGT testés	VNC Actifs testés	VE (*)	VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	g	Situation à risque d'impairment
<i>en k€</i>								
Transformation Digitale France	3 599	5 412	59,0%	<b>1 813</b>	34%	10,2%	2,0%	Non
Transformation Digitale Brésil	440	1 332	48,7%	<b>891</b>	67%	17,2%	2,0%	Non
Conseil en Technologie Afrique du sud	(4)	448	61,3%	<b>452</b>	101%	16,9%	2,0%	Non
Conseil en Technologie Israel	(38)	(24)	n.s.	14	-	11,6%	2,0%	à suivre
<b>Total</b>	<b>3 997</b>	<b>7 169</b>		<b>3 171</b>				

(\*) Valeur d'Entreprise (= Valeur d'utilité) (flux de trésorerie retenus y compris loyers CB)

L'UGT « Transformation Digitale France », est impactée par la crise sanitaire, mais bénéficie d'une résilience grâce à ses référencements et contrats cadres, ainsi que sa capacité à

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

déployer son équipe en télétravail. L'UGT « Conseil en Technologies France » présente un risque d'impairment qui a amené à la dépréciation totale de la VNC. La restructuration initiée depuis septembre 2019 se poursuit, afin de donner plus d'agilité au Groupe. La situation de l'UGT en Israël requiert un suivi particulier. Le taux d'actualisation retenu est celui déterminé le 31 mars 2020 pour 10,2%. Le benchmark sectoriel réalisé à cette même date sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un CMPC moyen à 9,1%, un peu en dessous de la fourchette basse fixée pour le calcul (9,9%). A titre conservateur, le taux de croissance à l'infini retenu a été de 2%. Le benchmark sectoriel réalisé au 31 mars 2020 sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un taux de croissance à l'infini moyen évoluant entre 2,5% à 3,0%.

### 11.7.7. Actifs financiers non courants

Au 30.09.2020 En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			TOTAL Actifs financiers non courants et participations mises en équivalence	
		Autres actifs		Dépôts de garantie		
		Non courants	Placés en actions			
<b>Valeur brute au 31 mars 2020</b>	<b>334</b>	<b>123</b>		<b>434</b>	<b>891</b>	
Acquisitions/Augmentations				11	11	
Variation de Périmètre						
Cessions/Remboursements				(14)	(14)	
Ecarts conversion	(6)				(6)	
Autres	(183)	(123)	11		(296)	
<b>Valeur brute au 30 septembre 2020</b>	<b>145</b>		<b>11</b>	<b>431</b>	<b>586</b>	
<b>Dépréciations au 31 mars 2020</b>	<b>(194)</b>	<b>(123)</b>			<b>(317)</b>	
Dotation						
Reprise sur cessions						
Variation de Périmètre						
Ecarts conversion	6				6	
Autres	43	123			166	
<b>Dépréciations au 30 septembre 2020</b>	<b>(145)</b>				<b>(145)</b>	
<b>Valeur Nette au 30 septembre 2020</b>			<b>11</b>	<b>431</b>	<b>441</b>	

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

### 11.7.8. Actifs courants

En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Clients et compte rattachés	3 682	9 322
Provisions sur comptes clients	(115)	(3 428)
Factures à établir	0	628
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>3 566</b>	<b>6 521</b>

Les créances clients font l'objet de factorisation auprès de FactoFrance. La constitution de provision sur comptes clients est faite au cas par cas.

### 11.7.9. Autres actifs courants et actif d'impôt exigible

En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Avances Fournisseurs	25	6
Créances sociales	45	70
Créances fiscales hors impôt	1 910	2 300
Charges constatées d'avance	193	203
Créances diverses	13	82
<b>Autres actifs courants</b>	<b>2 186</b>	<b>2 660</b>
Créances d'impôt	1 748	2 309
<b>Actif d'impôt exigible</b>	<b>1 748</b>	<b>2 309</b>

### 11.7.10. Provisions

En k€	Mars.20	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Impact capitaux propres	Reclassement	Sept.20
Provisions retraites et assimilées	872		10		(131)	(696)	55
Provision pour risques et litiges	395			(284)			112
<b>Provisions non courantes</b>	<b>1 267</b>		10	(284)	(131)	(696)	<b>166</b>
Litiges prud'hommaux	385		389	(12)		(45)	717
Autres Litiges			97			(97)	
<b>Provisions courantes</b>	<b>385</b>		<b>486</b>	<b>(12)</b>		<b>(142)</b>	<b>717</b>
<b>Total des Provisions</b>	<b>1 652</b>		<b>495</b>	<b>(296)</b>	<b>(131)</b>	<b>(838)</b>	<b>883</b>

Les mouvements sur les provisions pour risques et litiges concernent essentiellement des risques rattachés à des litiges pré-acquisition des sociétés Eolen.

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

### 11.7.11. Dettes Financières

En k€	Sept.20				Mars.20
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	
Dettes Loyers	2 059	472	1 587		3 319
Dettes Bancaires <sup>(1)</sup>	1 292	1 292			1 465
Autres dettes financières <sup>(3)</sup>	434	434			450
Crédit Vendeur <sup>(4)</sup>	700		700		700
"Put" <sup>(5)</sup>	2 750		2 750		2 750
ORNAN <sup>(6)</sup>	410	410			1 081
Comptes courants actionnaires <sup>(7)</sup>	200	200			
Factor <sup>(2)</sup>	1 801	1 801			3 028
Découverts et autres	1 029	1 029			1 023
<b>Dettes financières</b>	<b>10 675</b>	<b>5 638</b>	<b>5 037</b>		<b>13 816</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	5 638	5 638			6 999
<i>dont long terme</i>	5 037		5 037		6 817
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>(715)</b>	<b>(715)</b>			<b>(1 172)</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>9 960</b>	<b>4 923</b>	<b>5 037</b>		<b>12 644</b>

(1) Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,34 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. La date d'échéance est juillet 2021,
- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 0,95 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 30 septembre 2020. La date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

(2) Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

(3) Les autres dettes financières concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,14 million d'euros). Ces dettes arrivent à échéance le 31 décembre 2019, un avenant au contrat pour repousser l'échéance est en-cours de rédaction.

(4) et (5) Le crédit vendeur lié à l'acquisition du Groupe EOLEN d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

(6) Les obligations non encore converties figurent dans les dettes financières jusqu'à conversion en actions. L'émission d'ORNAN et l'analyse en résultant a fait ressortir une composante en « dérivé » qui varie en fonction de l'évolution du cours de bourse du groupe et d'autres critères (volatilité, dividendes, taux d'intérêt). L'ORNAN est une obligation convertible qui associe les investisseurs à la progression du cours de bourse par l'attribution d'une prime de surperformance qui représente la différence entre le cours de bourse à la date de maturité et la valeur nominale de l'obligation. En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations, le nombre d'actions GECI International qui devra être émis pour rembourser la dette, peut varier en fonction du cours de l'action et de l'option de paiement (numéraire et / ou actions) que le Groupe retiendra. Ce facteur de variabilité est enregistré à travers un passif réévalué à la juste valeur.

(7) Compte courant de la société XLP Holding.

### 11.7.12. Autres passifs courants et non courants

En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Fournisseurs et compte rattachés	2 315	3 414
Factures non parvenues	796	1 373
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>3 111</b>	<b>4 787</b>

En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Dettes sociales	3 676	3 742
Dettes fiscales	3 706	4 844
Comptes clients créditeurs	366	504
Dettes diverses	170	561
Produits constatés d'avance	23	71
<b>Autres passifs courants</b>	<b>7 942</b>	<b>9 723</b>
Dettes d'impôts	680	669
<b>Passif d'impôt exigible</b>	<b>680</b>	<b>669</b>

### 11.7.13. Impôts différés

Les impôts différés actifs, qui s'élèvent à 0,6 million d'euros, portent essentiellement sur les activation des déficits pour 0,5 million d'euros.

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

En k€	Mars.20	Reclassement	Variation en résultat	Variation en sit. nette	Sept.20
Provision pour avantages au personnel	218		2	(207)	14
Droit usage (contrats location)	0	27	(18)		9
Activation de déficits	332	(21)			311
Réévaluations issues des regroupements d'activité:	(275)	(6)	59		(222)
<b>Impôts différés Net</b>	<b>275</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>(207)</b>	<b>112</b>
<b>Impôts différés Actif</b>	<b>550</b>	<b>6</b>			<b>334</b>
<b>Impôts différés Passif</b>	<b>(275)</b>	<b>(6)</b>			<b>(222)</b>

### 11.7.14. Engagements Hors Bilan

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International :

En k€	Sept.20			Mars.20
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine <sup>(1)</sup>	<b>17 200</b>	17 200		17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune <sup>(2)</sup>	<b>500</b>	500		500
Garantie sur emprunts bancaires <sup>(3)</sup>	<b>340</b>	138	202	340
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>18 040</b>	<b>17 838</b>	<b>202</b>	<b>18 040</b>

(1) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe. GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières avances ne sont pas réunies (9,1 millions d'euros au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft s'installerait dans une autre région que la Région Lorraine ; 7,1 millions d'euros au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion) et en ce que le versement de la dernière aide - avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région. Le 16 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Brieul a prononcé la liquidation judiciaire de la société SKY AIRCRAFT. La Société estime que la liquidation de sa filiale ne saurait être considérée comme une désimplantation en Région Lorraine.

(2) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 16 juillet 2016. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2020. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

(3) L'emprunt Caisse d'Epargne IDF, de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) est garanti par un nantissement des titres Amundis.

### 11.7.15. Filiales et Participations

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'Intérêt
<b>France</b>			
<b>GECI International SA</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	Société Mère
<b>Altona International</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>Groupe EOLEN</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>EOLEN Finance</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	40,8
<b>Riskalis Consulting</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	33,52
<b>AMUNDIS</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>Alliance Services Plus</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
<b>ETUD Integral</b>	Parc Héliopolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES	Globale	100
<b>GECI Cyber Solution</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
<b>GECI INTEC</b>	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
<b>Europe</b>			
<b>GECI LTD</b>	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100
<b>Proche Orient</b>			
<b>GECI Advanced LTD</b>	Andrei Sacharov 9 - Haifa (Israël)	Globale	100
<b>Amérique</b>			
<b>Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda</b>	Av Paulista 568, 7 <sup>o</sup> andar Bela Vista - 01310-000 São Paulo Brasil	Globale	74,72
<b>Asie</b>			
<b>GECI Transportation and Engineering India Private Limited</b>	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

### 11.8. Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes

#### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société GECI INTERNATIONAL, relatifs à la période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration le 17 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés :

- La note 3.1 « Activité et Faits marquants » qui fait état des impacts de l'épidémie sur les orientations stratégiques et la performance du groupe.
- La note 3.2 « Base de préparation des états financiers consolidés et continuité d'exploitation », qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant

## Comptes consolidés semestriels GECI International au 30 septembre 2020

permis d'arrêter les comptes semestriels consolidés selon le principe de continuité d'exploitation.

- La note 4.8. « Provisions », notamment sur les litiges les plus significatifs.
- La note 4.14. « Engagements hors bilan », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

### II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 17 décembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris, le 17 décembre 2020

### Les Commissaires aux Comptes

**RSM PARIS**

**Martine LECONTE**

**AECD**

**François LAMY**

## Chapitre 12. Informations supplémentaires

### 12.1 capital social

#### 12.1.1 Montant du capital social émis

Au 10 mars 2021, le capital social de la société s'élevait à 460 751,54 euros, divisé en 460 751 540 actions de 0,001 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées

Les actions de la société sont admises aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris.

#### 12.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

#### 12.1.3 Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale à caractère mixte de la société du 29 octobre 2020 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale, à acquérir ou faire acquérir, dans les conditions prévues aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, du règlement délégué (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016 et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), des actions de la société.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- durée du programme : 18 mois maximum, débutant à compter de la présente assemblée générale et qui expirera, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions, soit à défaut le 29 avril 2022 ;
- pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% du nombre total des actions composant le capital social de la Société (et 5% pour les actions acquises en vue de leur conservation et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe), soit à titre indicatif, et sans tenir compte des actions déjà détenues par la Société, 683.498 actions de la Société à la date du 31 août 2020, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital postérieurement à la présente Assemblée Générale, soit 23.108.272 actions sur la base des 231.082.724 actions composant le capital social au 31 août 2020 ;
- prix d'achat unitaire maximum (hors frais et commissions) : à dix centimes (0,10) d'euro (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie) par action de la Société et que le montant maximum consacré à ces achats ne pourra être supérieur à deux cent cinquante mille (250.000) euros ; le Conseil d'administration pourra toutefois, en cas d'opérations sur le capital social de la Société, notamment de modification de la valeur nominale de l'action ordinaire, d'augmentation de capital par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, ajuster le prix maximum d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

Le programme de rachat par la Société de ses propres actions a par ordre de priorité les objectifs suivants :

- l'annulation des actions de la Société dans le cadre d'une autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions de la Société à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- la mise en œuvre (i) de plans d'options d'achat d'actions, (ii) de plans d'attributions gratuites d'actions, (iii) d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise réalisées dans les conditions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail et/ou (iv) d'allocations d'actions au profit des salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- l'animation du marché des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ; et
- plus généralement, réaliser toute opération autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, étant précisé que les actionnaires de la Société en seraient informés par voie de communiqué.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

**Prix unitaire maximum d'achat (hors frais et commission) : 0,10 euros**

**Montant maximum global des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 250 000 euros**

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, la société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, les opérations suivantes sur ses propres actions :

	au 31 mars 2020	au 31 mars 2019
Détention à l'ouverture	528 462	-
Achat d'actions	2 083 502	973 482
Vente d'actions	1 928 466	445 020
Détention à la clôture	683 498	528 462
<hr/>		
Cours moyen des achats	0,07 euro	0,14 euro
cours moyen des ventes	0,07 euro	0,15 euro
Montant des frais de négociation	N/S	N/S

Conformément à la recommandation AMF n°2015-10, nous vous indiquons que les frais de gestion liés à la détention de ces actions se sont élevés à la somme de 20 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Au 31 décembre 2020, le nombre d'actions auto-détenues reste le même qu'à fin septembre 2020, soit 683 498 actions. Il n'y a plus de contrat de liquidité depuis le mois de février 2020.

#### **12.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital**

Sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2017, le Groupe a attribué gratuitement le 31 juillet 2017, 77 526 418 bons de souscription d'actions remboursables au profit des actionnaires de la Société (BSAR A). Au cours de l'exercice 2019/2020, 13 412 BSAR A gratuits ont été exercés, donnant lieu à la création de 3 353 actions nouvelles, pour un montant brut de 905,31 euros. Entre le mois d'avril et juillet 2021, 15 036 BSAR A, était exercé et a donné la création de 3 759 actions, pour un montant brut de 1 014,93 euros. Le contrat court jusqu'au 31 juillet 2021. Les BSAR A sont cotés sur Euronext.

Par ailleurs, la société GECI International a mis en place le 11 février 2019 un financement d'un montant nominal total de 4 millions d'euros par émission de 400 obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles de la Société (« ORNAN ») intégralement réservée à YA II PN, LTD (l'« Investisseur »), un fonds d'investissement géré par la société de gestion Yorkville Advisors Global, LP. 55 ORNAN n'ont pas pu être converties et ont été remboursées en numéraire en novembre 2020. Par ailleurs il restait 34 ORNAN au début novembre 2020, qui ont été également remboursées au pair à la même date.

Ce financement succède au programme de financement par émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) d'un montant nominal de 9 millions d'euros qui avait été conclu avec YA II PN, LTD en juillet 2017 et qui a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF sous le n°17-311 en date du 30 juin 2017. Ce dernier a été intégralement utilisé par la Société en quatre tranches entre juillet 2017 et août 2018.

La Société a signé en septembre 2020, un nouveau contrat de financement par émission de 1 000 obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles de la Société (« ORNAN ») intégralement réservée à YA II PN, LTD, le même investisseur. Celui-ci a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF le 30 septembre 2020, sous le numéro 20-487 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire le 12 novembre 2020. Une première tranche de 2 millions d'euros a été tirée (soit 200 ORNAN), qui ont été intégralement converties et ont donné lieu à la création de 185 000 000 actions nouvelles. La Société a utilisé cette première tranche notamment, pour le remboursement des 55 ORNAN du tirage précédent (février 2019) non converties en janvier 2020 et les 34 ORNAN restantes de ce tirage de février 2019, à fin octobre 2020. Une deuxième tranche d'1,5 million d'euros a été tirée le 26 février 2021. Il reste 75 ORNAN à convertir au 10 mars 2021.

Résumé des valeurs mobilières émises ouvrant droit à une quote-part de capital (ORNAN émises, BSAR A distribué aux actionnaires le 31 juillet 2017, BSAR YA distribués à Yorkville lors d'émission de tranches d'ORNANE du précédent contrat).

	Au 10 mars 2021	Tranche 31/07/2017	Tranche 07/02/2018	Tranche 11/06/2018	Tranche 28/08/2018	Tranche 13/02/2019	Tranche 12/11/2020	Tranche 26/02/2021
ORNAN YA	Nombre d'ORNAN tirées						200	150
	Nombre d'ORNAN converties						200	75
	Nombre d'actions créées						185 000 000	29 166 666
ORNAN YA	Nombre d'ORNAN tirées						400	
	Nombre d'ORNAN converties <sup>(1)</sup>						400	
	Nombre d'actions créées						75 413 416	
ORNANE YA	Nombre d'ORNANE tirées	300	320	200	80			
	Nombre d'ORNANE converties	300	320	200	80			
	Nombre d'actions créées	30 275 227	19 918 707	15 270 559	8 151 514			
BSAR YA Actionnaires	Nombre de BSAR YA en circulation <sup>(2)</sup>		7 272 727	5 263 157				
	Nombre de BSAR YA2 en circulation <sup>(3)</sup>	44 444 444						
	Valeur du BSA	0,27 € /4	0,22 €	0,19 €				
	Échéance	31/07/2021	07/02/2022	11/06/2022				
	Nombre de BSAR convertis	0	0	0				
BSAR aux Actionnaires	Nombre de BSAR A en circulation <sup>(3)</sup>	76 624 582						
	Valeur du BSA	0,27 € /4						
	Échéance	31/07/2021						
	Nombre de BSAR A convertis	901 836						

(1) 89 ORNAN ont été remboursées en numéraire en novembre 2020

(2) Parité 1 pour 1

(3) Parité 4 pour 1

#### Impact théorique de l'émission des obligations

Il est précisé que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 12 novembre 2020 a été appelée à consentir une délégation de compétence au Conseil d'Administration afin de permettre à ce dernier de procéder à une réduction du capital social par voie de réduction de la valeur nominale des actions à 0,001 euro, cette réduction de la valeur nominale de l'action constituant une condition préalable au tirage des tranches d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (les « ORNAN »).

Ainsi, le Projet d'émission d'ORNAN pourrait générer un nombre maximum de 10 000 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,001 euro chacune susceptibles d'être émises par la Société sur conversion de 1 000 ORNAN, postérieurement à cette réduction du capital social par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

En supposant le tirage total des ORNAN et la conversion de celles-ci pour une valeur minimale de 0,01 euro (soit 10 000 000 000 actions nouvelles), un actionnaire détenant 1% du capital avant l'émission d'ORNAN, est susceptible de subir une forte dilution et se retrouver à détenir pour le même nombre initial d'actions, 0,02% après la conversion de la totalité des ORNAN.

### 12.1.5 Capital autorisé

L'Assemblée Générale des actionnaires a consenti les délégations de compétence et autorisations financières suivantes du Conseil d'Administration :

Autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant nominal utilisé
<b>1. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou nouvelles au profit de salariés et mandataires sociaux - plafond global</b>	21/09/2018 (18 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois 21/11/2021	5% du capital social de la société	N/A
<b>2. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration, pour augmenter le capital au bénéfice de catégories dénommés d'investisseurs - plafond global</b>	19/09/2019 (11 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois 19/03/2021	800.000 euros (émission d'actions) - ° - 10.000.000 euros (titres de créances)	
<b>3. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions</b>	29/10/2020 (14 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois 29/04/2022	250.000 euros	
<b>4. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires - plafond global</b>	12/11/2020 (15 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois 12/01/2023	1.000.000 euros (émission d'actions) - ° - 10.000.000 euros (titres de créances)	
<b>5. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 CMF - plafond global</b>	12/11/2020 (16 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois 12/01/2023	1.000.000 euros (émission d'actions) - ° - 10.000.000 euros (titres de créances)	
<b>6. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public visées au 1<sup>o</sup> de l'article L. 411-2 CMF - plafond global et sous-plafond (s'impute sur le plafond individuel de la 16ème résolution)</b>	12/11/2020 (17 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois 12/01/2023	1.000.000 € et 20% du capital par période de 12 mois (émission d'actions) - ° - (et 10.000.000 € de titres de créance)	
<b>7. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,</b>	12/11/2020 (18 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois 12/01/2023	Plafond applicable à l'émission initiale (15 <sup>ème</sup> , 16 <sup>ème</sup> ou 17 <sup>ème</sup> résolution)	

**dans la limite de 15% de l'émission initiale -  
plafond global**

8. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, <b>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes</b> - plafond autonome	12/11/2020 (20 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois 12/05/2022	1.000.000 euros (émission d'actions) - ° - 10.000.000 euros (titres de créances)
9. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles, directement ou sur exercice de bons d'émission attribués gratuitement, <b>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de YA II PN, LTD.</b> - plafond autonome	12/11/2020 (21 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois 12/05/2022	10.000.000 euros (titres de créances) 2.000.000 euros le 12 novembre 2020
10. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet <b>d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres</b> - plafond autonome	12/11/2020 (22 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois 12/01/2023	2.000.000 euros (titres de créances)
11. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles en rémunération d'apports en nature de titres consentis au profit de la Société, <b>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</b> - plafond autonome	12/11/2020 (23 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois 12/01/2023	10% du capital sociale de la société
12. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, <b>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers</b> - plafond autonome	12/11/2020 (24 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois 12/01/2023	1% du capital à la date de décision d'émission
13. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet <b>de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues</b> - plafond autonome	12/11/2020 (24 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois 12/05/2022	10% du capital par période de 24 mois

**12.1.6 Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

À la connaissance de la société, il n'existe aucune option ni aucun accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant la mise en place d'une telle option, sur le capital de la société.

**12.1.7. Historique du capital social****12.1.7.1. Évolution du capital au cours des trois derniers exercices**

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion et autres réserves	Nombre d'actions créées	Montant cumulé	
					en capital	en titres
01/04/2017	Capital au 1er avril 2017				<b>747 614,83</b>	74 761 483
12/04/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 15 ORNANE	5 172,41	144 827,59	517 241	<b>752 787,24</b>	75 278 724
30/04/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	5 469,59	27 347,95	546 959	<b>758 256,83</b>	75 825 683
15/05/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 15 ORNANE	5 769,23	144 230,77	576 923	<b>764 026,06</b>	76 402 606
31/05/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	2 855,05	14 275,25	285 505	<b>766 881,11</b>	76 688 111
30/06/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	3 634,41	18 172,05	363 441	<b>770 515,52</b>	77 051 552
31/07/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	2 748,66	13 743,30	274 866	<b>773 264,18</b>	77 326 418
31/07/2017	Augmentation de capital suite à AGA	2 000,00	0,00	200 000	<b>775 264,18</b>	77 526 418
03/08/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 10 ORNANE	4 545,45	95 454,55	454 545	<b>779 809,63</b>	77 980 963
16/08/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 10 ORNANE	5 882,35	94 117,65	588 235	<b>785 691,98</b>	78 569 198
16/08/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNANE	11 764,70	188 235,30	1 176 470	<b>797 456,68</b>	79 745 668
22/08/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNANE	11 764,70	188 235,30	1 176 470	<b>809 221,38</b>	80 922 138
28/08/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNANE	12 500,00	187 500,00	1 250 000	<b>821 721,38</b>	82 172 138
31/08/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	5 412,55	27 062,75	541 255	<b>827 133,93</b>	82 713 393
31/08/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	529,17	13 758,42	52 917	<b>827 663,10</b>	82 766 310
11/09/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNANE	13 333,33	186 666,67	1 333 333	<b>840 996,43</b>	84 099 643
30/09/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	21 295,22	106 476,10	2 129 522	<b>862 291,65</b>	86 229 165
30/09/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	130,22	3 385,72	13 022	<b>862 421,87</b>	86 242 187
24/10/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 10 ORNANE	8 333,33	91 666,67	833 333	<b>870 755,20</b>	87 075 520
31/10/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	39 371,45	196 857,25	3 937 145	<b>910 126,65</b>	91 012 665
31/10/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	313,84	8 159,84	31 384	<b>910 440,49</b>	91 044 049
14/11/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 15 ORNANE	13 636,36	136 363,64	1 363 636	<b>924 076,85</b>	92 407 685

29/11/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNANE	20 000,00	180 000,00	2 000 000	<b>944 076,85</b>	94 407 685
30/11/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	34,43	895,18	3 443	<b>944 111,28</b>	94 411 128
05/12/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 25 ORNANE	27 777,77	222 222,23	2 777 777	<b>971 889,05</b>	97 188 905
15/12/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 30 ORNANE	42 857,14	257 142,86	4 285 714	<b>1 014 746,19</b>	101 474 619
18/12/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 30 ORNANE	42 857,14	257 142,86	4 285 714	<b>1 057 603,33</b>	105 760 333
31/12/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	173,00	4 498,00	17 300	<b>1 057 776,33</b>	105 777 633
10/01/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 35 ORNANE	43 750,00	306 250,00	4 375 000	<b>1 101 526,33</b>	110 152 633
11/01/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 35 ORNANE	43 750,00	306 250,00	4 375 000	<b>1 145 276,33</b>	114 527 633
31/01/2018	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	498,92	12 971,92	49 892	<b>1 145 775,25</b>	114 577 525
16/02/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNANE	11 111,11	188 888,89	1 111 111	<b>1 156 886,36</b>	115 688 636
28/02/2018	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	77,07	2 003,82	7 707	<b>1 156 963,43</b>	115 696 343
01/03/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 30 ORNANE	16 666,66	283 333,34	1 666 666	<b>1 173 630,09</b>	117 363 009
22/03/2018	Augmentation de Capital Air Invest	86 956,52	1 913 043,44	8 695 652	<b>1 260 586,61</b>	126 058 661
31/03/2018	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	278,13	7 231,38	27 813	<b>1 260 864,74</b>	126 086 474
30/04/2018	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	4,83	125,58	483	<b>1 260 869,57</b>	126 086 957
02/05/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNANE	13 333,33	186 666,67	1 333 333	<b>1 274 202,90</b>	127 420 290
07/05/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 50 ORNANE	33 333,33	466 666,67	3 333 333	<b>1 307 536,23</b>	130 753 623
14/05/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 25 ORNANE	15 625,00	234 375,00	1 562 500	<b>1 323 161,23</b>	132 316 123
17/05/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 25 ORNANE	14 705,88	235 294,12	1 470 588	<b>1 337 867,11</b>	133 786 711
31/05/2018	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	18,19	472,94	1 819	<b>1 337 885,30</b>	133 788 530
20/06/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 25 ORNANE	14 705,88	235 294,12	1 470 588	<b>1 352 591,18</b>	135 259 118
21/06/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 25 ORNANE	14 705,88	235 294,12	1 470 588	<b>1 367 297,06</b>	136 729 706
30/06/2018	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	21,50	559,00	2 150	<b>1 367 318,56</b>	136 731 856
12/07/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNANE	12 500,00	187 500,00	1 250 000	<b>1 379 818,56</b>	137 981 856
25/07/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNANE	12 500,00	187 500,00	1 250 000	<b>1 392 318,56</b>	139 231 856

31/07/2018	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	7,07	183,82	707	<b>1 392 325,63</b>	139 232 563
01/08/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 30 ORNANE	20 000,00	280 000,00	2 000 000	<b>1 412 325,63</b>	141 232 563
02/08/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 30 ORNANE	20 000,00	280 000,00	2 000 000	<b>1 432 325,63</b>	143 232 563
09/08/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 25 ORNANE	16 666,66	233 333,34	1 666 666	<b>1 448 992,29</b>	144 899 229
10/08/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 50 ORNANE	33 333,33	466 666,67	3 333 333	<b>1 482 325,62</b>	148 232 562
13/08/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 25 ORNANE	16 666,67	233 333,34	1 666 666	<b>1 498 992,29</b>	149 899 228
31/08/2018	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	4,43	115,18	443	<b>1 498 996,72</b>	149 899 671
24/09/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 25 ORNANE	17 857,14	232 142,86	1 785 714	<b>1 516 853,86</b>	151 685 385
30/09/2018	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	31,96	830,96	3 196	<b>1 516 885,82</b>	151 688 581
30/10/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 15 ORNANE	13 636,36	136 363,64	1 363 636	<b>1 530 522,18</b>	153 052 217
30/10/2018	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	0,88	22,88	88	<b>1 530 523,06</b>	153 052 305
05/11/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNANE	18 181,81	181 818,19	1 818 181	<b>1 548 704,87</b>	154 870 486
06/11/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 40 ORNANE	36 363,63	363 636,37	3 636 363	<b>1 585 068,50</b>	158 506 849
09/11/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNANE	18 181,81	181 818,19	1 818 181	<b>1 603 250,31</b>	160 325 030
30/11/2018	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	1,66	43,16	166	<b>1 603 251,97</b>	160 325 196
03/12/2018	Augmentation de capital suite à souscription de 30 ORNANE	30 000,00	270 000,00	3 000 000	<b>1 633 251,97</b>	163 325 196
31/12/2018	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	0,14	3,64	14	<b>1 633 252,11</b>	163 325 210
15/01/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 30 ORNANE	33 333,33	266 666,67	3 333 333	<b>1 666 585,44</b>	166 658 543
31/01/2019	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	10,50	273,00	1 050	<b>1 666 595,94</b>	166 659 593
28/02/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNAN	18 181,81	181 818,19	1 818 181	<b>1 684 777,75</b>	168 477 774
28/02/2019	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	22,78	592,28	2 278	<b>1 684 800,53</b>	168 480 052
31/03/2019	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	2,25	58,50	225	<b>1 684 802,78</b>	168 480 277
26/04/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNAN	20 000,00	180 000,00	2 000 000	<b>1 704 802,78</b>	170 480 277
30/04/2019	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	11,00	286,00	1 100	<b>1 704 813,78</b>	170 481 377
31/05/2019	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	3,33	86,58	333	<b>1 704 817,11</b>	170 481 710

12/06/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNAN	25 000,00	175 000,00	2 500 000	<b>1 729 817,11</b>	172 981 710
25/06/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNAN	25 000,00	175 000,00	2 500 000	<b>1 754 817,11</b>	175 481 710
30/06/2019	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	2,50	65,00	250	<b>1 754 819,61</b>	175 481 960
04/07/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNAN	25 000,00	175 000,00	2 500 000	<b>1 779 819,61</b>	177 981 960
24/07/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNAN	25 000,00	175 000,00	2 500 000	<b>1 804 819,61</b>	180 481 960
08/08/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 10 ORNAN	14 285,71	85 714,29	1 428 571	<b>1 819 105,32</b>	181 910 531
21/08/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 10 ORNAN	16 666,66	83 333,34	1 666 666	<b>1 835 771,98</b>	183 577 197
27/08/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNAN	40 000,00	160 000,00	4 000 000	<b>1 875 771,98</b>	187 577 197
12/09/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNAN	40 000,00	160 000,00	4 000 000	<b>1 915 771,98</b>	191 577 197
26/09/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNAN	50 000,00	150 000,00	5 000 000	<b>1 965 771,98</b>	196 577 197
22/10/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNAN	66 666,66	133 333,34	6 666 666	<b>2 032 438,64</b>	203 243 863
31/10/2019	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	1,55	40,30	155	<b>2 032 440,19</b>	203 244 018
30/11/2009	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	5,10	132,60	510	<b>2 032 445,29</b>	203 244 528
02/12/2019	Augmentation de capital suite à souscription de 12 ORNAN	40 000,00	80 000,00	4 000 000	<b>2 072 445,29</b>	207 244 528
31/12/2019	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	1,52	39,52	152	<b>2 072 446,81</b>	207 244 680
31/01/2020	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	4,03	104,78	403	<b>2 072 450,84</b>	207 245 083
29/02/2020	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	3,50	91,00	350	<b>2 072 454,34</b>	207 245 433
09/03/2020	Augmentation de capital suite à souscription VOIR EMAIL	30 000,00	63 300,00	3 000 000	<b>2 102 454,34</b>	210 245 433
31/03/2020	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	1,00	26,00	100	<b>2 102 455,34</b>	210 245 533
24/04/2020	Augmentation de capital suite à souscription 6 ORNAN	20 000,00	40 000,00	2 000 000	<b>2 122 455,34</b>	212 245 533
30/04/2020	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	36,09	938,34	3 609	<b>2 122 491,43</b>	212 249 142
31/05/2020	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	1,50	39,00	150	<b>2 122 492,93</b>	212 249 292
11/06/2020	Augmentation de capital suite à souscription 7 ORNAN	23 333,33	46 666,67	2 333 333	<b>2 145 826,26</b>	214 582 625
24/06/2020	Augmentation de capital suite à souscription 8 ORNAN	26 666,66	53 333,34	2 666 666	<b>2 172 492,92</b>	217 249 291
06/07/2020	Augmentation de capital suite à souscription 7 ORNAN	23 333,33	46 666,67	2 333 333	<b>2 195 826,24</b>	219 582 624

24/07/2020	Augmentation de capital suite à souscription 5 ORNAN	25 000,00	25 000,00	2 500 000	<b>2 220 826,24</b>	222 082 624
27/07/2020	Augmentation de capital suite à souscription 5 ORNAN	25 000,00	25 000,00	2 500 000	<b>2 245 826,24</b>	224 582 624
31/07/2020	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	1,00	26,00	100	<b>2 245 827,24</b>	224 582 724
13/08/2020	Augmentation de capital suite à indemnisation YA	15 000,00	30 000,00	1 500 000	<b>2 260 827,24</b>	226 082 724
27/08/2020	Augmentation de capital suite à souscription 10 ORNAN	50 000,00	50 000,00	5 000 000	<b>2 310 827,24</b>	231 082 724
14/09/2020	Augmentation de capital suite à souscription 8 ORNAN	40 000,00	40 000,00	4 000 000	<b>2 350 827,24</b>	235 082 724
23/09/2020	Augmentation de capital suite à souscription 7 ORNAN	35 000,00	35 000,00	3 500 000	<b>2 385 827,24</b>	238 582 724
28/09/2020	Augmentation de capital suite à souscription 10 ORNAN	50 000,00	50 000,00	5 000 000	<b>2 435 827,24</b>	243 582 724
30/09/2020	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	3,75	97,50	375	<b>2 435 830,99</b>	243 583 099
22/10/2020	Augmentation de capital suite à souscription 6 ORNAN	30 000,00	30 000,00	3 000 000	<b>2 465 830,99</b>	246 583 099
12/11/2020	Réduction de capital, suite à l'absorption des pertes cumulées	(2 219 247,89)	2 219 247,89		<b>246 583,10</b>	246 583 099
13/11/2020	Augmentation de capital suite à souscription 20 ORNAN	10 000,00	190 000,00	10 000 000	<b>256 583,10</b>	256 583 099
17/11/2020	Augmentation de capital suite à souscription 10 ORNAN	5 000,00	95 000,00	5 000 000	<b>261 583,10</b>	261 583 099
19/11/2020	Augmentation de capital suite à souscription 13 ORNAN	13 000,00	117 000,00	13 000 000	<b>274 583,10</b>	274 583 099
20/11/2020	Augmentation de capital suite à souscription 13 ORNAN	13 000,00	117 000,00	13 000 000	<b>287 583,10</b>	287 583 099
24/11/2020	Augmentation de capital suite à souscription 14 ORNAN	14 000,00	126 000,00	14 000 000	<b>301 583,10</b>	301 583 099
01/12/2020	Augmentation de capital suite à souscription 14 ORNAN	14 000,00	126 000,00	14 000 000	<b>315 583,10</b>	315 583 099
09/12/2020	Augmentation de capital suite à souscription 16 ORNAN	16 000,00	144 000,00	16 000 000	<b>331 583,10</b>	331 583 099
18/12/2020	Augmentation de capital suite à souscription 17 ORNAN	17 000,00	153 000,00	17 000 000	<b>348 583,10</b>	348 583 099
18/12/2020	Augmentation de capital suite à souscription 17 ORNAN	17 000,00	153 000,00	17 000 000	<b>365 583,10</b>	365 583 099
18/12/2020	Augmentation de capital suite à souscription 18 ORNAN	18 000,00	162 000,00	18 000 000	<b>383 583,10</b>	383 583 099
22/12/2020	Augmentation de capital suite à souscription 18 ORNAN	18 000,00	162 000,00	18 000 000	<b>401 583,10</b>	401 583 099
22/12/2020	Augmentation de capital suite à souscription 15 ORNAN	15 000,00	135 000,00	15 000 000	<b>416 583,10</b>	416 583 099
23/12/2020	Augmentation de capital suite à souscription 15 ORNAN	15 000,00	135 000,00	15 000 000	<b>431 583,10</b>	431 583 099
31/12/2020	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	0,53	141,23	525	<b>431 583,61</b>	431 583 624

03/03/2021	Augmentation de capital suite à souscription 25 ORNAN	12 500,00	237 500,00	12 500 000	<b>444 083,61</b>	444 083 624
04/03/2021	Augmentation de capital suite à souscription 50 ORNAN	16 666,67	483 333,33	16 666 666	<b>460 750,29</b>	460 750 290
04/03/2021	Augmentation de capital suite à exercice de BSAR A gratuits	1,25	336,25	1 250	<b>460 751,54</b>	460 751 540

#### 12.1.7.2 Part du capital de la société faisant l'objet de nantissements

Néant

### 12.2. Acte constitutif et statuts

Les statuts constitutifs et à jour de la société immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 326 300 969 sont librement accessibles auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Paris.

#### 12.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes études et projets, le conseil d'entreprise, l'assistance technique, le recrutement de personnel, la prestation de services en matière de brevets industriels, maquettes, études de marketing, représentation industrielle, organisation d'entreprise, information technique et de gestion, formation de personnel, organisation de stage et conférences, traductions techniques etc...
- toutes opérations commerciales, administratives, bancaires, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à cet objet ;
- la prise de participation dans toutes sociétés industrielles, commerciales, artisanales, de services, financières, mobilières, immobilières, sous quelques formes que ce soit et notamment dans des sociétés ayant un objet similaire à cet objet de la Société ;
- l'achat, la vente, de toutes valeurs mobilières et immobilières, la gestion du patrimoine constitué par ces valeurs ;
- la prestation de services sous toutes ses formes.

La Société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précédent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

#### 12.2.2 Dispositions statutaires ou autres qui auraient pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

L'Assemblée générale du 19 septembre 2019, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du projet des nouveaux statuts de la Société, a décidé :

- d'instaurer un droit de vote double, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire,
- de supprimer le deuxième et le cinquième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société ;

- de remplacer le quatrième paragraphe de l'article 17 des statuts de la Société comme suit :

#### **« Article 17 : ASSEMBLEES GENERALES**

[Début de l'article inchangé]

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire. Ce droit de vote double est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. La conversion au porteur d'une action tout comme le transfert de sa propriété, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé. En revanche, le transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus. Il en est de même, en cas de transfert d'actions par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans toutes les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales ; dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social. La Société sera tenue de respecter cette convention pour toute assemblée qui se réunirait cinq (5) jours au moins après réception de la notification de ladite convention.

[Reste de l'article inchangé]. »

## Chapitre 13. Justification du flottant au 10 mars 2021

Le public représente 89,4% du total des 460 751 540 actions de la société au 10 mars 2021, soit 89,4% d'une capitalisation boursière totale de 18,4 millions d'euros au 10 mars 2021. Ce montant est à comparer au seuil minimum requis de 2,5 M€ sur Euronext Growth.

	au 10 mars 2021			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital
<b>XLP holding</b>	<b>25 092 507</b>	<b>5,45%</b>	<b>50 185 014</b>	<b>9,87%</b>
<b>Serge Bitboul</b>	<b>4 821 953</b>	<b>1,05%</b>	<b>9 643 906</b>	<b>1,90%</b>
<b>Total Serge Bitboul</b>	<b>29 914 460</b>	<b>6,49%</b>	<b>59 828 920</b>	<b>11,77%</b>
<b>Airinvest</b>	<b>17 698 445</b>	<b>3,84%</b>	<b>35 396 890</b>	<b>6,96%</b>
<b>Autres nominatifs</b>	<b>576 654</b>	<b>0,13%</b>	<b>1 144 435</b>	<b>0,23%</b>
<b>Autres au porteur</b>	<b>411 878 483</b>	<b>89,39%</b>	<b>411 878 483</b>	<b>81,04%</b>
<b>Auto-détention</b>	<b>683 498</b>	<b>0,15%</b>		<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>460 751 540</b>	<b>100,0%</b>	<b>508 248 728</b>	<b>100,0%</b>

## Chapitre 14. Situation de trésorerie au 31 décembre 2020 (données non auditées)

Capitaux Propres et Endettement en k€		Décembre 2020	Septembre 2020	Mars 2020
Total Dettes Non Courantes		(Chiffres non audités)		
<b>Faisant l'objet de garanties</b>				
	Faisant l'objet de nantissements		138	
	Sans garanties ni nantissements	5 426	5 426	8 222
	<b>Total</b>	<b>5 426</b>	<b>5 426</b>	<b>8 360</b>
Total Dettes Courantes		(Chiffres non audités)		
<b>Faisant l'objet de garanties</b>				
	Faisant l'objet de nantissements	1 206	1 292	1 002
	Sans garanties ni nantissements	15 474	16 795	21 561
	<b>Total</b>	<b>16 680</b>	<b>18 088</b>	<b>22 563</b>
Capitaux Propres - Part Groupe		(Chiffres non audités)		
	Capital Social	432	2 436	2 102
	Primes et Réserves Liées au Capital	(4 348)	(8 352)	(7 014)
	<b>Total</b>	<b>(4 136)</b>	<b>(5 917)</b>	<b>(4 912)</b>
Capitaux Propres - Intérêt Minoritaires		(Chiffres non audités)		
	Intérêts minoritaires	(1 451)	(1 451)	(953)
	<b>Total</b>	<b>(1 451)</b>	<b>(1 451)</b>	<b>(953)</b>

La société n'a pas connaissance de dettes indirectes ou éventuelles significatives qui ne figureraient pas dans le tableau ci-dessus ou dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Analyse de l'endettement consolidé		Décembre 2020 (Chiffres non audités)	Septembre 2020	Mars 2020
	<b>A - Trésorerie</b>	<b>833</b>	<b>715</b>	<b>1 172</b>
<b>B - Équivalents de trésorerie</b>				
	<b>C - Titres de placement</b>			
	<b>D - Liquidités (A + B + C)</b>	<b>833</b>	<b>715</b>	<b>1 172</b>
<b>E - Créances financières à court terme</b>				
	<b>F - Dettes Bancaires à court terme</b>	<b>1 206</b>	<b>1 292</b>	<b>744</b>
	<b>G - Part à moins d'un an des dettes LMT</b>	<b>434</b>	<b>434</b>	<b>1 081</b>
	<b>H - Autres dettes financières à court Terme</b>	<b>3 502</b>	<b>3 912</b>	<b>5 174</b>
	<b>I - Dettes financières courantes à court terme (F + G + H)</b>	<b>5 141</b>	<b>5 638</b>	<b>6 999</b>
	<b>J - Endettement financier net à court terme (I - E - D)</b>	<b>4 308</b>	<b>4 923</b>	<b>5 827</b>
	<b>K - Emprunts bancaires à plus d'un an</b>		722	
	<b>L - Obligations émises</b>			
	<b>M - Autres emprunts à plus d'un an</b>	<b>5 037</b>	<b>5 037</b>	<b>6 096</b>
	<b>N - Endettement financier net à MLT (K + L + M)</b>	<b>5 037</b>	<b>5 037</b>	<b>6 817</b>
	<b>O - Endettement financier net (J + N)</b>	<b>9 345</b>	<b>9 960</b>	<b>12 644</b>

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances sur les 12 mois à venir. Ce sujet est traité avec attention par les commissaires aux comptes de la Société à l'occasion de chaque clôture (annuelle et semestrielle). La Société réalise à cette occasion des plans de trésorerie précis, incluant le montant de financement nécessaires et des solutions envisagées. Ces solutions sont auditées par les commissaires aux comptes de la Société.

La Société a tiré une première tranche de 200 ORNAN le 12 novembre 2020, qui ont été entièrement converties à fin décembre 2020. Un deuxième tirage a été effectué le 26 février 2021, pour un montant de 1,5 million d'euros.

Il reste donc une enveloppe brute de 6,5 millions d'euros, sur le contrat de financement par voie d'émission d'ORNAN signé le 30 septembre 2020. Comme indiqué, dans le prospectus visé par l'AMF le 30 septembre 2020, La Société réserve le tirage éventuel des ORNAN, pour (i) faire face à ses besoins de trésorerie à court et moyen termes et poursuivre ses activités, (ii) l'assainissement de la situation financière du Groupe, et (iii) l'accompagnement de sa croissance organique et/ou externe.

## Chapitre 15. Etat des communications au cours des 12 derniers mois

### 1. Communiqués financiers et autres, diffusés durant les 12 derniers mois

Date de publication	Titres des communiqués
26/02/2021	Tirage d'une deuxième tranche d'ORNAN de 1,5 million d'euros
02/12/2020	Résolution du Plan de redressement et ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire d'ETUD Inegral
18/12/2020	Rapport Financier Semestriel 20/21
18/12/2020	Mise à disposition du rapport Financier Semestriel 20/21
17/12/2020	Résultats Semestriels Consolidés 2020/2021
30/11/2020	Rapport Complémentaire du Conseil sur la 1ère Tranche ORNAN
30/11/2020	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport Complémentaire du Conseil
12/11/2020	Chiffre d'Affaires Semestriel, 1er tirage d'ORNAN et Tenue d'Assemblée Générale
30/09/2020	Mise à disposition d'un Prospectus
30/09/2020	Prospectus sur Financement par émission d'ORNAN
28/09/2020	Mise à disposition du Document d'Enregistrement 2020
28/09/2020	Document d'Enregistrement 2020
22/09/2020	Signature d'un important contrat pour le déploiement de réseaux mobiles au Brésil
31/07/2020	Mise à Disposition du rapport Financier Annuel 2019/2020
31/07/2020	Rapport Financier Annuel 2019/20
30/07/2020	Résultats annuels 2019/20
06/07/2020	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec Oddo & cie
03/07/2020	Mise en place d'un financement d'un montant nominal total pouvant aller jusqu'à de 10 millions d'euros par émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions
18/05/2020	Chiffre d'affaires annuel 2019/20
14/02/2020	Communiqué du 14 février 2020
24/01/2020	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec Oddo & cie

**2. Information réglementée**

Date de publication	Titres des communiqués
04/03/2021	Tableau de suivi des ORNAN au 4 mars 2021
01/03/2021	Tableau de suivi des ORNAN au 1er mars 2021
26/02/2021	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 28 février 2021
26/02/2021	Tableau de suivi des ORNAN au 26 février 2021
02/02/2021	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 31 janvier 2021
08/01/2021	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2020
23/12/2020	Tableau de suivi des ORNAN au 23 décembre 2020
22/12/2020	Tableau de suivi des ORNAN au 22 décembre 2020
09/12/2020	Tableau de suivi des ORNAN au 9 décembre 2020
01/12/2020	Tableau de suivi des ORNAN au 1er décembre 2020
01/12/2020	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 30 novembre 2020
24/11/2020	Tableau de suivi des ORNAN au 24 novembre 2020
20/11/2020	Tableau de suivi des ORNAN au 20 novembre 2020
19/11/2020	Tableau de suivi des ORNAN au 19 novembre 2020
17/11/2020	Tableau de suivi des ORNAN au 17 novembre 2020
13/11/2020	Tableau de suivi des ORNAN au 13 novembre 2020
12/11/2020	Tableau de suivi des ORNAN au 12 novembre 2020
06/11/2020	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 31 Octobre 2020
22/10/2020	Tableau de suivi des ORNAN au 22 octobre 2020
30/09/2020	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 30 septembre 2020
28/09/2020	ORNAN - Tableau de Suivi au 28 septembre 2020
23/09/2020	ORNAN - Tableau de Suivi au 23 septembre 2020
14/09/2020	ORNAN - Tableau de Suivi au 14 septembre 2020
31/08/2020	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 31 aout 2020
27/08/2020	ORNAN - Tableau de Suivi au 27 aout 2020

03/08/2020	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 31 Juillet 2020
27/07/2020	ORNAN - Tableau de Suivi au 27 juillet 2020
24/07/2020	ORNAN - Tableau de Suivi au 24 juillet 2020
06/07/2020	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec Oddo & cie
06/07/2020	ORNAN - Tableau de Suivi au 6 juillet 2020
03/07/2020	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 30 juin 2020
25/06/2020	Tableau de Suivi des ORNAN au 25 juin 2020
11/06/2020	Tableau de Suivi des ORNAN au 11 juin 2020
11/06/2020	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 31 mai 2020
30/04/2020	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 30 avril 2020
24/04/2020	ORNAN - Tableau de Suivi au 24 avril 2020
31/03/2020	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 31 mars 2020
02/03/2020	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 29 février 2020
14/02/2020	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 31 janvier 2020
24/01/2020	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2019

## 2. Publicité financière durant les 12 derniers mois

Néant

## 3. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales (BALO) disponible sur le site internet [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

- 02/11/2020 : Avis de convocation / de réunion à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire (bulletin n°132)
- 19/10/2020 : Avis de convocation / de réunion à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire (bulletin n°126)
- 07/09/2020 : Avis de convocation / de réunion à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire (bulletin n°108)
- 17/07/2020 : Avis de convocation / de réunion à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire (bulletin n°86)
- 01/07/2020 : Avis de convocation / de réunion à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire (bulletin n°79)

## 4. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris durant les 12 derniers mois

- Dépôt n°91456 (18/09/2020)
  - 31/07/2020 : augmentation de Capital

- 31/07/2020 : mis à jour des statuts
- Dépôt n°42008 (30/04/2020)
  - 09/03/2020 : augmentation de Capital
  - 09/03/2020 : mis à jour des statuts
- Dépôt n°24741 (15/04/2020)
  - 24/02/2020 – Bénéficiaire effectif
- Dépôt n°23687 (25/02/2020)
  - 12/02/2020 - Révocation de directeur général, changement de directeur général)
- Dépôt n°14607 (19/02/2020)
  - 27/01/2020 - Bénéficiaire effectif

**5. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale du 5 août 2020, du 13 octobre 2020, du 29 octobre 2020 et le 12 novembre 2020**

Date de publication	Titres des communiqués
12/11/2020	Les Statuts Modifiés
12/11/2020	Compte Rendu des Résultats de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2020
12/11/2020	Tenue d'Assemblée Générale, Chiffre d'Affaires Semestriel, et 1er tirage d'ORNAN
04/11/2020	Désignation d'un mandataire ad hoc pour la 3e convocation d'assemblée générale
29/10/2020	Compte Rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2020
29/10/2020	Assemblée Générale Mixte 3ème convocation
29/10/2020	Politique de Rémunération 2020/2021
13/10/2020	Deuxième Convocation sur Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2020
28/09/2020	Rapport Commissaires aux Comptes (Résolution 15 à 18)
28/09/2020	Rapport Commissaires aux Comptes (Résolution n°20)
28/09/2020	Rapport Commissaires aux Comptes (Résolution n°21)
28/09/2020	Rapport Commissaires aux Comptes (Résolution n°24)
28/09/2020	Rapport Commissaires aux Comptes (Résolution n°25)
28/09/2020	Rapport Commissaires aux Comptes (Résolution n°26)
23/09/2020	Formulaire de Vote Assemblée Générale Mixte du 13 octobre 2020
22/09/2020	Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 13 octobre 2020
22/09/2020	Brochure de Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 13 octobre 2020
21/09/2020	Règlement Intérieur du Conseil Administration 2011
07/09/2020	AGM du 13 Octobre 2020 / Avis de Convocation
17/07/2020	Avis Rectificatif de Convocation
02/07/2020	Avis de convocation : AGE du 5 août 2020

## Chapitre 16. Description de l'opération et des titres faisant l'objet de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth

### Motivations de la demande de transfert

Le projet de transfert sur Euronext Growth vise à donner au Groupe GECI International un accès à un marché plus approprié à sa taille et à sa capitalisation boursière avec un cadre réglementaire mieux adapté aux PME.

D'une part, ce transfert permettra d'attirer des investisseurs s'intéressant aux sociétés cotées sur Euronext Growth, tout en capitalisant sur le nouveau positionnement stratégique du Groupe basé sur le conseil en technologies et la transformation numérique, en particulier sur les marchés en forte croissance des nouvelles mobilités et de la cybersécurité. D'autre part, ce projet permettra de simplifier le fonctionnement de la société et de réduire marginalement ses coûts (frais de commissariat aux comptes notamment).

Il est précisé que la Société envisage de continuer à appliquer le référentiel comptable IFRS.

### Caractéristiques des actions de la Société

#### Nature et nombre des titres dont l'admission aux négociations est demandée

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext Growth est demandée sont les 460 751 540 actions existantes composant le capital social de la Société d'une valeur nominale de 0,1 cent chacune. Aucune action nouvelle ne sera émise dans le cadre de l'admission.

- Libellé des actions : GECI INTERNATIONAL
- Code ISIN : FR0000079634
- Mnémonique : ALGEC
- Classification ICB : 9533, Computer Services

### Calendrier définitif du transfert de marché de cotation

#### 23 mars 2021

- Notification par Euronext de la décision d'admission des titres sur Euronext Growth

#### 25 mars 2021

- Diffusion d'un avis Euronext annonçant la radiation des actions ordinaires de la société GECI International sur Euronext Paris
- Diffusion d'un avis Euronext annonçant l'admission des actions ordinaires de la société GECI International sur Euronext Growth Paris
- Diffusion d'un communiqué de presse par la société et mise en ligne du document d'information

#### 29 mars 2021

- Radiation des actions ordinaires de la société GECI International sur Euronext Paris (avant bourse)
- Admission des actions ordinaires de la société GECI International sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture)

### Listing sponsor

Euroland Corporate agira en tant que Listing Sponsor de la Société.